

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	
4	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET REVOL Karine	
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
12	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Michelle BRAUER
13	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
14	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
15	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
16	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
17	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
20	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
21	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
24	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
25	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	
26	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
27	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
28	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
29	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
30	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
31	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
32	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
33	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	

36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOTZ	T	CLERC Daniel	
39	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
40	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
41	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
42	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
43	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
44	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
46	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
47	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	
48	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
49	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	MERCIER Yves	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

Absents excusés :

BOURGET-DU-LAC	MERCAT Nicolas
AIX-LES-BAINS	POTIN Esther

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 septembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 29 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2025

Exécutoire le : 02 OCT. 2025

Publiée / Notifiée le : 02 OCT. 2025

Visée le : 30 SEP. 2025

EAU POTABLE **Contrat Eau & Climat 2026 - 2028** **Démarche contractuelle avec l'Agence de l'Eau**

Monsieur le Président rappelle que le bassin versant du Lac du Bourget a déjà fait l'objet de quatre démarches contractuelles avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse depuis 2002.

Dans le cadre de son 12^e programme « Sauvons L'eau » qui couvre la période 2025-2030, l'Agence de l'Eau propose aux Maîtres d'Ouvrage de signer un nouveau contrat de bassin « Eau & Climat » qui vise à les accompagner sur les projets autour du petit cycle et du grand cycle de l'eau sur la période de trois années 2026-2028.

A l'instar des démarches précédentes, ce nouveau contrat a été coconstruit entre Grand Lac, Grand Chambéry et le CISALB, qui en est le rédacteur final et le porteur auprès de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Président présente le contrat Eau & Climat ainsi les actions inscrites par Grand Lac.

Les actions soutenues par le 12^e Programme de l'Agence se déclinent sous 5 axes d'intervention :

- Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs
- Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité
- Améliorer la qualité des eaux des milieux
- Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
- Préserver et restaurer la capacité des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères

Un programme d'actions Grand Lac a été établi avec des opérations inscrites au titre de l'assainissement et de l'eau potable ainsi que des opérations foncières GEMAPI. Les opérations proposées au titre de la compétence GEMAPI (hors foncier) sont inscrites dans le contrat Eau & Climat sous la maîtrise d'Ouvrage CISALB.

La synthèse des actions directement éligibles en application des critères de l'Agence de l'Eau est la suivante :

Grand Lac	Montant déposé €	Subvention estimée €
GEMAPI – Foncier, étude esplanade	400 000	260 500
Eau Potable	15 177 000	2 547 560
Assainissement	265 000	132 500
TOTAL €	15 842 000	2 940 560

Le taux de subvention moyen est de 18.6 %.

Les opérations sont détaillées dans le contrat en pièce jointe.

En complément des actions directement éligibles, l'Agence de l'Eau a alloué une enveloppe dite d'Aide spécifiques à l'attention de Grand Lac.

Le montant de l'aide spécifique est de 1 M€ d'aides avec un taux d'aide à 50%.

En accord avec l'Agence de l'Eau le montant déposé au titre des aides spécifiques est supérieur à 2 M€ pour anticiper un potentiel coût de réalisation inférieur au montant inscrit sachant qu'il ne sera pas possible d'intégrer de nouvelles opérations « Aides spécifiques » après signature du contrat.

Détail des opérations inscrites en Aides spécifiques :

COMPETENCE	OBJET	Montant opération €HT
AEP	Sécurisation du refoulement Station pompage Mémard	500 000 €
AEP	Transfert d'eau : Liaison de Grésy - La Biolle	400 000 €
AEP	Transfert d'eau : Liaison Viviers du Lac - Bourget du Lac	800 000 €
AEP	Sécurisation Eau potable. Remise à niveau du Puits de Gravier - Chanaz	500 000 €
ASST	Périmètre protection Mémard. Etanchéification du poste de refoulement et réseaux	100 000 €
TOTAL		2 300 000 € Plafonné à 2 000 000 €

Il est également prévu de déposer des dossiers d'opération directement dans le cadre du 12^e Programme (donc hors contrat Eau&Climat et Aides spécifiques). Ces dossiers seront directement déposés au 12^e programme car il n'y a pas de plus-value de subvention à rechercher par une inscription dans le cadre du contrat Eau & Climat.

En synthèse du contrat Eau & Climat :

GRAND LAC	Montant de travaux déposé M€	Montant Subvention estimé M€	Taux	
Directement éligible	15 842	2 940	18.6%	22%
Aides spécifiques	2 000	1 000	50%	

La signature sur contrat Eau&Climat est projetée fin décembre pour une application à compter du 01/01/2026.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le Contrat Eau & Climat qui sera déposé par le CISALB auprès de l'Agence de l'Eau.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 52
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 23 septembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 25 : Contrat Eau et Climat 2026 - 2028 - Démarche contractuelle avec l'Agence de l'Eau

Date de transmission de l'acte : 30/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2025

Numéro de l'acte : d5579 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250923-d5579-DE

Date de décision : 23/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement



Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du
Bourget

Contrat Eau et Climat 2026-2028

Annexe 1

Grille d'analyse du contrat

Septembre 2025

Annexe 1 : grille d'analyse du contrat

Principaux enjeux identifiés sur le territoire				Réponse du contrat aux enjeux		
Volet	Thèmes du contrat	Enjeux SDAGE, actions PAOT (version de janvier 2025) et autres enjeux territorialisés	Défi à relever au regard du PBACC	Actions prévues au contrat	Traité dans le contrat ?	Commentaires
MIA	Cours d'eau : continuité biologique et transit sédimentaire	PAOT : 3 ouvrages (ROE) à traiter --> mesures MIA0301 et MIA0304 du PDM		1 ouvrages continuité (ROE)	Oui	Sur les 3 seuils restants, inscrits au PDM, un ouvrage est prévu sur la durée du contrat. La situation est bloquée sur un ouvrage privé : le propriété est opposé à toutes les solutions de restauration de le continuité. Le dernier seuil localisé à proximité du précédent, ne sera traité que lorsque la situation sera débloquée.
MIA	Cours d'eau : dégradation morphologique	PAOT : actions déclinant les mesures du PDM - 8 actions sur les cours d'eau --> mesures MIA0202 et MIA0203, - 2 actions sur un plan d'eau (Lac du Bourget) --> mesures MIA0303 et MIA0402. SDAGE : 15 réservoirs biologiques à préserver (OF 6A-A)		5 actions morphologie	Oui	5 actions prévues au contrat sur 4 masses d'eau. A noter que les actions sur le Lac (baisse du niveau du lac tous les 4 ans) sont en cours mais elles ne seront pas réalisées sur la durée du contrat (baisse du niveau en 2025 puis en 2029). Les actions les plus importantes sont inscrites au contrat et au PAPI2.
MIA	Biodiversité	Etudier ou restaurer la trame turquoise SDAGE : aucun site Natura 2000 à préserver			Non	La périmètre de la trame turquoise n'est pas définie. Cependant, une action de restauration des ripisylve par plantation est prévue.
MIA	Zones humides	PAOT : 10 actions Zones humides --> mesures MIA601 et MIA0602 du PDM tous milieux (y compris eaux souterraines)	Territoire cible pour l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides (défi 15) - carte 5	1 action zones humides	Partiellement	Malgré une forte volonté politique, les travaux de restauration des zones humides sont souvent bloqués faute de maitrise foncière suffisante. Une actualisation du Plan d'Actions en Faveur des Zones Humides datant de 2012 et une étude foncière sont envisagées sur la durée du contrat, pour relancer la dynamique.
MIA	Lien entre gestion des milieux aquatiques et inondation	SDAGE : délimiter, préserver ou restaurer les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)	Territoire cible pour démarche PEP / PAPI (défi 24) - carte 11	2 Actions EBF	Partiellement	Le contrat prévoit des travaux issus de l'étude EBF réalisée sur la Deysse
RES	Ressources stratégiques pour l'AEP	SDAGE : 2 Zones de sauvegarde déjà délimitée (tableau 5E-A) : FRD 304 alluvions de la plaine de Chambéry et FRDG330 alluvions du Rhône, marais de Chautagne et de Lavours.		1 Action d'amélioration de la connaissance	Oui	FRDG304 : Un réseau de piézomètre va être installé en 2025 pour permettre une modélisation de la nappe au cours du contrat.
RES	Déséquilibre quantitatif	SDAGE : déséquilibre quantitatif des eaux superficielles du territoire (cartes 7A et 7B) PAOT : 13 actions déclinant le PGRE 2017-2022 --> mesures ressource (RES) ou autres mesures du PDM PAOT : 0 actions de gestion des éclusées --> mesures MIA0305 du PDM	Territoire cible PTGE (défi 9) - carte 2	3 actions du PGRE	Oui	Après le bilan du PGRE validé en 2024, un nouveau PTGE devrait être validé fin 2026. Le contrat pévoit essentiellement des travaux d'économie d'eau sur réseau d'eau potable et une action de substitution de ressource issu du PGRE 2017-2022, portée par Grand Lac (Barreau Est tranche 2). Des actions de sobriété (kits hydroéconomes, communication) sont également inscrites au contrat.
RES	Captages dont captages prioritaires	0 Captages prioritaires du territoire (tableau 5E-C)		0 actions captages prioritaire	Non	non concerné par la thématique
POL	Réseaux	PAOT : 1 action Réseaux Assainissement --> mesure ASS0302 du PDM		1 action Réseaux Assainissement	Oui	Des travaux de réhausse d'un déversoir d'orage pour limiter les rejets au ruisseau de la Mère seront conduist pendant la durée du contrat par Grand Chambéry.
POL	STEP	PAOT : 1 action STEU --> mesure ASS0402 du PDM		0 action STEU	Non	A noter que les études préalables de construction de la nouvelle station d'épuration de Chautagne devraient être réalisées pendant la durée du contrat
POL	Gestion pluvial	PAOT : 0 action gestion du pluvial --> mesures ASS0101, ASS0201 du PDM	-	1 action gestion du pluvial		Des travaux de désimperméabilisation, portés par les communes, sont prévus au contrat
POL	Eutrophisation	SDAGE : 5 masses d'eau sensibles à l'eutrophisation (liste 5B-A)	-	NB études de flux de pollution admissibles	Non	
SUB	Substances dangereuses (origine agricole, domestique, industrielle)	PAOT : 5 actions déclinant les mesures de type Industrie (IND) du PDM		0 actions industrie	Non	Les services techniques des agglomérations continuent les diagnostics dans les entreprises, sans financement de l'agence de l'eau.



Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du
Bourget

Contrat Eau et Climat 2026-2028

Annexe 2

Tableau récapitulatif financier du contrat

Septembre 2025

LISTE DES OPERATIONS CONTRAT																				
Volet	Enjeu	Action	Sous action	Code Action	Libellé détaillé de l'action	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	PDM (oui/-)	PBACC (défi/-)	Indicateur		Agence de l'eau					Etat		OBSERVATIONS
											technique	Unité	%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide	%	Etat	
MIA	MAH	1		MAH-1	Travaux de restauration de la Leyse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay	CISALB	2026	8 000 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	2800	ML	70%	4 200 000 €	2 940 000 €	24	Aide classique	43%	3 450 000 €	taux à 70% validé au titre du 11ème programme (travaux labellisés opération transversale dans le contrat Bourget 23-24)
MIA	MAH	2		MAH-2	Travaux de restauration de l' Albenche et de la zone humide Sous la Tour (Entrelacs)	CISALB	2026	150 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	500	ML	80%	150 000 €	120 000 €	24	Aide classique		- €	ambition écologique très forte : restauration du lit de niveau R3 et reconnection avec la ZH de la Tour (6 ha)
MIA	MAH	3		MAH-3	Etude de faisabilité - Restauration de l' Albenche entre le pont SNCF et la Deysse (Entrelacs)	CISALB	2026	40 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau			80%	40 000 €	32 000 €	24	Aide classique		- €	Le scénario de restauration le plus ambitieux sera étudié
MIA	MAH	4	a	MAH-4a	Maitrise foncière relative aux travaux de restauration du Nant Bruyant (La Motte-Servolex)	Grand Chambéry	2026	70 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau			50%	35 000 €	17 500 €	24	Aide classique	40%	28 000 €	Maitrise foncière au même taux de subvention que les travaux
MIA	MAH	4	b	MAH-4b	Travaux de restauration du Nant Bruyant (La Motte-Servolex)	CISALB	2028	2 500 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	1000	ML	50%	1 250 000 €	625 000 €	24	Aide classique	40%	1 000 000 €	Double objectif GEMA et PI d'où assiette = 50% montant des travaux. Taux de subvention agence à ajuster en fonction de l'ambition écologique du projet
MIA	MAH	5		MAH-5	Maitrise foncière et travaux de restauration de l' Hyères (St-Thibaut-de-Couz)	CISALB	2027	600 000 €	non	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	1300	ML	80%	600 000 €	480 000 €	24	Aide classique		- €	ambition écologique très forte : restauration des anciens méandres et reconnection avec la forêt alluviale des Terreaux (11 ha)
MIA	MAH	6	a	MAH-6a	Maitrise foncière relative aux travaux de restauration du Nant Varon (Le Bourget-du-Lac)	Grand Lac	2026	50 000 €	non	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau			40%	50 000 €	20 000 €	24	Aide classique	40%	20 000 €	Maitrise foncière au même taux de subvention que les travaux
MIA	MAH	6	b	MAH-6b	Travaux de restauration du Nant Varon : suppression du triple seuil scierie ROE131548 au Bourget-du-Lac	CISALB	2027	300 000 €	non	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	1 ROE	Nbre	40%	300 000 €	120 000 €	24	Aide classique	40%	120 000 €	effacement d'un seuil et co-financement Etat
MIA	MAH	7	a	MAH-7a	Maitrise foncière relative aux travaux de restauration de la Leyse SE.6 (Le Bourget-du-Lac, La Motte-Servolex)	Grand Lac	2026	50 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau			50%	25 000 €	12 500 €	24	Aide classique		- €	Maitrise foncière au même taux de subvention que les travaux
MIA	MAH	7	b	MAH-7b	Travaux de restauration de la Leyse SE.6 (Le Bourget-du-Lac, La Motte-Servolex)	CISALB	2027	1 500 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	2700	ML	50%	750 000 €	375 000 €	24	Aide classique		- €	Double objectif GEMA et PI d'où assiette = 50% montant des travaux. Taux de subvention agence à ajuster en fonction de l'ambition écologique du projet
MIA	MAH	8		MAH-8	Travaux de restauration du Belle Eau (Voglans)	CISALB	2026	150 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	500	ML	80%	150 000 €	120 000 €	24	Aide classique		- €	Taux de subvention agence pour une ambition de restauration R3
MIA	MAH	9		MAH-9	Etude de faisabilité - Restauration du Rau des Marais dans le Pré Marquis (La Motte-Servolex)	CISALB	2027	40 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	2500	ML	80%	40 000 €	32 000 €	24	Aide classique		- €	Le scénario de restauration le plus ambitieux sera étudié
MIA	MAH	10		MAH-10	Etude de faisabilité - Découverte du Tillet entre l'hippodrome et la Chaudanne (Aix-les-Bains)	CISALB	2026	50 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	1200	ML	80%	50 000 €	40 000 €	24	Aide classique		- €	Le scénario de restauration le plus ambitieux sera étudié
MIA	MAH	11		MAH-11	Etude de faisabilité - Restauration du littoral lacustre au droit de l' esplanade d'Aix-les-Bains	Grand Lac	2026	40 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	800	ML	50%	40 000 €	20 000 €	24	Aide classique		- €	Enjeu de concilier la fréquentation du public avec la renaturation de la berge du lac du Bourget
MIA	MAH	12		MAH-12	Travaux de restauration de la ripisylve et de création d'habitats aquatiques	CISALB	2026	100 000 €	non	Défi 21_Restaurer 17000 km de berges de ripisylve dégradée			50%	100 000 €	50 000 €	24	Aide classique		- €	
MIA	MAH	13	a	MAH-13a	Travaux d'éradication des EEE sur les rivières et les rives du lac du Bourget 2026	CISALB	2026	80 200 €	non	Défi 21_Restaurer 17000 km de berges de ripisylve dégradée	132000	ML	50%	80 200 €	40 100 €	24	Aide classique		- €	
MIA	MAH	13	b	MAH-13b	Travaux d'éradication des EEE sur les rivières et les rives du lac du Bourget 2027	CISALB	2027	80 200 €	non	Défi 21_Restaurer 17000 km de berges de ripisylve dégradée	132000	ML	50%	80 200 €	40 100 €	24	Aide classique		- €	
MIA	MAH	13	c	MAH-13c	Travaux d'éradication des EEE sur les rivières et les rives du lac du Bourget 2028	CISALB	2028	80 200 €	non	Défi 21_Restaurer 17000 km de berges de ripisylve dégradée	132000	ML	50%	80 200 €	40 100 €	24	Aide classique		- €	
MIA	MAH	14		MAH-14	Travaux de restauration de la continuité de l' Hyères . Seuil "Pont Neuf" (Cognin)	CISALB	2027	400 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	1 ROE	Nbre	50%	400 000 €	200 000 €	24	Aide classique		- €	aménagement d'un seuil en liste 2
MIA	MAH	15		MAH-15	Etude de la restauration de la continuité de la Leyse 5 seuils du Bout du Monde	CISALB	2027	30 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	5 ROE	Nbre	80%	30 000 €	24 000 €	24	Aide classique		- €	scénario d'effacement prévu dans l'étude
MIA	MAH	16	a	MAH-16a	Animation foncière des zones humides prioritaires	CISALB	2026	80 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides			80%	80 000 €	64 000 €	24	Aide classique		- €	
MIA	MAH	16	b	MAH-16b	Acquisition foncière des zones humides prioritaires	Grand Chambéry	2027	50 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides			80%	50 000 €	40 000 €	24	Aide classique		- €	
MIA	MAH	16	c	MAH-16c	Acquisition foncière des zones humides prioritaires	Grand Lac	2027	140 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides			80%	140 000 €	112 000 €	24	Aide classique		- €	
MIA	MAH	17		MAH-17	Travaux de restauration des zones humides prioritaires	CISALB	2027	410 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides			50%	410 000 €	205 000 €	24	Aide classique		- €	Taux de subvention agence à ajuster en fonction de l'ambition écologique des projets

LISTE DES OPERATIONS CONTRAT																				
Volet	Enjeu	Action	Sous action	Code Action	Libellé détaillé de l'action	Maître d'ouvrage	Année prévisionnell e d'engagement t	Montant de l'opération	PDM (oui/-)	PBACC (défi/-)	Indicateur		Agence de l'eau					Etat		OBSERVATIONS
											technique	Unité	%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide	%	Etat	
MIA	MAH	18	a	MAH-18a	Animation foncière des actions EBF Deysse	CISALB	2026	40 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides			80%	40 000 €	32 000 €	24	Aide classique	-	€	
MIA	MAH	18	b	MAH-18b	Acquisition foncière des actions EBF Deysse	Grand Lac	2027	120 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides			80%	120 000 €	96 000 €	24	Aide classique	-	€	
MIA	MAH	18	c	MAH-18c	Travaux de restauration de la Deysse dans la forêt domaniale (EBF-1)	CISALB	2026	500 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	500	ML	80%	500 000 €	400 000 €	24	Aide classique	-	€	ambition écologique très forte : restauration du lit de niveau R3 et reconnection avec la forêt alluviale (7 ha)
MIA	MAH	18	d	MAH-18d	Travaux de restauration de la Deysse entre le pont de St-Félix et le dépôt pétrolier (EBF-2)	CISALB	2027	300 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	600	ML	70%	300 000 €	210 000 €	24	Aide classique	-	€	ambition écologique forte : restauration du lit de niveau R2/R3
MIA	MAH	19		MAH-19	Plan de gestion des zonnnes humides des étangs de Crosagny / Baumont en lien avec l'objectif de soutien d'étiage de la Deysse	CISALB	2026	30 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides			80%	30 000 €	24 000 €	24	Aide classique	-	€	
RES	ECO	1		ECO-1	Elaboration et mise en œuvre du PTGE	CISALB	2026	100 000 €	oui				70%	100 000 €	70 000 €	21	Aide classique	-	€	
POL	PLUV	1	a	PLUV-1a	Désimperméabilisation et déconnexion des réseaux pour des projets <2000m²	communes	2026	300 000 €	non				50%	300 000 €	150 000 €	16	Aide spécifique	-	€	Maitres d'ouvrage non définis à ce stade
POL	PLUV	1	b	PLUV-1b	Désimperméabilisation et déconnexion des réseaux pour des projets <2000m²	communes	2027	600 000 €	non				50%	600 000 €	300 000 €	16	Aide spécifique	-	€	Maitres d'ouvrage non définis à ce stade
POL	PLUV	1	c	PLUV-1c	Désimperméabilisation et déconnexion des réseaux pour des projets <2000m²	communes	2028	600 000 €	non				50%	600 000 €	300 000 €	16	Aide spécifique	-	€	Maitres d'ouvrage non définis à ce stade
TSV	TRANSV	1		TRANSV-1	EAU climat, on agit ! (suite)	CISALB	2026		non						0 €			-	€	
TSV	ANIM	1	a	ANIM-1a	Animation du volet Contrat Eau & Climat	CISALB	2026	32 500 €	non				70%	32 500 €	22 750 €	24	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	1	b	ANIM-1b	Animation du volet Contrat Eau & Climat	CISALB	2027	32 500 €	non				70%	32 500 €	22 750 €	24	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	1	c	ANIM-1c	Animation du volet Contrat Eau & Climat	CISALB	2028	32 500 €	non				70%	32 500 €	22 750 €	24	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	2	a	ANIM-2a	Animation GEMA et suivi	CISALB	2026	249 600 €	non				70%	249 600 €	174 720 €	24	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	2	b	ANIM-2b	Animation GEMA et suivi	CISALB	2027	249 600 €	non				70%	249 600 €	174 720 €	24	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	2	c	ANIM-2c	Animation GEMA et suivi	CISALB	2028	249 600 €	non				70%	249 600 €	174 720 €	24	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	3	a	ANIM-3a	Animation Ripisylve et EEE	CISALB	2026	76 700 €	non				50%	76 700 €	38 350 €	24	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	3	b	ANIM-3b	Animation Ripisylve et EEE	CISALB	2027	76 700 €	non				50%	76 700 €	38 350 €	24	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	3	c	ANIM-3c	Animation Ripisylve et EEE	CISALB	2028	76 700 €	non				50%	76 700 €	38 350 €	24	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	4	a	ANIM-4a	Animation Ressource en eau + Qualité de l'eau	CISALB	2026	176 800 €	non				70%	176 800 €	123 760 €	21	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	4	b	ANIM-4b	Animation Ressource en eau + Qualité de l'eau	CISALB	2027	176 800 €	non				70%	176 800 €	123 760 €	21	Aide classique	-	€	
TSV	ANIM	4	c	ANIM-4c	Animation Ressource en eau + Qualité de l'eau	CISALB	2028	176 800 €	non				70%	176 800 €	123 760 €	21	Aide classique	-	€	
TSV	COM	1	a	COM-1a	Animation Sensibilisation + Aqualis	CISALB	2026	154 000 €	non				70%	154 000 €	107 800 €	34	Aide classique	-	€	
TSV	COM	1	b	COM-1b	Animation Sensibilisation + Aqualis	CISALB	2027	154 000 €	non				70%	154 000 €	107 800 €	34	Aide classique	-	€	
TSV	COM	1	c	COM-1c	Animation Sensibilisation + Aqualis	CISALB	2028	154 000 €	non				70%	154 000 €	107 800 €	34	Aide classique	-	€	
TSV	COM	2		COM-2	Actions de communication	CISALB	2026	30 000 €	non				70%	30 000 €	21 000 €	34	Aide classique	-	€	
TSV	SUIV	1		SUIV-1	Suivi écologique du lac 2027 et 2028	CISALB	2027	114 000 €	non				70%	114 000 €	79 800 €	32	Aide classique	-	€	
TSV	SUIV	2	a	SUIV-2a	Observatoires DCE	CISALB	2026	80 000 €	non				70%	80 000 €	56 000 €	32	Aide classique	-	€	
TSV	SUIV	2	b	SUIV-2b	Suivi des substances émergentes	CISALB	2027	20 000 €	non				70%	20 000 €	14 000 €	32	Aide classique	-	€	
TSV	SUIV	2	c	SUIV-2c	Suivi des gains écologiques	CISALB	2027	35 000 €	non				70%	35 000 €	24 500 €	32	Aide classique	-	€	suivi au même taux que les travaux
TSV	SUIV	3		SUIV-3	Etude thermique des rivières dans le cadre du réchauffement climqtique	CISALB	2027	10 000 €	non				50%	10 000 €	5 000 €	32	Aide classique	-	€	

LISTE DES OPERATIONS CONTRAT																				
Volet	Enjeu	Action	Sous action	Code Action	Libellé détaillé de l'action	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	PDM (oui/-)	PBACC (défi/-)	Indicateur		Agence de l'eau					Etat		OBSERVATIONS
											technique	Unité	%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide	%	Etat	
RES	AEP	1		AEP-1	Modélisation de la nappe alluviale de Chambéry	Grand Chambéry	2026	200 000 €	oui				70%	200 000 €	140 000 €	23	Aide classique	- €		nappe de Chambéry = ressource stratégique
RES	AEP	2		AEP-2	Recherche de nouvelles ressources secteur Bauges Devant	Grand Chambéry	2026	50 000 €	non				70%	50 000 €	35 000 €	25	Aide solidarité	- €		Bauges = secteur FRR. Interdiction de consommation en 2022 et 2025 suite à pollution (karst). Recherche d'une nouvelle ressource
RES	AEP	3		AEP-3	Réhabilitation des puits de la nappe de Chambéry	Grand Chambéry	2027	2 300 000 €	non				50%	2 300 000 €	1 150 000 €	25	Aide classique	- €		pour sécurisation qualitative
RES	AEP	4	a	AEP-4a	Recherche de l'origine de la pollution PFAS de la nappe de Chambéry 2026	Grand Chambéry	2026	67 745 €	non				50%	67 745 €	33 873 €	25	Aide classique	- €		Réhabilitation des puits en lien avec la problématique PFAS, pour limiter la migration des polluants vers la nappe de Chambéry (ressource stratégique)
RES	AEP	4	b	AEP-4b	Recherche de l'origine de la pollution PFAS de la nappe de Chambéry 2027	Grand Chambéry	2027	61 830 €	non				50%	61 830 €	30 915 €	25	Aide classique	- €		
RES	AEP	4	c	AEP-4c	Traitement PFAS	Grand Chambéry	2027	8 700 000 €	non				50%	8 700 000 €	4 350 000 €	25	Aide classique			
RES	ECO	3		ECO-3	Réhabilitation du réservoir de Sainte Claire	Grand Chambéry	2026	6 850 000 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	90000	m³	50%	3 425 000 €	1 712 500 €	25	Aide classique	- €		Réservoir de tête de réseau très fuyard. Ressource (nappe de Chambéry) en équilibre précaire. Assiette retenue à 50% du montant des travaux pour tenir compte du double enjeu génie civil (reconstruction) et économie d'eau
RES	ECO	4	a	ECO-4a	Réhabilitation des réseaux d'eau potable 2026	Grand Chambéry	2026	3 181 000 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	1500	ML	50%	645 000 €	322 500 €	25	Aide classique	- €		ressources déficitaires (nappe de Chambéry ou sources). Seuls les secteurs les plus fuyards sont retenus (ILP>15m3/j/km)
RES	ECO	4	b	ECO-4b	Réhabilitation des réseaux d'eau potable 2027	Grand Chambéry	2027	2 640 000 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	500	ML	50%	230 000 €	115 000 €	25	Aide classique	- €		ressources déficitaires (nappe de Chambéry ou sources). Seuls les secteurs les plus fuyards sont retenus (ILP>15m3/j/km)
RES	ECO	4	c	ECO-4c	Réhabilitation des réseaux d'eau potable 2028	Grand Chambéry	2028	2 295 000 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	235	ML	50%	112 800 €	56 400 €	25	Aide classique	- €		ressources déficitaires (nappe de Chambéry ou sources). Seuls les secteurs les plus fuyards sont retenus (ILP>15m3/j/km)
RES	ECO	5	a	ECO-5a	Dispositifs hydroéconomes 2026 : distribution de kits et équipement des bâtiments de Grand Chambéry	Grand Chambéry	2026	166 000 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030			50%	166 000 €	83 000 €	21	Aide classique	- €		sobriété
RES	ECO	5	b	ECO-5b	Dispositifs hydroéconomes 2027 : distribution de kits	Grand Chambéry	2027	96 000 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030			50%	96 000 €	48 000 €	21	Aide classique	- €		sobriété
RES	ECO	5	c	ECO-5c	Dispositifs hydroéconomes 2028 : distribution de kits	Grand Chambéry	2028	96 000 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030			50%	96 000 €	48 000 €	21	Aide classique	- €		sobriété
RES	ECO	6	a	ECO-6a	Plan de communication sobriété 2026	Grand Chambéry	2026	73 500 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030			50%	73 500 €	36 750 €	21	Aide classique	- €		sobriété
RES	ECO	6	b	ECO-6b	Plan de communication sobriété 2027	Grand Chambéry	2027	73 500 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030			50%	73 500 €	36 750 €	21	Aide classique	- €		sobriété
RES	ECO	6	c	ECO-6c	Plan de communication sobriété 2028	Grand Chambéry	2028	73 500 €	non	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030			50%	73 500 €	36 750 €	21	Aide classique	- €		sobriété
POL	ASS	1	a	ASS-1a	Désinfection de l'eau usée traitée pour réutilisation	Grand Chambéry	2026	100 000 €	non	Défi 8_Viser 250 projets de réutilisation des eaux			50%	100 000 €	50 000 €	11	Aide classique	- €		REUT
POL	ASS	1	b	ASS-1b	Création d'un réseau de distribution d'eaux usées traitées sur la ZI Bissy (1ère tranche)	Grand Chambéry	2027	200 000 €	non	Défi 8_Viser 250 projets de réutilisation des eaux	350	ML	50%	168 000 €	84 000 €	11	Aide classique	- €		REUT
POL	ASS	1	c	ASS-1c	Réhabilitation du traitement de filtration membranaire pour réutiliser les eaux usées traitées	Grand Chambéry	2028	200 000 €	non	Défi 8_Viser 250 projets de réutilisation des eaux			50%	200 000 €	100 000 €	11	Aide classique	- €		REUT
POL	ASS	2		ASS-2	Suppression des déversement EU dans la Mère par temps de pluie : réhausse du DO8 et création d'un bassin d'orage	Grand Chambéry	2028	820 000 €	oui		250	m³	50%	450 000 €	225 000 €	12	Aide classique	- €		mise en conformité du réseau d'assainissement ciblée dans le PAOT
POL	ASS	3		ASS-3	Lutte contre les macrodéchets issus des réseaux d'eaux pluviales	Grand Chambéry	2027	50 000 €	non				50%	50 000 €	25 000 €	12	Aide classique	- €		
POL	PLUV	2	a	PLUV-2a	Animation de "Eau-Climat : On agit!" y compris sur le secteur des Bauges 2026	Grand Chambéry	2026	65 000 €	non				50%	65 000 €	32 500 €	16	Aide classique	- €		
POL	PLUV	2	b	PLUV-2b	Animation de "Eau-Climat : On agit!" y compris sur le secteur des Bauges 2027	Grand Chambéry	2027	65 000 €	non				50%	65 000 €	32 500 €	16	Aide classique	- €		
POL	PLUV	2	c	PLUV-2c	Animation de "Eau-Climat : On agit!" y compris sur le secteur des Bauges 2028	Grand Chambéry	2028	65 000 €	non				50%	65 000 €	32 500 €	16	Aide classique	- €		
RES	SPEA	1		SPEA-1	Actualisation du schéma directeur eau potable	Grand Chambéry	2026	150 000 €	non				50%	150 000 €	75 000 €	25	Aide classique	- €		
POL	SPEA	2		SPEA-2	Actualisation du schéma directeur assainissement	Grand Chambéry	2026	150 000 €	non				50%	150 000 €	75 000 €	12	Aide classique	- €		

LISTE DES OPERATIONS CONTRAT																				
Volet	Enjeu	Action	Sous action	Code Action	Libellé détaillé de l'action	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	PDM (oui/-)	PBACC (défi/-)	Indicateur		Agence de l'eau					Etat		OBSERVATIONS
											technique	Unité	%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide	%	Etat	
RES	AEP	5		AEP-5	Réfection des captages de Montagnet à Ruffieux	Grand Lac	2027	230 000 €	non				50%	230 000 €	115 000 €	25	Aide classique	-	€	sécurisation quantitative suite à rupture d'AEP en 2022 et 2023 (camion citerne). Compte tenu de la localisation, la réfection du captage pour optimiser la production est moins chère qu'une interconnexion
RES	AEP	6		AEP-6	Création d'un transfert d'eau potable entre Grésy et La Biolle : substitution de la source de la Monderesse (source ciblée dans le PGRE)	Grand Lac	2027	400 000 €	non				50%	400 000 €	200 000 €	25	Aide spécifique	-	€	source de la Monderesse déficitaire qui ne permet pas de maintenir l'AEP en période d'étiage.
RES	AEP	7		AEP-7	Création d'un transfert d'eau entre Viviers du Lac - Bourget du Lac : substitution de la source de la Roche St Alban par le lac du Bourget (source ciblée dans le PGRE)	Grand Lac	2026	800 000 €	non				50%	800 000 €	400 000 €	25	Aide spécifique	-	€	source de la Roche Saint Alban déficitaire qui ne permet pas de maintenir l'AEP en période d'étiage.
RES	AEP	8		AEP-8	Remise à niveau de l'adduction sortant de l'usine de production de Mémard : changement d'un coude en diamètre 600 mm	Grand Lac	2026	500 000 €	non				50%	500 000 €	250 000 €	25	Aide spécifique	-	€	Mise à niveau d'un ouvrage vétuste sur la canalisation de sortie de la station de traitement de Mémard (eau du Lac, ressource principale de Grand Lac) ayant un risque imminent de rupture
RES	AEP	9		AEP-9	Réhabilitation du poste de refoulement situé dans le périmètre de protection rapproché du puits de Mémard	Grand Lac	2026	100 000 €	non				50%	100 000 €	50 000 €	25	Aide spécifique	-	€	fuite sur le poste de refoulement qui a entraîné une contamination de la ressource en 2022
RES	AEP	10		AEP-10	Remise à niveau du Puits du Gravier à Chanaz pour sécurisation de l'AEP de Vions et Chanas	Grand Lac	2027	500 000 €	non				50%	500 000 €	250 000 €	25	Aide spécifique	-	€	unique ressource pour Vions et Chanas. Crépine colmatée à plus de 70% par dépôt de Fer et Manganèse. Rupture quantitative de l'AEP imminente si rien n'est fait.
RES	ECO	7		ECO-7	Substitution de la source de Silien - Barreau Est tranche 2	Grand Lac	2026	3 485 000 €	oui				50%	770 000 €	385 000 €	21	Aide classique	-	€	sustitution préconisé par le PGRE 2017-2023
RES	ECO	8	a	ECO-8a	Travaux d'économies d'eau par renouvellement des réseaux AEP 2026	Grand Lac	2026	3 330 000 €	oui	Défi 1_Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	1732	ML	50%	831 360 €	415 680 €	25	Aide classique	-	€	ressources déficitaires (sources). Seuls les secteurs les plus fuyards sont éligibles (ILP>15m3/j/km)
RES	ECO	8	b	ECO-8b	Travaux d'économies d'eau par renouvellement des réseaux AEP 2027	Grand Lac	2027	3 550 000 €	oui	Défi 1_Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	2244	ML	50%	1 377 120 €	688 560 €	25	Aide classique	-	€	ressources déficitaires (sources). Seuls les secteurs les plus fuyards sont éligibles (ILP>15m3/j/km)
RES	ECO	8	c	ECO-8c	Travaux d'économies d'eau par renouvellement des réseaux AEP 2028	Grand Lac	2028	4 060 000 €	oui	Défi 1_Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	2843	ML	50%	1 364 640 €	682 320 €	25	Aide classique	-	€	ressources déficitaires (sources). Seuls les secteurs les plus fuyards sont éligibles (ILP>15m3/j/km)
RES	ECO	9		ECO-9	Diagnostic et équipements économes des bâtiments de Grand Lac	Grand Lac	2026	30 000 €	non	Défi 1_Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030			50%	30 000 €	15 000 €	21	Aide classique	-	€	sobriété
RES	ECO	10		ECO-10	Définition de la stratégie de communication de Grand Lac sur la sobriété en eau	Grand Lac	2026	52 000 €	non	Défi 1_Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030			50%	52 000 €	26 000 €	21	Aide classique	-	€	sobriété
RES	SPEA	3		SPEA-3	Diagnostic de la canalisation d'adduction de la source de la Monderesse	Grand Lac	2026	100 000 €	non				50%	100 000 €	50 000 €	25	Aide classique	-	€	étude complémentaire au schéma directeur AEP sur une canalisation gravitaire (ressource déficitaire)
RES	SPEA	4		SPEA-4	Réduction et modulation de pression des réseaux d'eau potable	Grand Lac	2027	250 000 €	non	Défi 1_Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2031			50%	250 000 €	125 000 €	25	Aide classique	-	€	GDSPEA
RES	SPEA	5		SPEA-5	Etude de tarification incitative	Grand Lac	2027	90 000 €	non				50%	90 000 €	45 000 €	25	Aide classique	-	€	GDSPEA
POL	ASS	4		ASS-4	Etude de faisabilité pour la mise en conformité de 9 systèmes d'assainissement en Chautagne	Grand Lac	2026	100 000 €	oui		2	Nbre	50%	100 000 €	50 000 €	11	Aide classique	-	€	l'étude concerne 2 stations d'épuration inscrites au PAOT
POL	PLUV	3	a	PLUV-3a	Animation de "Eau-Climat : On agit!" 2026	Grand Lac	2026	55 000 €	non				50%	55 000 €	27 500 €	16	Aide classique	-	€	
POL	PLUV	3	b	PLUV-3b	Animation de "Eau-Climat : On agit!" 2027	Grand Lac	2027	55 000 €	non				50%	55 000 €	27 500 €	16	Aide classique	-	€	
POL	PLUV	3	c	PLUV-3c	Animation de "Eau-Climat : On agit!" 2028	Grand Lac	2028	55 000 €	non				50%	55 000 €	27 500 €	16	Aide classique	-	€	
TOTAL								66 469 475 €						39 572 395 €	21 750 738 €			7%	4 618 000 €	
sous-total								66 469 475 €											4 618 000 €	
CISALB							17 918 400 €								7 885 740 €					
Grand Chambéry							28 909 075 €								9 024 438 €					
Grand Lac							18 142 000 €								4 090 560 €					
Communes							1 500 000 €								750 000 €					
							66 469 475 €								21 750 738 €					



Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du
Bourget

Contrat Eau et Climat 2026-2028

Annexe 3

Fiches actions du CISALB, de Grand
Chambéry et de Grand Lac

Septembre 2025

MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	La Motte-Servolex, Voglans	
FRD527b	Leysse aval	Nature de l'action	Travaux	8 000 000 €HT
		Indicateurs	2 800 m / 7 ha	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Action du PAPI 2021-2026.
- Financement Fonds Barnier.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Rivière endiguée avec un tracé rectiligne et uniforme.
- Absence d'espace de bon fonctionnement.
- Habitats aquatiques peu diversifiés.
- Etat écologique médiocre marqué notamment par un peuplement piscicole très affaibli.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Reculer la digue rive gauche de 20 à 50 m pour augmenter l'espace de bon fonctionnement,
- Restaurer le corridor écologique et diversifier les écoulements au moyen du génie écologique,
- Reconnecter les annexes humides rive gauche dans le nouvel espace inter-digues,
- Recréer un lit à tresses avec une diversité d'écoulements, hauteur d'eau et vitesse, et de granulométrie favorable à la faune invertébrée et piscicole,
- Planter une végétation adaptée à un espace de divagation plus ample dans lequel s'écoule un lit d'étiage plus serré pour diminuer l'effet d'étalement et de réchauffement de la lame d'eau en période d'étiage sévère.

→ INDICATEURS

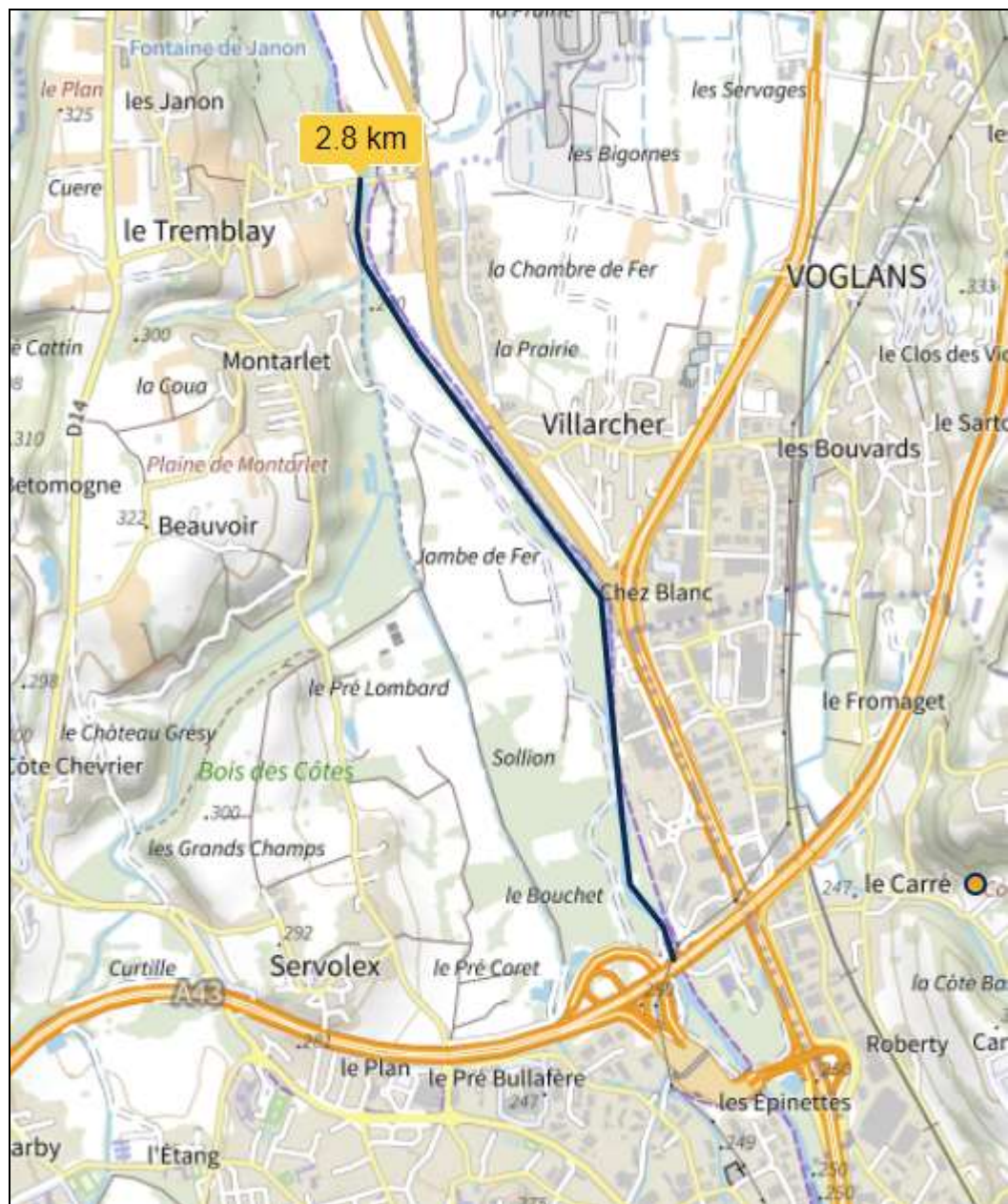
- Linéaire de rivière restaurée : 2 800 m,
- Surface de zones humides fonctionnelles : + 7 ha,
- Surface de boisements fonctionnels : + 2,13 ha,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Travaux de confortement de la digue rive droite faits sur 2 800 m,
- Maitrise foncière faite à 80% (amiable),
- Instruction DUP LEMA, MECDU et foncier en cours.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Arrêté de DUP : 4^{ème} trimestre 2025
- Pleine possession des terrains : 2^{ème} semestre 2026
- Travaux : août 2026 (ou 2027) à décembre 2027 (ou 2028)



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRD10682	Albenche	Nature de l'action	Travaux	150 000 €HT
		Indicateurs	500 m / 6 ha	2026-2027

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Tracé pseudo rectiligne puis méandrique mais dégradé par la présence de déchets, de mauvaises pratiques d'entretien de la végétation et l'utilisation d'encombrants pour les protections de berges,
- Présence d'espèces invasives,
- Zone humide prioritaire à l'abandon (déchets) et à mieux connecter à l'Albenche.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Restaurer l'Albenche afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité en rive gauche et la reconnexion du cours d'eau avec le boisement humide en rive droite,
- Restaurer la zone humide « Sous la Tour », en rive droite, avec la préservation d'une mosaïque de milieux, l'amélioration des habitats terrestres, et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- Les aménagements consistent à créer un lit pour l'Albenche avec un gabarit adapté à son hydrologie et disposant d'une capacité de débordement beaucoup plus précoce que le lit actuel afin de réhydrater les milieux annexes. Cette opération repose sur une action de niveau d'ambition R3 avec un objectif de restauration fonctionnelle complète à l'échelle de l'hydrosystème en intégrant l'espace de mobilité du cours d'eau, associé à une diversité des habitats du lit mais aussi les habitats alluviaux (boisements et zones humides).
- La création de lits diversifiés entre l'étiage et les débits moyens et le resserrement de la lame d'eau à l'étiage va permettre deux améliorations directes de l'écosystème aquatique :
 - La diminution de l'impact des étiages par diminution de l'échauffement et de la désoxygénation,
 - La création de conditions diversifiées dans les profils en travers lors des augmentations de débits pour les deux scénarios. Un travail important de diversification des habitats alluviaux est proposé dans le programme de travaux en créant des faciès plus diversifiés, des caches en embâcles pour la faune piscicole, des zones d'érosion et de dépôts typique des milieux alluviaux. La mosaïque d'habitats créée sera ainsi bien plus diversifiée que l'actuelle et sera favorable à beaucoup d'espèces péri-aquatiques et aquatiques.

→ INDICATEURS

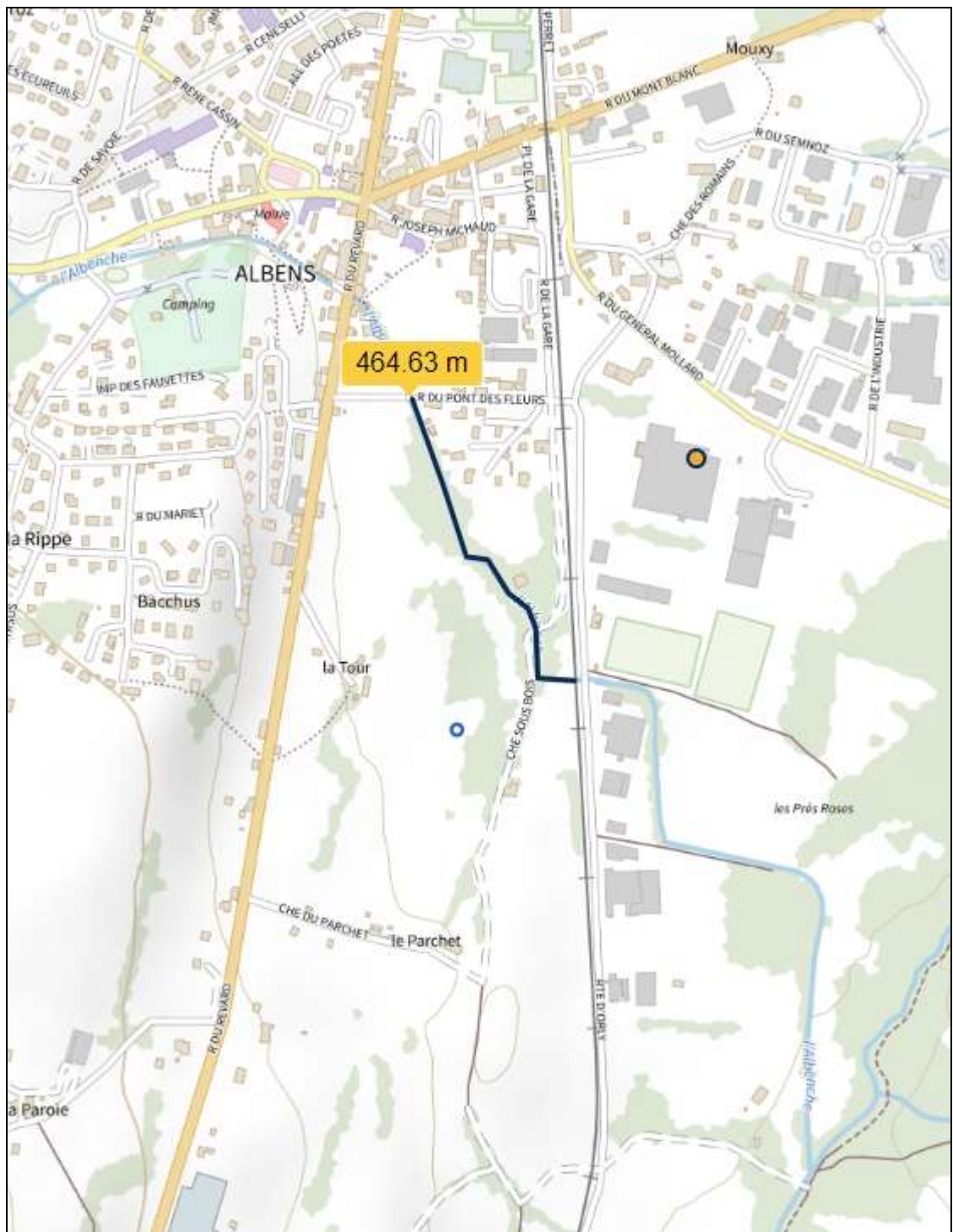
- Linéaire de rivière restaurée : 500 m,
- Surface de zone humide fonctionnelle : 6 ha,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP livrée en octobre 2024,
- Maitrise foncière engagée en 2025,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Travaux : été 2026 ou 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRD10682	Albenche	Nature de l'action	Etude AVP	40 000 €HT
		Indicateurs	850 m	2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Tracé très rectiligne avec une végétation peu luxuriante,
- Présence de 2 seuils,
- Présence d'espèces invasives.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Etudier les scénarii envisageables pour restaurer l'Albenche et d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité et la continuité écologique par suppression des seuils.
- Disposer d'une étude au stade AVP.

→ INDICATEURS

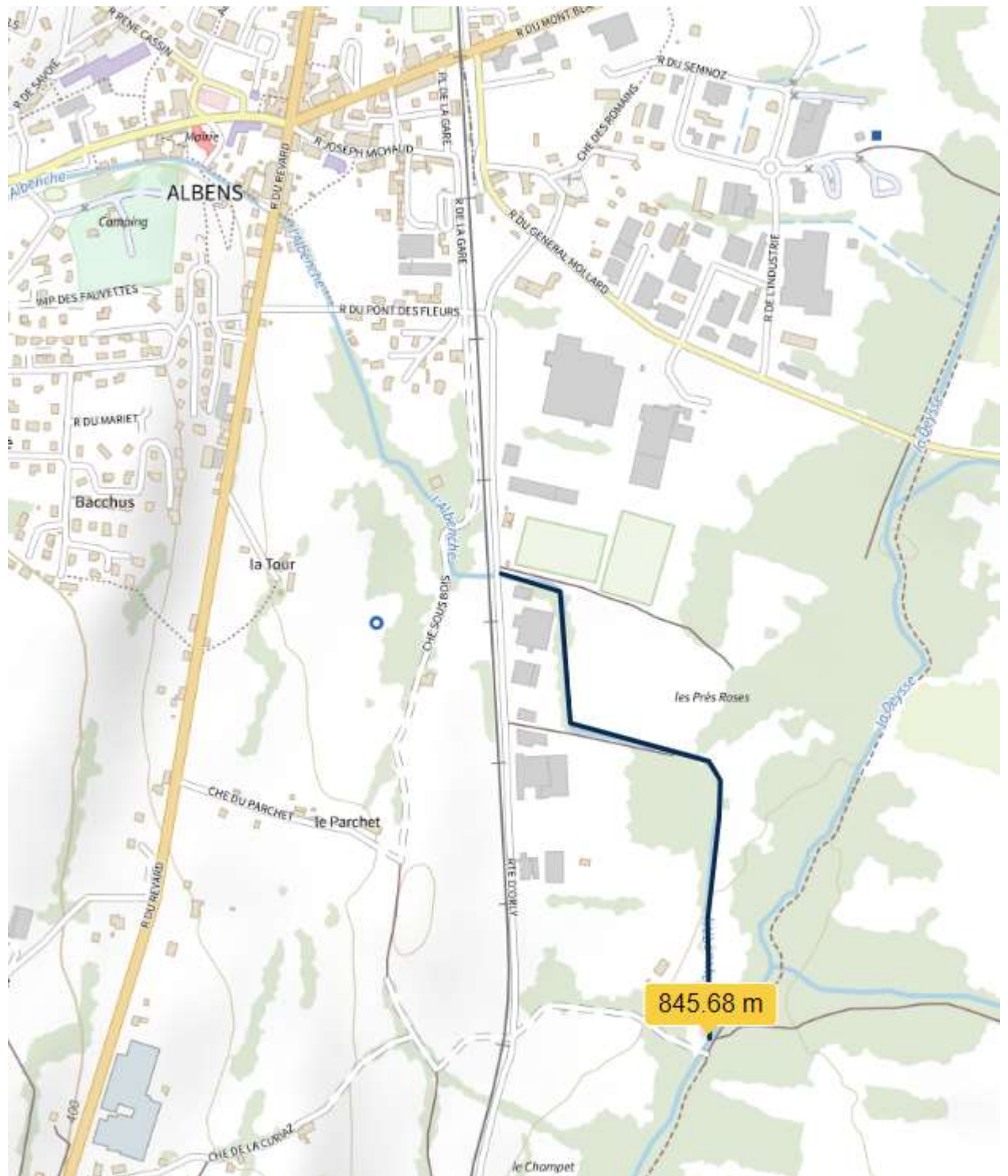
- Linéaire de rivière à étudier : 850 m,
- Nombre et hauteur des seuils à supprimer : 2 seuils (3 m et 1 m),
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2027 : Etude AVP



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry (a) / CISALB (b)	
	Pas de mesure PDM	Communes	La Motte-Servolex	
FRD11051	Nant Bruyant	Nature de l'action	Foncier (a) Travaux (b)	70 000 €HT 2 500 000 €HT
		Indicateurs	1 000 m	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Action prévue à un avenant du PAPI 2021-2026.
- Financement Fonds Barnier.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Rivière endiguée avec un tracé rectiligne et uniforme,
- Berges très hétéroclites (enrochements, murs, vieux perrés, bricolage, etc.),
- Habitats aquatiques peu diversifiés,
- Présence de plusieurs seuils,
- Etat écologique médiocre marqué notamment par un peuplement piscicole très affaibli.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- abaissement généralisé du profil en long (de l'ordre de 1 m) et permettre d'araser l'effet de digue,
- Cette abaissement du profil en long permet de restaurer la continuité piscicole et de restaurer le Nant Bruyant afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve et des habitats aquatiques de qualité.

→ INDICATEURS

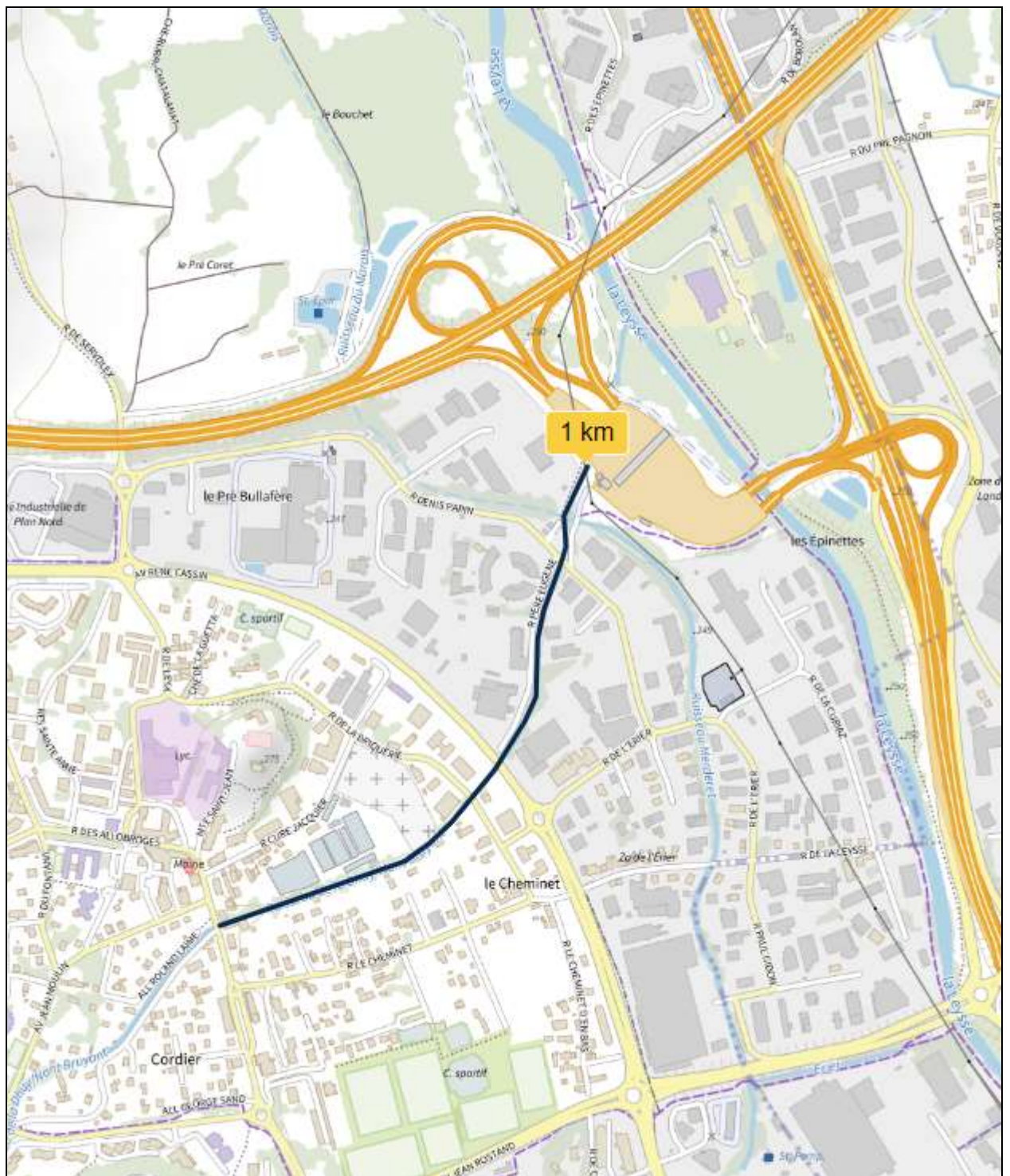
- Linéaire de rivière restaurée : 1 000 m,
- Nombre et hauteur des seuils à supprimer : 5 seuils (0.30 m, 0.60 m, 0.20 m, 0.40 m et 0.40 m),
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP existante (juillet 2014) avec un débit de projet (36,5 m³/s) à revoir à la baisse,
- Maitrise foncière en cours,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète, réseaux et génie civil des 3 ponts à reprendre en sous œuvre (Briquerie, Cassin et Papin).

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026 : Etude PRO/DCE
- 2026-2027 : Maitrise foncière
- 2027-2028 : Travaux



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesure PDM	Communes	St-Thibaud-de-Couz	
FRD1487	Hyères	Nature de l'action	Foncier Travaux	100 000 €HT 500 000 €HT
		Indicateurs	1 300 m / 11 ha	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Un tronçon de 600 m à forte pente, recalibré, incisé et endigué ou présentant un merlon de curage. La granulométrie est colmatée par du sable fin ou des algues filamenteuses. La ripisylve est naturelle mais dégradée par l'eutrophisation excessive. A signaler la plantation de parcelles en résineux et localement l'envahissement par des populations de renouées.
- Sur ce tronçon, on note la présence de 4 rampes sélectives pour la continuité piscicole, dont le seuil de Saint-Thibaud-de-Couz (amont) qui est difficilement franchissable, notamment en basses eaux,
- Un tronçon de 700 m à plus faible pente au profil de chenal, avec présence de matériaux exogène et continuellement envahis de renouée du Japon.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- La restauration écologique de la rivière Hyères en supprimant l'effet rectiligne de la rivière et en essayant notamment de lui faire reprendre ses anciens méandres,
- La réhumidification de la zone humide des Terraux en reconnectant l'Hyères à sa forêt et ses annexes alluviales.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière restaurée : 1 300 m,
- Surface de zone humide fonctionnelle : 11 ha,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP lancée en avril 2025,
- Etude PRO/DCE et maitrise foncière en 2026,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Maitrise foncière : 2026-2027
- Travaux : été 2027 ou été 2028



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	Grand Lac (a) / CISALB (b)	
	Pas de mesure PDM	Communes	Le Bourget-du-Lac	
	Nant Varon (affluent RG Leysse aval)	Nature de l'action	Foncier (a) Travaux (b)	50 000 €HT 300 000 €HT
		Indicateurs	150 m	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Action prévue à un avenant du PAPI 2021-2026.
- Financement Fonds Barnier.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Rivière présentant une portion endiguée avec un tracé rectiligne et uniforme,
- Berges hétéroclites pas assez végétalisées : talus enherbé, enrochement, muret, etc.
- Habitats aquatiques peu diversifiés,
- Présence de 3 seuils successifs cumulant un obstacle de 1,70 m et d'une vieille vanne,
- Enjeu de continuité avec la Leysse sur laquelle il y a une mesure PdM de restauration de la continuité écologique (MIA 304, Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage),
- Le Nant Varon présente un gros potentiel piscicole.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Restaurer le Nant Varon afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve et des habitats aquatiques de qualité et la suppression d'un seuil important.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière restaurée : 150 m,
- Nombre et hauteur des seuils à supprimer : 3 seuils successifs (1,70 m),
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP lancée février 2025,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude PRO/DCE en 2026
- Maitrise foncière 2026 (> 2027)
- Travaux : 2027 (> 2028)



MAH	Milieux aquatiques et biodiversité humides	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry (a) / CISALB (b)	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	La Motte-Servolex, Le Bourget-du-Lac	
FRD527b	Leysse aval	Nature de l'action	Foncier (a) Travaux (b)	50 000 €HT 1 500 000 €HT
		Indicateurs	2 700 m	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Action du PAPI 2021-2026 (montant mis à jour dans l'avenant du PAPI).
- Financement Fonds Barnier.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Rivière endiguée avec un tracé rectiligne et uniforme.
- Espace de bon fonctionnement restreint sauf sur 250 m,
- Ripisylve peu diversifiée dans les secteurs endigués (contrainte de gestion),
- Habitats aquatiques peu diversifiés,
- Etat écologique médiocre marqué notamment par un peuplement piscicole très affaibli.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Restaurer la Leysse afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité,
- Diversifier les écoulements pour améliorer les habitats et réduire l'effet d'étalement et de réchauffement de la lame d'eau en période d'étiage sévère.

→ INDICATEURS

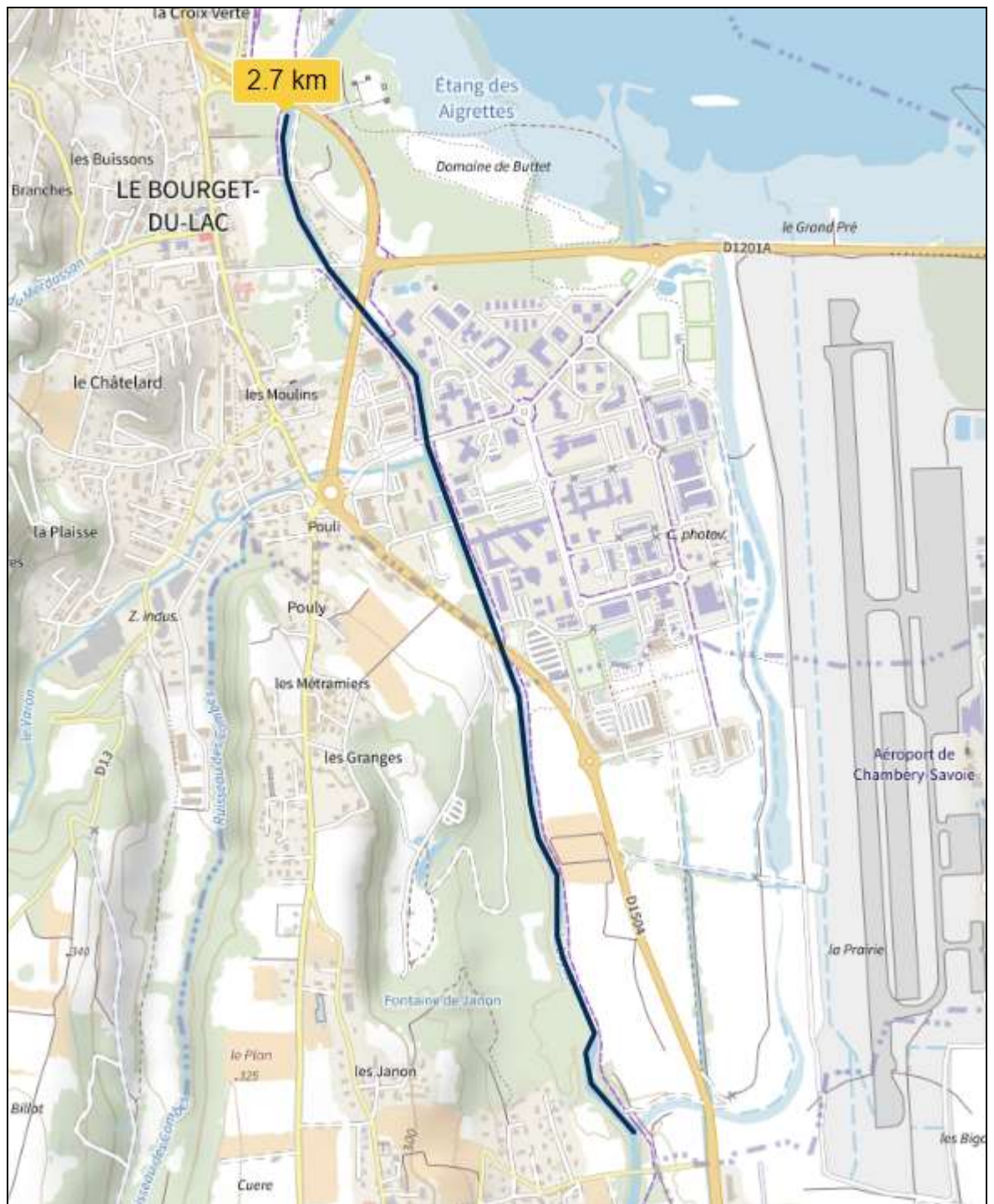
- Linéaire de rivière restaurée : 2 700 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP lancée en avril 2025,
- Consommation de foncier agricole, impact du chantier sur la voie verte,
- Montage financier entre Grand Chambéry et Grand Lac,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- PRO/DCE : 2026
- Maitrise foncière : 2026 (>2027)
- Travaux : 2027 (>2028)



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesure PDM	Communes	Voglans	
FRD529	Belle-Eau	Nature de l'action	Travaux	150 000 €HT
		Indicateurs	530 m	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Parcelle appartenant à l'Etat,
- Tracé rectiligne, profil de chenal avec une ripisylve dégradée,
- Présence d'espèces invasives,
- Présence d'espace latéral pour améliorer l'espace de bon fonctionnement.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Restaurer le Belle-Eau afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité et augmenter l'espace de la rivière. L'ambition de restauration est de type R3.

→ INDICATEURS

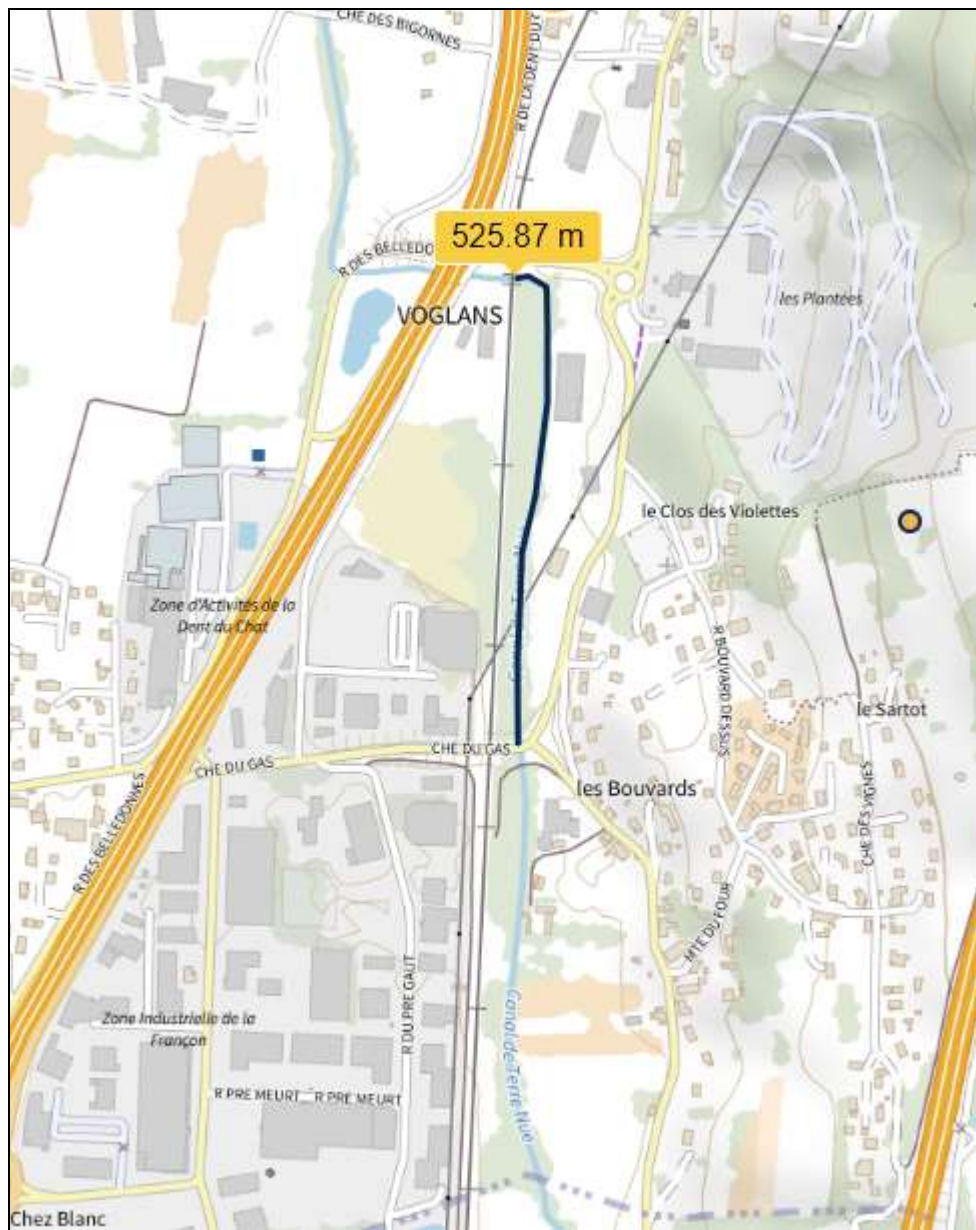
- Linéaire de rivière restaurée : 530 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP lancée 2025,
- Maitrise foncière en cours (Etat),
- Points de blocage : présence de plusieurs réseaux (DICT).

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Travaux : été 2026 ou été 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	La Motte-Servolex	
FRD13004	Ruisseau des Marais	Nature de l'action	Etude	40 000 €HT
		Indicateurs	2 300 m	2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La rivière a été créée artificiellement dans les années '60 pour drainer les marécages et permettre l'exploitation agricole (céréales),
- Ce ruisseau présente un lit encaissé et relativement uniforme,
- Cette artificialisation du lit du ruisseau implique très peu de diversités au niveau des faciès d'écoulement ainsi que du point de vue floristique, avec l'absence de végétation herbacée en contact direct avec l'eau,
- Le profil en long, bien qu'incisé, répond à l'objectif de collecte des fossés de drainage agricole,
- Le cours d'eau fait l'objet de pollutions fréquentes liées aux activités économiques de la zone de Bissy et de l'Erier,
- Malgré ce caractère actuel défavorable, le ruisseau des Marais présente de fortes potentialités piscicoles, du fait de sa liaison directe et sans obstacle au lac du Bourget par l'intermédiaire de la Leysse, et d'un débit stable et frais provenant de la résurgence des sources situées dans la zone de Bissy.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Restaurer le ruisseau des Marais afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité et la reconnexion du cours d'eau avec des portions de zone humide.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière restaurée : 2 300 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Une étude d'avant-projet a été faite en 2004 sur le tronçon aval du pont de Montarlet (350 m),
- Les enjeux de drainage agricole.
- Réseau d'eau usées de Grand Chambéry (DICT).

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude AVP : 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	Aix-les-Bains	
FRD1491	Tillet	Nature de l'action	Etude de faisabilité	50 000 €HT
		indicateurs	1 400 m	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Le cours du Tillet est busé sur près de 3 km depuis l'hippodrome jusqu'au parc de la Bognette.
- Le Tillet a été restauré et dépollué dans le parc de la Bognette en 2012 et restauré et partiellement remis à l'air libre dans l'hippodrome en 2023.
- Le Tillet présente une population piscicole très diversifiée.
- La ville d'Aix-les-Bains envisage une rénovation paysagère et urbanistique de tout le boulevard Lepic et souhaite que le CISALB étudie l'opportunité de remettre à l'air libre le Tillet à cette occasion.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Etude de faisabilité portera sur un premier tronçon de découverte du Tillet entre l'hippodrome et la confluence avec la Chaudanne, soit sur **1,4 km**.
- L'étude de faisabilité proposera le meilleur tracé au regard du contexte local :
 - La topographie,
 - Le foncier (public, privé),
 - Les réseaux,
 - Les équipements et infrastructures,
 - Les usages,
 - Les contraintes de la phase chantier,
 - Tout autre contrainte technique, juridique ou administrative.
- L'étude fournira des schémas techniques (vue en plan, profils en travers, profil en long) et un premier estimatif financier de la remise à l'air libre du Tillet sur 1,4 km.

→ INDICATEURS

- Linéaire de littoral : 1 400 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude en 2026 ou 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
MIA0402	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau	Communes	Aix-les-Bains	
FRD13004	Lac du Bourget	Nature de l'action	Etude de faisabilité	40 000 €HT
		indicateurs	800 m	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'esplanade d'Aix-les-Bains, construit dans les années 1910, est d'une longueur de 812 m et d'une hauteur de 2 m. Elle est constituée d'un perré de protection, constitué de blocs liaisonnés au béton surmonté d'une poutre (mur) en béton (non liée au perré et posée sur des matériaux alluvionnaires) sur lequel repose un pare-vagues de 45 cm de hauteur.
- Cet ouvrage séculaire est très dégradé : on observe des fissurations des joints du perré avec perte d'étanchéité. L'eau s'engouffre derrière les blocs et ne sont plus maintenus entre eux. Les matériaux alluvionnaires de l'esplanade sont aspirés et des fontis se forment. Les causes sont multiples : le marnage, les tempêtes et les crues du lac (houles, fetch), le gel et dégel, le vieillissement des maçonneries et les racines des platanes.
- Trois scénarii ont été étudiés :
 - Scénario 1 : Réparation d'urgence des désordres,
 - Scénario 2 : Confortement interne du génie civil,
 - Scénario 3 : recul et renaturation de la protection.
- Grand Lac souhaite s'engager dans le scénario 3 pour concilier la restauration de l'écologie du lac et les usages (promenade, pêche).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Etude de faisabilité proposant 3 scénarii avec esquisses et perspectives paysagères (vues en plan, profils en travers, vues en 3 D),
- Le point de départ des 3 scénarii est la suppression de l'ouvrage rectiligne et artificiel actuel : le mur de quai de 2 mètres de hauteur et la protection en enrochements. Les 3 scénarii proposeront :
 - Un profilage en pente douce du trait de côte (avec ou sans remblaiement du lac),
 - La végétalisation de la berge du niveau d'eau jusqu'au sommet,
 - L'implantation et la définition des mobiliers / équipements liés aux usages (promenade, pêche, etc.),
 - Les modalités de gestion avec des manifestations organisées sur l'esplanade (Musilac),
 - Les coûts d'entretien.
- Restaurer le littoral du lac afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une végétation de berges de qualité.

→ INDICATEURS

- Linéaire de littoral : 800 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Une étude diagnostic a été faite en 2024,
- Les blocages : abattage des platanes, la conciliation des usages.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude en 2026 ou 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesures PDM	Communes	Toutes les communes	
Toutes les ME	Toutes les rivières	Nature de l'action	Travaux	100 000 €HT
		Indicateurs	Linaire traité Nbre de plantations	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'entretien et la restauration des berges de rivière est une compétence historique du territoire, avec un double enjeu de prévention des inondations (gestion des embâcles et abattage des arbres dangereux) et de gestion écologique (**objet de la présente fiche action**).
- Au-delà de la poursuite des actions courantes sur les linéaires couverts par la DIG, l'enjeu est d'étendre le champ d'actions du CISALB sur les parcelles publiques et privées très dégradées. En effet, de nombreux linéaires de rivières sont dépourvus de ripisylve et donc vulnérables aux effets du changement climatique (absence d'ombre, réchauffement de l'eau, amplification de l'eutrophisation).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Pour réussir ce pari d'intervenir sur des tronçons cohérents, l'action prévoit :
 - Une animation de la démarche par le CISALB (contact avec les propriétaires publics et privés),
 - Un engagement des communes via une convention avec le CISALB (en cours de finalisation),
 - Un encadrement des techniciens de rivières du CISALB (définition et contrôle des travaux).
- La gestion écologique des berges comprend plusieurs types d'intervention :
 - La gestion des EEE (action visée par la fiche MAH-12a),
 - La diversification et l'entretien du boisement,
 - La diversification du lit et des berges dans le but d'améliorer l'habitat piscicole,
 - La préservation de zones naturelles (entretien léger),
 - L'information des riverains sur des mauvaises pratiques (coupe à blanc, berges dégradées, etc.).
- La plantation d'arbres et d'arbustes sur des berges publiques et privées dégradées constitue une des nouvelles ambitions du service.
- Les travaux seront réalisés soit en régie par la brigade bleue (6 agents) soit par des entreprises.

→ INDICATEURS

- Nombre de communes engagées,
- Linéaire de rivières traitées,
- Nombre de plantations réalisées.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Les blocages : intervention sur le foncier privé.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2025 : sélection des tronçons par commune et rédaction de la convention type
- Automne 2026 : promotion de l'opération
- Travaux : 2026, 2027 et 2028.

MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesures PDM	Communes	Toutes les communes	
Toutes les ME	Toutes les rivières (a) Le lac du Bourget (b)	Nature de l'action	Travaux rivières (a) Travaux lac (b)	210 600 €HT 30 000 €HT
		Indicateurs	87 km de rivières 45 km de littoral Nb de plantules déterrées	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une problématique partagée par les gestionnaires des milieux aquatiques. Parmi les plantes exotiques proliférantes, les renouées du Japon font partie des espèces ayant des impacts majeurs sur la biodiversité des hydrosystèmes.
- En 2010, un inventaire détaillé et précis de l'invasion des rivières du bassin versant et des bords du lac a été dressé. Il a été actualisé en 2018-2019 sur les rivières dans le cadre de l'élaboration du plan d'entretien des ripisylves et du plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives. Au regard du bilan des 5 années passées, il n'apparaît pas nécessaire d'actualiser ce plan d'entretien pour lequel une prolongation de 5 ans a été demandée et acceptée par la DDT.
- Sur le bassin chambérien, une surveillance active des cours d'eau est réalisée chaque année depuis 2005 par la brigade bleue pour détecter l'apparition de nouvelles implantations de renouées. Ces plantes issues du flux de propagules transportées par les crues sont déterrées manuellement tous les ans sur les secteurs non colonisés ou en stades 1,2 voire 3 d'envahissement. Cette démarche a été étendue à partir de 2012 à certaines rivières du bassin aixois et au littoral du lac du Bourget.
- Le temps consacré par la brigade bleue est en moyenne de 500 h/an pour 87 km de rivières prospectés et 7 jours à 2 agents pour 45 km de littoral lacustre. Ces opérations permettent de déterrer entre 130 et 250 plantules de renouées par an sur les rivières et en moyenne 200 plantules par an sur le lac.
- Depuis 2018, d'autres EEE sont ponctuellement prises en compte dans les travaux d'éradication : c'est le cas du laurier cerise, du buddleia, de l'herbe de la Pampa sur les rivières et de l'érable negundo sur le lac.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- L'objectif est de limiter la dispersion des EEE sur les rivières et le lac,
- Sur les rivières (a), la brigade bleue consacre 350 jours par an à la lutte contre les EEE. Le budget alloué est régulier depuis 3 ans (54 000 € par an x 1,3 x 3 ans).
- Sur le lac (b), un prestataire privé réalise le déterrage des EEE qui s'effectue sur 10 jours (10 000 € x 3 ans), avec un encadrement en régie par le CISALB.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivières et de rivage prospecté,
- Nombre de plantules déterrées.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Avril à juin 2026, 2027 et 2028

MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0304	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage	Communes	Cognin	
FRD1487	Hyères	Nature de l'action	Travaux ROE54027	400 000 €HT
		Indicateurs	2 200 m	2027-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Dans le cadre des précédents projets de restauration écologiques sur la Leyse et L'Hyères, la continuité piscicole a été améliorée sur ces rivières en supprimant plusieurs obstacles infranchissables. Le prochain obstacle infranchissable sur l'Hyères est le seuil du pont vieux, inscrit dans le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE 54027) et constitue un point noir d'un point de vue de la continuité piscicole.
- Dans le cadre du classement en liste 2 de l'Hyères (cours d'eau devant faire l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique), le CISALB a étudié la faisabilité de la restauration écologique du seuil du Pont Neuf à Cognin. L'objectif était d'étudier les différentes solutions d'aménagements et d'évaluer les gains écologiques escomptés.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Il s'agit de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil.
- L'étude de faisabilité des solutions d'aménagement propose des scénarii dont l'arasement partiel avec rampe en enrochements. L'étude PRO doit permettre d'affiner les contraintes technico-financière et d'opter pour une rampe en enrochement sans arasement.
- L'objectif est de restaurer la continuité écologique permettant de reconnecter 2 200 m de rivières en amont, plus attractifs pour la faune piscicole. Grâce à cette action, le linéaire de circulation de la truite sur l'Hyères sera porté à 5,2 km allant de la confluence avec la Leyse au seuil de la prise d'eau du canal usinier.

→ INDICATEURS

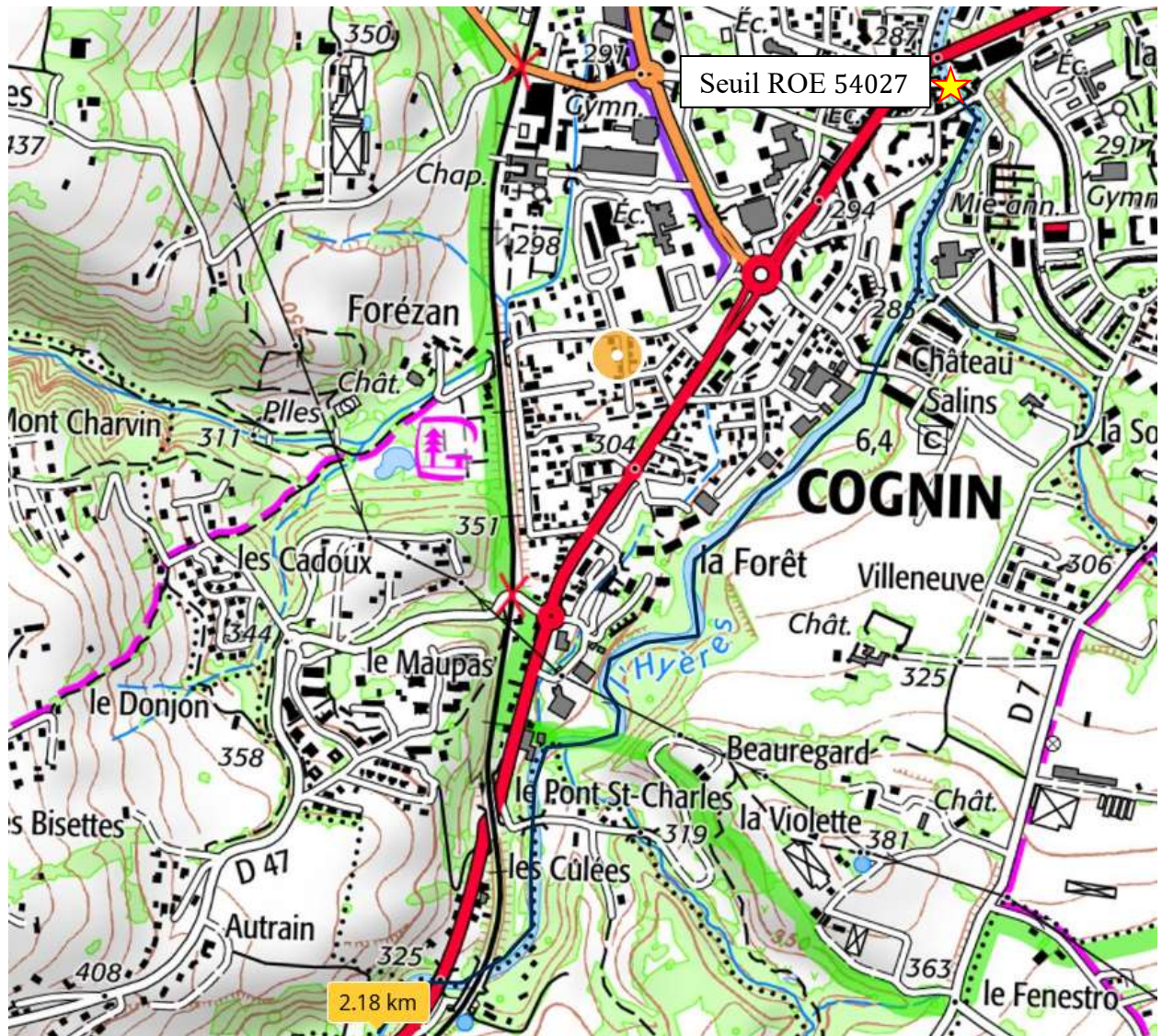
- Linéaire de rivière reconnectée : 2 200 m,
- Indicateurs de biodiversité : truite de rivière et truite lacustre.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude de faisabilité réceptionnée en mars 2025,
- Point de blocage : déterminer le propriétaire du seuil à qui incombe les travaux.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2027 : PRO/DCE
- 2028 : Travaux



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesure PDM	Communes	St-Alban-Leyssse, St-Jean-d'Arvey	
FRD527a	Leyssse amont	Nature de l'action	Etude AVP	30 000 €HT
		Indicateurs	1 500 m	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La Leysse, premier affluent du lac, constitue un axe de migration de la truite lacustre. A la suite de plusieurs travaux de restauration de la continuité piscicole entrepris entre 2007 et 2022, le linéaire de migration actuellement utilisable par l'espèce est de **16 km** entre le lac et le quartier de la Leysse à St Alban-Leyssse.
- En amont, 5 ouvrages constituent encore des obstacles à la migration des truites de lac et de rivière et plus généralement à la continuité écologique et sédimentaire. Parmi ces 5 obstacles, les 3 plus en amont sont référencés dans le référentiel des obstacles à l'écoulement : ROE40365 (barrage du Bout du Monde), ROE40342 (ancienne PE amont canal de Mérande) et ROE40304 (radier de la Guillotière).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Etude AVP de la restauration de la continuité écologique de la Leysse entre le Bout du Monde et le quartier des Sablons comprenant une analyse coûts / bénéfices des techniques envisagés sur les 5 seuils :
 - Seuil 40365 : opter pour la création d'une échancrure sur le radier en rive droite pour améliorer l'attractivité de la passe (l'arasement est compliqué et coûteux),
 - Seuil 40342 : opter pour l'arasement total,
 - Seuil 40304 : opter pour la création d'une échancrure en rive gauche (moins coûteuse que l'arasement),
 - Seuil du pont de la RD9 : opter pour la rampe en enrochements sans arasement (stabilité du pont),
 - Seuil des Sablons : opter pour la création d'une échancrure (moins coûteuse que l'arasement).

→ INDICATEURS

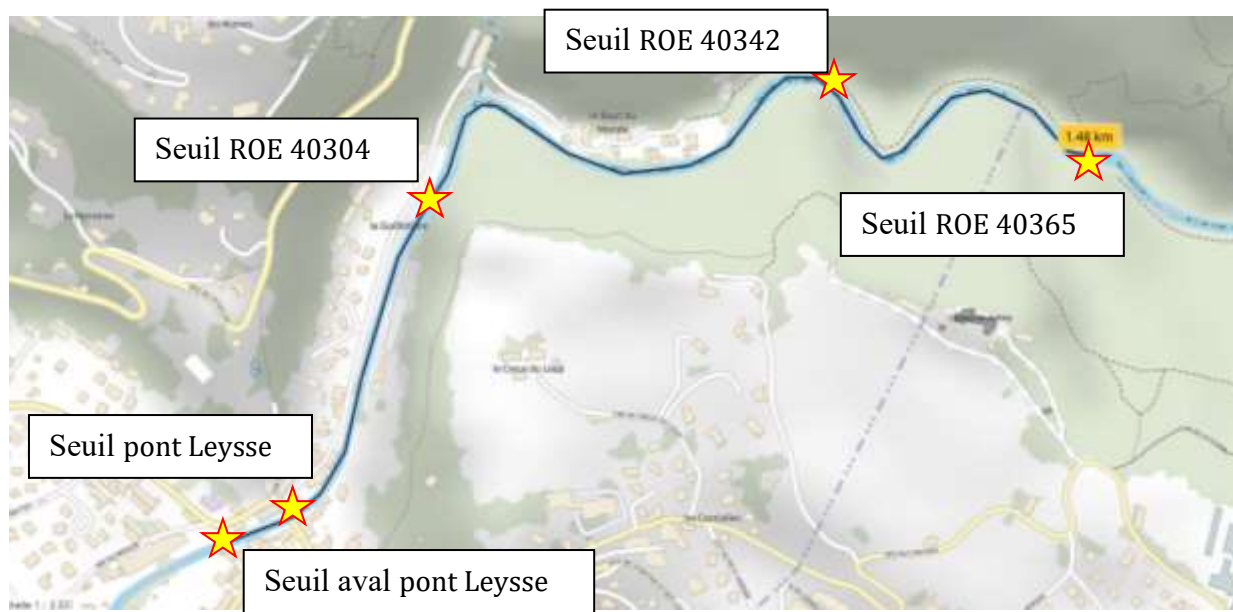
- Rendu de l'étude.
- Linéaire de rivière reconnectée : 1 500 m,
- Indicateurs de biodiversité : truite lacustre et truite de rivière.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026 ou 2027 selon les disponibilités budgétaires



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB (a) Grand Chambéry (b) et Grand Lac (c)
MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Communes	Toutes les communes
Toutes les ME	BV du lac du Bourget	Nature de l'action	Animation foncière (a) Acquisition Gd Chy (b) Acquisition (c) Acquisition, convention (a) 80 000 €HT 50 000 €HT 140 000 €HT AD
		Indicateurs	Surface de ZH 2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Depuis la prise de compétence GEMAPI en 2019, le CISALB est maître d'ouvrage des Plans d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH) élaborés en 2014 avec Grand Chambéry et Grand Lac.
- Ces PAFZH ambitionnent de préserver les zones humides d'intérêt remarquable (à travers des outils de protection fort tels que les PLUi) et de restaurer des **zones humides prioritaires** au regard du potentiel élevé de restauration qu'elles offrent.
- Au cours de l'année 2025, le PAFZH a été réactualisé en PGSZH avec notamment la consolidation des **zones humides prioritaires** à restaurer.
- L'enjeu est de maîtriser le foncier sur ces zones humides pour permettre des travaux de restauration.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Mise en œuvre de la stratégie foncière du CISALB sur 17 zones humides prioritaires :
 - Etablissement de l'état parcellaire,
 - Procédure de biens sans maître,
 - Négociation à l'amiable pour vente ou prêt à usage.
- Acquisition des parcelles de ZH par Grand Chambéry et Grand Lac,
- Acquisition de parcelles de ZH par le CISALB (hors Grand Chambéry et Grand Lac),
- Convention sous forme de prêt à usage ou d'ORE (obligation réelle environnementale) par le CISALB.

→ INDICATEURS

- Surface de zone humide maîtrisée.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : le foncier privé.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026-2028.

EPCI	Commune	Nom de la zone humide	N° inventaire	Surface (ha)	Masse d'eau
Grand Chambéry	Curienne	Marais des Bauches	73CPNS0120	0,73	Ternèze
	La Ravoire	Marais des Chassettes	73CPNS0113	7,6	Mère
	Vimines	Zone humide des fontaines	73CPNS1011	1,1	Hyères
Grand Lac	Le Bourget-du-Lac	Zone humide dessous les Côtes	73CPNS1140	0,5	Leysse aval
	Saint-Offenge	Les Farniers	73CPNS0043	1	Sierroz amont + Deysse
	Saint-Offenge	Le Crouzet	73CPNS0039	0,6	
	Saint-Offenge	Sous le chef-Lieu	73CPNS0041	1,9	
	Saint-Offenge	Sous les Gonnards	73CPNS0042	2,8	
	Entrelacs	Le Mazet	73CPNS0002	2,16	
	Entrelacs	La Sauge	73CPNS0008	2,23	Tillet
	Entrelacs	Braille Village	73CPNS0009	0,8	
	Méry	Fournet - le Lamphion	73CPNS0099	3,9	
	Mouxy	Le Chenot Haut	73CPNS0087	0,6	
	Mouxy	Le Chenot-Bas	73CPNS0088	0,5	
	Le Viviers-du-Lac	Zone humide de Saint-Anne	73CPNS1089	2,4	Lac du Bourget
	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Zone humide de la Sauge	73CPNS1103	0,4	

MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Communes	Toutes les communes	
Toutes les ME	BV du lac du Bourget	Nature de l'action	Travaux Grand Chambéry Travaux Grand Lac	110 000 €HT 300 000 €HT
		Indicateurs	Surface de ZH	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Depuis la prise de compétence GEMAPI en 2019, le CISALB est maître d'ouvrage des Plans d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH) élaborés en 2014 avec Grand Chambéry et Grand Lac.
- Ces PAFZH ambitionnent de préserver les zones humides d'intérêt remarquable (à travers des outils de protection fort tels que les PLUi) et de restaurer des zones humides prioritaires au regard du potentiel élevé de restauration.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Sur la base de la stratégie foncière élaborée à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget et de la mise à jour du PAFZH pour en faire un PGSZH, l'objectif est de réaliser sur 17 zones humides prioritaires :
 - des notices de gestion,
 - des PRO/DCE des travaux de restauration,
 - des travaux de restauration (bouchage de drains, évacuation de remblais, gestion de végétation, éradication d'EEE, etc.).

→ INDICATEURS

- Surface de zone humide fonctionnelle restaurée,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : le foncier.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Travaux : 2026, 2027 et 2028

EPCI	Commune	Nom de la zone humide	N° inventaire	Surface (ha)	Masse d'eau
Grand Chambéry	Curienne	Marais des Bauches	73CPNS0120	0,73	Ternèze
	La Ravoire	Marais des Chassettes	73CPNS0113	7,6	Mère
	Vimines	Zone humide des fontaines	73CPNS1011	1,1	Hyères
Grand Lac	Le Bourget-du-Lac	Zone humide dessous les Côtes	73CPNS1140	0,5	Leysses aval
	Saint-Offenge	Les Farniers	73CPNS0043	1	Sierroz amont + Deysses
	Saint-Offenge	Le Crouzet	73CPNS0039	0,6	
	Saint-Offenge	Sous le chef-Lieu	73CPNS0041	1,9	
	Saint-Offenge	Sous les Gonnards	73CPNS0042	2,8	
	Entrelacs	Le Mazet	73CPNS0002	2,16	
	Entrelacs	La Sauge	73CPNS0008	2,23	
	Entrelacs	Braille Village	73CPNS0009	0,8	
	Méry	Fournet - le Lamphion	73CPNS0099	3,9	Tillet
	Mouxy	Le Chenot Haut	73CPNS0087	0,6	
	Mouxy	Le Chenot-Bas	73CPNS0088	0,5	
	Le Viviers-du-Lac	Zone humide de Saint-Anne	73CPNS1089	2,4	Lac du Bourget
	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Zone humide de la Sauge	73CPNS1103	0,4	

MAH-18a
MAH-18b

Maîtrise foncière des travaux sur l'EBF de la Deyse (MAH-18c et MAH-18d)

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB (a) Grand Lac (b)	
MIA0203	Restauration de cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRDR526a	Sierroz amont et Deyse	Nature de l'action	Animation foncière (a) Acquisition (b)	40 000 €HT 120 000 €HT
		Indicateurs	15 ha	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Un Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de la Deyse a été délimité en 2025. Au sein de cet EBF, un plan d'actions a été défini afin de préserver et restaurer les milieux humides et aquatiques.
- Deux actions de restauration de la Deyse et de ses annexes humides sont programmées dans le Contrat Eau et Climat 2026-2028. Elles concernent 1,5 km de rivière et plus de 15 ha de zone humide situés en amont de la RD1201.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Animation foncière sur une soixantaine de parcelles :
 - Etablissement de l'état parcellaire,
 - Procédure de biens sans maître,
 - Négociation à l'amiable pour vente ou prêt à usage.
- Acquisition des parcelles de ZH par Grand Lac,
- Signature de prêt à usage ou d'ORE avec le CISALB.

→ INDICATEURS

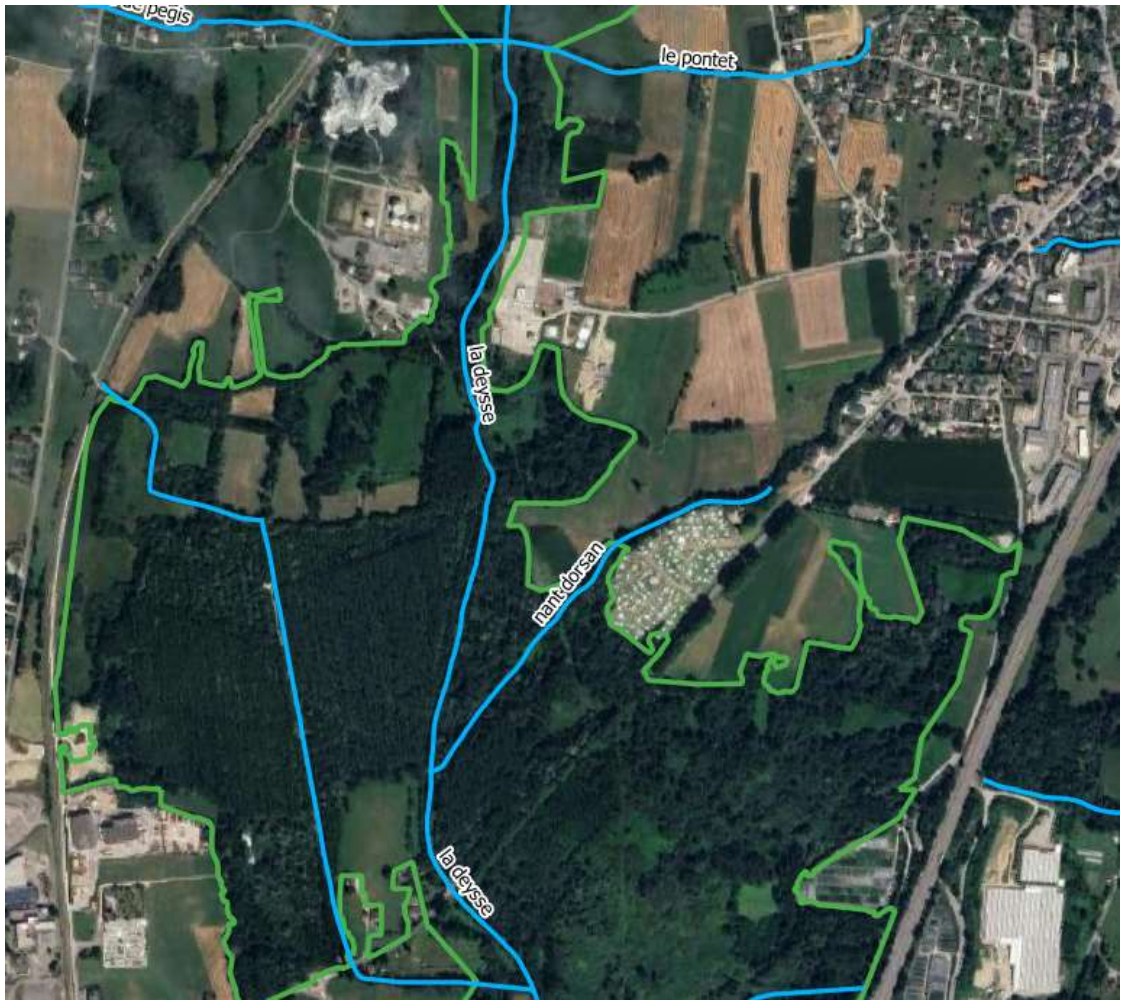
- Surface de zone humide maîtrisée.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : foncier privé

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026/2027



MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0203	Restauration de cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRDR526a	Sierroz amont et Deysse	Nature de l'action	Travaux	500 000 €HT
		Indicateurs	500 m / 7 ha	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La forêt domaniale de La Deysse est située au cœur d'Entrelacs, au sein du réseau des zones humides de l'Albanais (ZNIEFF). A ce jour, la vocation affichée de cette forêt de 28 ha est la production de bois. Le marais, déconnecté depuis longtemps de la Deysse, a été drainé dans sa partie domaniale et planté en monoculture, présentant de nombreuses similitudes avec la Chautagne.
- L'ONF mène une opération de conversion de 7 ha la peupleraie situés dans le secteur le plus à l'Est au contact de la Deysse. L'objectif est de couper la peupleraie arrivée à maturité et de permettre une régénération naturelle de la forêt alluviale.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Combiner un projet de restauration de la Deysse à l'action de conversion de 7 ha de peupleraie en forêt domaniale de l'ONF,
- Travaux de restauration de la Deysse avec reméandrage et création d'annexes humides dans toute ou partie de la parcelle en cours de conversion,
- Les aménagements consistent à créer un lit pour la Deysse avec un gabarit adapté à son hydrologie et disposant d'une capacité de débordement beaucoup plus précoce que le lit actuel afin de réhydrater les milieux annexes. Cette opération repose sur une action de niveau d'ambition R3 avec un objectif de restauration fonctionnelle complète à l'échelle de l'hydrosystème en intégrant l'espace de mobilité du cours d'eau, associé à une diversité des habitats du lit mais aussi les habitats alluviaux (boisements et zones humides).

→ INDICATEURS

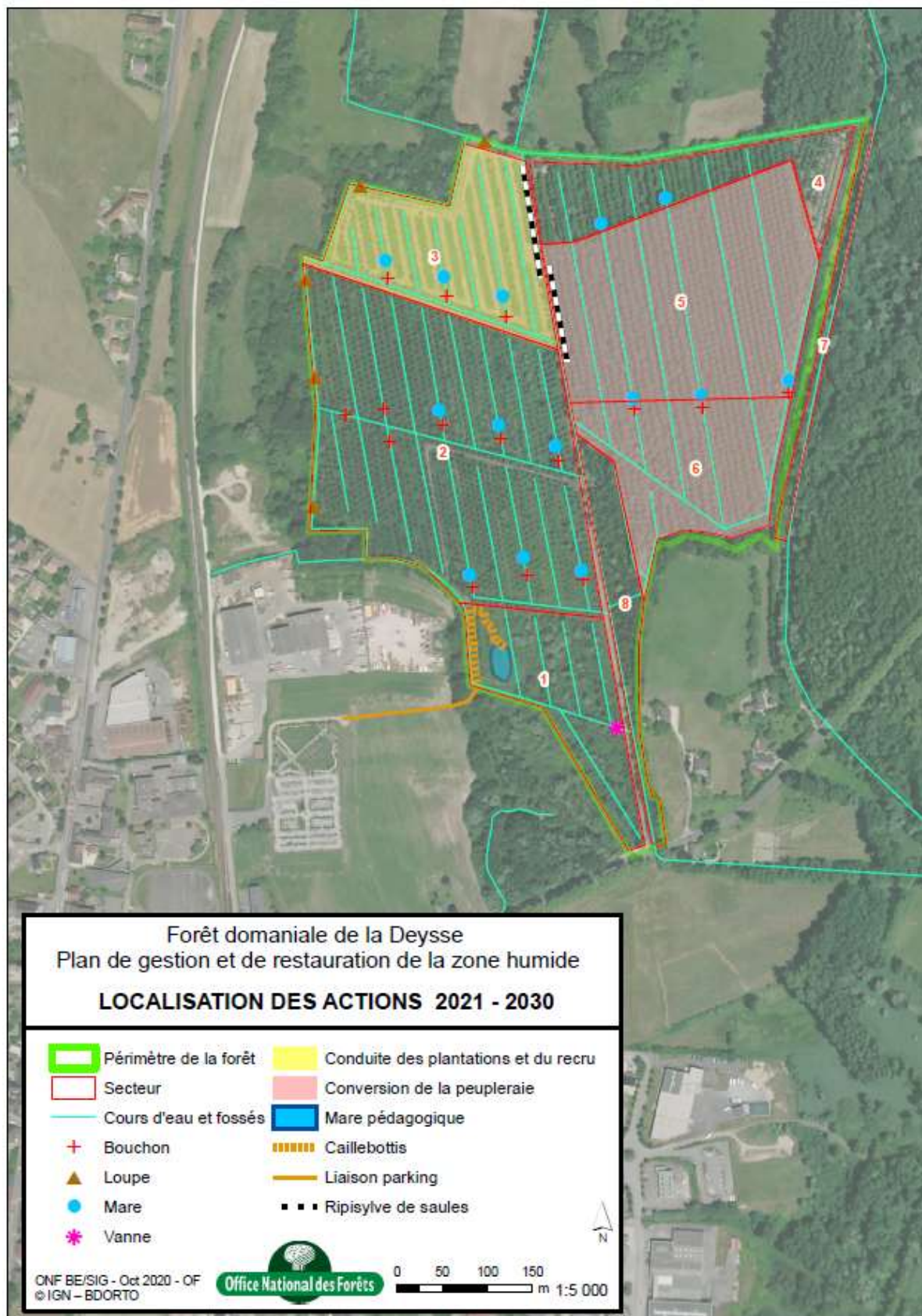
- Linéaire de rivière restaurée : 500 m,
- Surface de zone humide fonctionnelle : 7 ha,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Travaux de débardage de la peupleraie prévus par l'ONF en 2025,
- Point de blocage : sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etudes AVP : 2026
- PRO/DCE : 2026-2027
- Travaux : 2027



MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0203	Restauration de cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRDR526a	Sierroz amont et Deysse	Nature de l'action	Travaux	300 000 €HT
		Indicateurs	600 m	2026-2029

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Dans les années 1940, le lit de la Deysse a été totalement redressé, dans le but de drainer l'important marais qui bordait la rivière, apparemment avant tout dans un but de démoustication du secteur. Des peupleraies ont été plantées dans les anciens marécages, de même qu'en alignement le long de la Deysse sur ses deux rives.
- Une étude AVP de restauration écologique de Deysse depuis sa source jusqu'au secteur d'Orly a été conduite en 2005 et a permis d'identifier 9 tronçons avec des niveaux de priorité d'intervention différents. Les tronçons 4, 5, 6 et 8 ont été restaurés en 2007 et en 2025, c'est au tour du tronçon 7 de faire l'objet de travaux de restauration écologique.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- La présente action ambitionne de poursuivre la restauration de la Deysse sur le tronçon 3 qui débute en aval du pont de St Felix sur un linéaire d'environ 600 m. Ce tronçon marque le début d'un brusque changement de pente et un approfondissement du lit de la Deysse. La hauteur des berges atteint ainsi environ 1, 5 m.
- Les aménagements consistent à créer un lit pour la Deysse avec un gabarit adapté à son hydrologie et disposant d'une capacité de débordement beaucoup plus précoce que le lit actuel afin de réhydrater les milieux annexes. Cette opération repose sur une action de niveau d'ambition R2/R3 avec un objectif de restauration fonctionnelle complète à l'échelle de l'hydrosystème en intégrant l'espace de mobilité du cours d'eau, associé à une diversité des habitats du lit mais aussi les habitats alluviaux (boisements et zones humides).

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière restaurée : 600 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : foncier

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etudes AVP : 2026
- Maitrise foncière : 2027
- PRO/DCE : 2027-2028
- Travaux : 2028-2029



MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	Entrelacs, St Felix et Bloye	
FRDR526a	Sierroz amont et Deysse	Nature de l'action	Etude	30 000 €HT
		Indicateurs	Débit restitué	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Trois raisons justifient la mise à jour du plan de gestion :
 - Le plan de gestion actuelle est arrivé à échéance en 2024,
 - Une étude d'opportunité de soutien d'étiage de la Deysse par le complexe Crosagny / Beaumont a été conduite en 2024 par le CISALB. Elle doit être complétée par un test en grandeur nature durant l'été 2025 (sous réserve d'un été chaud et sec). En effet, le CISALB souhaite modifier la partition des débits entre Beaumont et Crosagny pour privilégier le flux d'eau directement vers la Deysse via le canal de dérivation qui contourne de Crosagny.
 - La cote d'objectif de l'étang de Crosagny doit être modifiée pour passer le volume de l'étang sous les 50 000 m³ réglementaires qui classe le barrage dans un cadre réglementaire contraignant et couteux,
- Cette baisse du niveau de l'étang de Crosagny (qqs dizaines de cm) modifiera légèrement la typologie de la zone humide,
- et sera l'occasion de mettre à jour le plan de gestion, arrivé à échéance en 2024.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Actualiser le plan de gestion du complexe Crosagny / Beaumont afin de prendre en compte les nouvelles contraintes réglementaires et les exigences de soutien d'étiage de la Deysse.
- L'objectif est d'optimiser la gestion de l'eau entre une zone humide d'intérêt remarquable (Beaumont / Crosagny) et la Deysse. Le marais de Beaumont et l'étang de Crosagny sont classés Natura 2000 et abritent des espèces d'intérêt communautaire. Ils font l'objet chaque année de travaux d'entretien permettant de maintenir des milieux ouverts. En parallèle, la Deysse fait l'objet d'un programme de restauration écologique ambitieux et l'optimisation du soutien d'étiage sortant du complexe Beaumont / Crosagny est nécessaire pour que s'exprime pleinement les gains écologiques issus de ces restaurations.

→ INDICATEURS

- Débit d'étiage,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude : 2026-2027



RES	Partage de l'eau et sobriété	Maître d'ouvrage	CISALB	
RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Communes	64 communes	
	Toutes les masses d'eau	Nature de l'action	Appui bureau d'étude (1a) Outils de communication (1b) Événement grand public (1c) Équipements de suivis (2) Etude prospective (3)	20 000 €HT 10 000 €HT 30 000 €HT 20 000 €HT 20 000 €HT
		Indicateurs	Rapport	2026, 2027 et 2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- En avril 2024, le comité de bassin versant du lac du Bourget a validé le bilan du PGRE 2016-2023 et approuvé l'engagement du territoire dans un PTGE pour poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique et répondre ainsi aux objectifs de réduction des déficits quantitatifs,
- L'enjeu est donc l'élaboration du PTGE, dans la continuité du PGRE avec des actions d'adaptation et de sobriété en eau plus ambitieuses en lien avec le SDAGE et le PBACC.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- La fiche comprend trois actions.
- (1) L'élaboration du PTGE comprend les actions suivantes :
 - L'animation de la démarche (cf. la fiche ANIM-4 du contrat),
 - (1a) Un appui de bureau d'études pour la rédaction et la mise en forme du PTGE (20 000 €HT),
 - (1b) Des outils de communication pour accompagner les phases de concertation des acteurs de l'eau et des représentants des usagers et de communication du grand public (10 000 €HT),
 - (1c) Un événement grand public avec l'animation de stands animés et la création d'une fresque de Street-art sur les enjeux de l'eau et de l'adaptation au changement climatique (30 000 €HT).
- (2) L'achat et l'installation d'équipements de suivi de la ressource sur le Nant Bruyant, la Meunaz et l'Hyères amont. La modernisation de ces stations inclura désormais un suivi thermique en continu (20 000 €HT).
- (3) La réalisation d'une étude prospective (20 000 €HT), fondée sur les documents et démarches existantes :
 - Le bilan du PGRE (livré en janvier 2024),
 - Le rapport du bilan prospectif climatique réalisé par le CISALB (livré en janvier 2025),
 - L'étude des chemins de soutenabilité porté par Métropole Savoie dans lequel le CISALB est impliqué aux pour remettre au 1^{er} plan les enjeux du PTGE dans le cadre de futures révisions du SCoT et des PLUi,
 - Les axes de prospective des dynamiques de territoire prises au sein des agglomérations (PCAET, etc.).

→ INDICATEURS

- La livraison du PTGE et la réalisation des actions de concertation et de communication.
- La réalisation des équipements des suivi de la ressource.
- La livraison de l'étude prospective.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- PTGE : le délai de réalisation est dépendant la mobilisation des acteurs et usagers de l'eau.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Les actions (1a), (1b), (1c) et (2) seront réalisées en 2026.
- L'action 3 sera engagée en 2027.

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB / Communes	
MIA		Communes	64 communes du bassin versant / communes engagées dans EAU climat 2	
	BV lac du Bourget	Nature de l'action	Travaux des communes	1 500 000 €HT
		Indicateurs	Ha	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

Lien avec la Fiche TRANSV1 – opération EAU climat, on agit ! communes

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La désimperméabilisation des sols et l'infiltration des eaux de pluies sont des enjeux importants du territoire. C'est une action qui avait été fléchée dès le 1^{er} Plan de Gestion de la Ressource en Eau 2017-2022 (PGRE) et qui sera reconduite dans le futur PTGE, prévu en 2026.
- 15,8 Ha ont été déconnectés dans le cadre du PGRE 2016-2023 et 4 Ha l'ont été par les communes à suite de l'animation spécifique mise en œuvre dans le cadre de l'opération **EAU Climat, on agit !** Sur 18 projets réalisés dans le cadre de l'opération EAU climat, on agit ! 12 avaient une surface inférieure à 2 000m². Le montant moyen de ces 12 projets s'élève à 131 000 €HT. La surface moyenne déconnectée de ces projets approche les 900 m².
- Il est essentiel de pouvoir garder une dynamique de territoire juste et équilibrée entre toutes les communes et porteurs de projets. Le partage équitable et concerté de la ressource en eau, fer de lance du futur PTGE, passe également par le partage de la « possibilité de faire ».

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Désimperméabiliser / déconnecter du réseau d'eaux pluviales des surfaces inférieures à 2 000 m².
- Infiltrer les eaux pluviales et revégétaliser les sols : parkings, cours d'écoles, réaménagement de quartier, etc.
- Garder la dynamique du territoire sur l'adaptation au changement climatique.

→ INDICATEURS

- Surfaces déconnectées des réseaux / désimperméabilisées.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Communes ayant déjà fait part de projets de désimperméabilisation (<2000m²) : Viviers du Lac (parking/cour d'école), Barby (2 cours d'école), Myans (cour d'école), La Motte Servolex (parking Leya), Challes les Eaux (cour d'école), Ecole en Bauges (cour d'école), Saint-Sulpice (cour d'école), Chambéry (cours d'école + réaménagement centre-ville), Aix-les-Bains (cour d'école)
- D'autres projets pourront émerger au dispositif : de nombreuses communes engageront certainement de nouveaux projets sur la période 2026-2028 avec l'installation des nouvelles mandatures en 2026.
- Le critère d'accession des communes à ces aides spécifiques pourra être un engagement dans l'opération EAU climat, on agit ! - V2.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026, 2027 et 2028 : études et travaux

RES	Partage de l'eau et sobriété	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry, Grand Lac, CISALB	
RES0101	PTGE	Communes	64 communes + communes Bauges	
	Toutes les masses d'eau	Nature de l'action	Animation Grand Chambéry Animation Grand Lac Animation CISALB	Cf. PLUV-2 Cf. PLUV-3 Cf. ANIM-4
		Indicateurs	Nbre de communes engagées Montant des travaux éligibles Economies d'eau Surfaces désimperméabilisées	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'opération **EAU climat, on agit !** lancée en 2022 a été un succès :
 - 36 communes engagées couvrant plus de 85% de la population du bassin versant.
 - Près de 4 M€ de travaux portés par les communes en 3 ans (désimperméabilisation des sols, économies d'eau, stockage d'eau de pluie, adaptation des espaces verts, etc.),
 - Une opération de marquage des grilles « le lac commence ICI » bien identifiée par la population,
 - De nombreuses actions de sensibilisation : jeu de société ECOA, Misti Flot', Time's up de l'eau, rallye Aqualis, fête de la science, conférences, activités pédagogiques etc.
 - La participation des agents aux journées techniques et formations organisées par le CISALB (adaptation du fleurissement, économies d'eau dans les bâtiments publics, désimperméabilisation des sols, etc.).
- L'opération se clôture le 31/12/2025 alors que plusieurs communes ont la volonté de poursuivre des actions et que le renouvellement des élus municipaux au printemps 2026 devrait faire émerger de nouveaux projets. Cette dynamique collective a permis la concrétisation de nombreux projets, y compris pour les plus petites communes, grâce à un accompagnement technique, administratif et pédagogique fort de la part des collectivités dans le cadre de leurs compétences respectives.
- Dans ce contexte, il est logique de prolonger de 3 ans **EAU climat, on agit !**

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Deux options sont possibles :
 - Poursuivre **EAU climat, on agit !** sous le seul prisme de l'EAU,
 - Reformater **EAU climat, on agit !** pour étendre le dispositif aux MILIEUX AQUATIQUES.
- L'option 1 consisterait à poursuivre l'opération existante sur l'EAU.
- L'option 2 consisterait à proposer deux programmes d'actions aux communes :
 - Un engagement sur l'EAU selon le même mode opératoire que le précédent, avec les objectifs suivants :
 - Le suivi des consommations d'eau, communication et respect des arrêtés sécheresse,
 - Les économies d'eau, réduction des prélèvements (dispositifs hydro-économiques, matériels d'arrosage économiques, adaptation des pratiques, etc.)
 - La substitution de ressource : stockage eaux pluviales, utilisation de REUT...
 - La désimperméabilisation des sols/ déconnexion des réseaux et revégétalisation
 - La lutte contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales : marquage « le lac commence ICI »
 - La lutte contre les pollutions : mise aux normes des CTM
 - La sensibilisation des scolaires,
 - Organisation de rencontres techniques et formations d'agents et d'élus.

- Un engagement sur les MILIEUX AQUATIQUES (fiche MAH-12) avec les objectifs suivants :
 - La plantation d'arbres et d'arbustes sur des berges publiques et privées dégradées,
 - La diversification des habitats aquatiques,
 - La gestion des EEE,
 - La diversification et l'entretien du boisement,
 - Le soutien à la gestion des zones humides,
 - L'information des riverains sur des mauvaises pratiques (coupe à blanc, berges dégradées, etc.).
- Les missions d'animation du CISALB sont décrites dans la fiche Anim-1234. En concertation avec les agglomération, le CISALB aura en charge de porter le volet « communication » de la démarche en proposant des outils commun de la démarche : dépliant pour les communes, flyers, affiches, pochoirs et plaques « le lac commence ICI » et autres supports de communication. Ces actions de communication sont intégrées dans la fiche COM-2.
- Les missions d'animation du volet EAU par les agents de Grand Chambéry et Grand lac sont essentiellement l'accompagnement technique (cadrage, conseil, appui technique) et administratif (montage des dossiers de subventions) pour les thématiques suivantes :
 - Désimperméabilisation des sols (déconnexion des réseaux par infiltration),
 - Lutte contre les pollutions : diagnostics CTM, mise aux normes des rejets.

→ INDICATEURS

- Nombre de communes engagées et montant de travaux éligibles à la démarche,
- Volumes économisés et volumes substitués,
- Surfaces désimperméabilisées (Ha) et végétalisées,
- Nombre d'agents formés,
- Linaire de rivières végétalisées,
- Nombre d'arbres et d'arbustes plantés.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- La réussite de l'opération dépend de l'engagement des communes.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Lancement de l'opération en 2026, pour une durée de 5 ans
- Inscription de l'opération dans le futur PTGE

ANIMATION	CISALB	Grand Chambéry	Grand Lac
Désimperméabilisation, végétalisation	Cf. Anim-4	Cf. PLUV-2	Cf. PLUV-3
Economies d'eau, sobriété hydrique			
Lutte contre les pollutions			
Communication et sensibilisation			

ANIM	Gouvernance locale de l’eau	Maître d’ouvrage	CISALB	
		Communes	Toutes les communes	
		Nature de l’action	Animation 1	32 500 €/an
			Animation 2	249 600 €/an
			Animation 3	76 700 €/an
			Animation 4	176 800 €/an
		Indicateurs	Bilan d’activité	2026, 2027 et 2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Le CISALB est la structure porteuse du Contrat Eau & Climat et maître d'ouvrage de plusieurs actions et démarches spécifiques de ce CEC.
- L'engagement dans une démarche contractuelle nécessite d'animer la gouvernance du contrat, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux et de coordonner des démarches spécifiques.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- ANIM-1 : Animer la Gouvernance du contrat Eau & Climat
- ANIM-2 : Animer le volet Gestion des milieux aquatiques + biodiversité + suivi
- ANIM-3 : Animer le volet Ripisylve, EEE et trame turquoise
- ANIM-4 : Animer le volet Ressource en eau + Qualité de l'eau
- Le tableau au verso indique les temps prévisionnels nécessaires par missions et poste d'animation.
- Les montants indiqués dans le tableau correspondent à des salaires chargés « environnés ».

→ INDICATEURS

- Bilan d'activité

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Les 3 années du Contrat : 2026 (a), 2027 (b) et 2028 (c).

Animation	Missions	Jours / an (budget /an)
Anim-1 Gouvernance Contrat Eau & Climat	Rédiger le document contractuel, Coordonner les maîtres d'ouvrage et partenaires pour mettre en œuvre le programme d'actions, Organiser la gouvernance, Piloter la stratégie de communication, Contribuer à faire émerger les grands projets, Renseigner le tableau de bord du contrat, Assurer le lien direct avec l'agence de l'eau, Evaluer et rédiger le bilan du contrat.	70 j (32 500 €)
Anim-2 GEMA + Biodiversité + Suivi	Assurer la MOA des études et travaux de restauration écologique et de continuité des rivières et des zones humides, ce qui implique de : - Préparer, animer et restituer les réunions relatives aux actions, - Rédiger des cahiers des charges techniques, - Piloter les processus de passation + exécution des marchés publics, - Lire et valider tous les documents techniques, - Participer aux réunions de restitution d'études et/ou de chantier, - Réceptionner les travaux. Animer et coordonner l'EBF de la Deyse, Animer et coordonner le PGSZH, Animer et coordonner l'animation foncière sur les zones humides, Animer la gouvernance du lac, Coordonner les suivis écologiques (lac, observatoire rivières, etc.).	700 j (249 600 €)
Anim-3 Ripisylve + EEE + Trame turquoise	Mettre en œuvre le plan de gestion de la ripisylve et des EEE, Coordonner le programme de végétalisation des berges dégradées (opération ECOA « Nature »), Coordonner la démarche « trame turquoise »	300 j (76 700 €)
Anim-4 Ressource en eau + Qualité de l'eau	Animer et coordonner le PTGE : - Fédérer et mobiliser les partenaires, - Animer la gouvernance (Copil et Cotech), - Construite le plan d'actions en lien avec tous les partenaires, - Rédiger le document cadre. Animer et coordonner les démarches spécifiques : Eau Climat, on agit ! et Eau et agriculture : - Fédérer et mobiliser les partenaires, - Faire émerger des projets, - Apporter une assistance technique et administrative, - Concevoir des journées techniques, - Suivre les indicateurs opérationnels et financiers. Réaliser les études hydrologiques, Réaliser les suivis des toxiques (pesticides, PFAS), Mettre en œuvre le protocole pollutions sur le lac et les rivières.	550 j (176 800 €)

COM	Sensibilisation et communication	Maître d'ouvrage	CISALB	
		Communes	Toutes les communes	
		Nature de l'action	Activités pédagogiques	154 000 €/an
		Indicateurs	Bilan d'activité	2026, 2027 et 2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Confrontée aux défis climatiques actuels, la stratégie de sensibilisation portée et coordonnée par le CISALB se doit d'accompagner les publics vers une démarche de résilience face à chaque enjeu du CEC :
 - La préservation de la ressource en eau en termes de quantité et qualité,
 - La restauration des écosystèmes aquatiques et la préservation de la biodiversité,
 - La lutte contre les pollutions.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Ce programme s'appuie sur une stratégie de sensibilisation et de communication établie par le CISALB et présenté le texte du contrat,
- L'action vise à approfondir la compréhension des citoyens concernant les effets du changement climatique sur la ressource en eau, en mettant en lumière les actions collectives et les gestes individuels permettant d'y faire face. Une attention particulière sera portée aux jeunes publics, pour lesquels des démarches pédagogiques interactives, concrètes, sensibles et positives seront privilégiées.
- La collaboration avec l'Éducation nationale sera renforcée par une collaboration active aux projets pédagogiques, notamment pour la Journée locale de l'eau ; événement éducatif annuel, rassemblant les acteurs locaux de l'eau autour des lycéens, visant à favoriser les échanges et la sensibilisation sur les enjeux eau-climat.
- Par ailleurs, les actions menées contribueront à enrichir les connaissances des jeunes (sur la biodiversité des milieux aquatiques). Il s'agira notamment de développer leur capacité d'analyse des écosystèmes aquatiques, en renforçant à la fois leur compréhension globale (systémique) et leur connaissance fine des différents éléments constitutifs de ces milieux.

→ INDICATEURS

- Bilan d'activité

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Une attention spécifique sera portée à 2 enjeux transversaux essentiels à la réussite des actions éducatives :
 - Assurer la cohérence et la lisibilité de l'ensemble des actions pédagogiques menées par le CISALB dans le cadre du Contrat, en direction du public scolaire, et ce, au nom des agglomérations membres. Il s'agit de garantir une stratégie claire, harmonisée et identifiable par les partenaires éducatifs et les bénéficiaires.
 - Maintenir et renforcer la relation partenariale avec l'Éducation nationale, en veillant à la reconnaissance institutionnelle des actions réalisées et à venir. Cette reconnaissance est un levier fondamental pour la pérennité des projets et leur intégration dans les parcours pédagogiques des établissements.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Les 3 années du Contrat : 2026 (a), 2027 (b) et 2028 (c).

Jours / an (budget /an)	Jours / an Cible	Projets pédagogiques spécifiques	Missions
428 jours/an Dont : 285 jours d'activités pédagogiques 143 jours de préparation, programmation, création, bilan et communication 154 000 €/an Dont : 4 000 €/an ambassadeurs du lac 10 000 €/an Journée de l'eau 1 000€/an réalisation outils pédagogiques	248 jours SCOLAIRES Animations pédagogiques	• Ambassadeurs du lac • Journée locale de l'eau • Journée de la pêche* • Actions EAU PCAET* • Actions BIODIVERSITÉ Man & Biosphère • Modules ECOA • Je paie pour la planète* • Opérations spéciales (fête de la science/enfants du patrimoine, fête de la nature...)	<u>Animateurs :</u> Création d'activités pédagogiques Mise à jour d'activités existantes Animation des activités Programmation de certains projets pédagogiques* <u>Responsable :</u> Pilotage de la stratégie de sensibilisation Création d'activités et outils pédagogiques puis réalisation Supervision et programmation de l'ensemble des activités et projets Suivi des indicateurs de réalisation Rédaction des bilan d'activités
	135 jours EXTRASCOLAIRES Activités thématiques jeunes	• Ateliers du lac • Modules ECOA • Animations thématiques centres de loisirs • Réalisation de jeux et outils pédagogiques	
	45 jours GRAND PUBLIC Activités pédagogiques	• Opérations spéciales (fête de la science/journées du patrimoine, fête de la nature...) • Ateliers de l'eau * • Conférences • Escape games * • Évènementiel (rallye familial...)	
	32 jours Actions de communication tous publics	• Sites web du CISALB et Aqualis • Réseaux sociaux associés • Newsletter mensuelle • Communiqués de presse • Suivi du lac et du niveau du lac • Flyers de communication	

COM	Sensibilisation et communication	Maître d'ouvrage	CISALB	
		Communes	Toutes les communes	
		Nature de l'action	Actions de communication	30 000 €HT
		Indicateurs	livrables	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

La stratégie de sensibilisation et de communication du CISALB, développée dans le Contrat, indique la nécessité de mettre en œuvre des outils de communication.

Pour les projets d'envergure, les dépenses de communication sont incluses dans le coût de l'opération elle-même.

Pour d'autres projets, moins « matériel », il convient de prévoir un budget de communication. Ainsi l'action spécifique Eau climat, on agit !, qu'il est prévu de prolonger et de décliner en nouvelles actions, aura besoin de supports de communication spécifiques. Les trois champs d'actions de communication envisagés porteront sur :

- La prolongation de l'action originel sur la gestion vertueuse de l'eau dans les communes,
- La déclinaison « Nature » pour engager les communes et les ses riverains dans la restauration des zones humides et la végétalisation des cours d'eau,

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

Un budget de 20 000 €HT est prévu pour communiquer sur ces deux déclinaisons de l'opération ECOA.

Ce budget permettra de :

- Concevoir, éditer et imprimer des dépliants de promotion et des panneaux d'exposition,
- Développer des outils internet spécifiques pour :
 - Permettre aux riverains de cours d'eau de s'informer et s'inscrire dans la démarche collective de végétalisation des berges (riverain citoyen),
 - Renseigner une base SIG géoréférencée des riverains citoyens.

Le temps passé par les agents du CISALB pour assurer la promotion et l'animation de ces démarches est prévu dans la fiche ANIM-3 (EOA « Nature »).

→ INDICATEURS

- Livrables : dépliant, panneaux d'exposition, extrait des bases de données des modules internet développés.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Les 3 années du Contrat : 2026, 2027 et 2028.

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA		Communes		
FRDL60	Lac du Bourget	Nature de l'action	Etude	57 000 €/an
		Indicateurs	Rapport étude	2027 et 2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Afin d'évaluer l'incidence des travaux d'assainissement et des chantiers de restauration lacustre, la collectivité réalise depuis 1980 un suivi écologique du lac du Bourget. Ce suivi s'inscrit en complément du suivi RCS/RCO réalisé par l'agence de l'eau. La fréquence de ce dernier, tous les 3 ans, répond à une volonté de déterminer l'état écologique et chimique du lac mais ne permet pas de suivre finement les évolutions interannuelles qualitatives de la masse d'eau.
- De plus, les objectifs assignés à ce suivi qui étaient à l'origine en lien uniquement avec la lutte contre l'eutrophisation, évoluent et prennent en compte de nouveaux enjeux : le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes, les toxiques (pesticides, PCB, PFAS, etc.).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Réalisation du suivi écologique du lac (compartiments eau, phytoplanctons, zooplanctons et poissons) : 12 campagnes annuelles dont 4 DCE compatibles conformément au cahier des charges du suivi RCS/RCO,
- Réalisation d'une campagne annuelle de photo-aérienne par drone afin de mesurer les gains écologiques de la baisse du niveau du lac (analyse de l'évolution des surfaces et densités).
- Budget : 57 000 €/an sur les années 2027 et 2028.

→ INDICATEURS

- Rapport d'étude

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2027 et 2028

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA		Communes		
Toutes les ME	BV du lac du Bourget	Nature de l'action	Observatoire DCE (a) Observatoire Pesticides DCE (a) Substances émergentes (b) Suivi des débits restitution (c) Suivi des ZH restaurées (c)	75 000 €HT 5 000 €HT 20 000 €HT 15 000 €HT 20 000 €HT
		Indicateurs	Rapport étude	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'ensemble des actions portées dans le cadre du Contrat Eau & Climat a pour objectif l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Afin d'évaluer l'efficacité de ces actions, il convient de poursuivre dans le temps les suivis existants et d'en porter de nouveaux :
 - Un **observatoire de la qualité des cours d'eau** est en place sur le bassin versant depuis 2000 avec une fréquence de 4-5 ans. Il porte sur une **vingtaine de stations** sur lesquels sont analysés des paramètres physico-chimiques et des indices biologiques (a),
 - Un **observatoire de la contamination par les pesticides** en temps de pluie est également en place et complète celui de l'Agence de l'Eau réalisé en période de régime stabilisé,
 - Des **substances toxiques émergentes**,
 - Dans le cadre du PGRE, une douzaine de sources fait l'objet de la mise en place de **débits de restitution** afin de réduire les déficits quantitatifs et l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques en période d'étiage. Ces débits de restitution sont de l'ordre de 3 à 28 L/s. Si l'effet quantitatif de ces débits peut être mesurable au niveau des stations hydrométriques du CISALB, l'impact sur la qualité des eaux et la biodiversité aquatique est cependant plus complexe à appréhender. La mise en place d'un dispositif d'évaluation des gains écologiques de ces mesures doit être étudiée,
 - Dans le cadre du PGSZH, plusieurs **zones humides** font l'objet de travaux de restauration et d'entretien. Il est important de mesurer les effets de ces actions en développant des suivis d'indicateurs écologiques.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Poursuite de l'observatoire des rivières sur une vingtaine de stations : mesures de paramètres physico-chimiques et d'indices biologiques (IBG/IBD/IPR),
- Poursuite de l'observatoire des pesticides sur une dizaine de stations : recherche de molécules en temps de pluie,
- Suivi toxiques : PFAS, résidus pharmaceutiques,
- Réalisation d'une étude de 2 ou 3 complexes source/cours d'eau « références » afin de déterminer les gains quantitatifs, qualitatifs et écologiques de la mise en place des débits de restitution
- Suivi pluriannuel d'indicateurs descriptifs de l'état écologique des zones humides restaurés (boîte à outils RhoMeO).
- Le budget sera consommé au fil des 3 ans sans programmation préétablie.

→ INDICATEURS

- Rapports d'étude

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026, 2027 et 2028

SUIVIS	Indicateurs	Année	Coût global	Taux AERM
Observatoire qualité rivières (15 stations suivies sur 2 années consécutives)	Phys/chimie IBG/IBD IPR (complément suivi FSPPMA)	2027-2028	10 000 €HT 30 000 €HT 35 000 €HT	70%
Observatoire pesticides (10 stations-2 campagnes)	Substances DCE	2028	5 000 €HT	70%
Suivi de substances toxiques (PFAS, résidus médicamenteux)	Substances émergentes	2027	20 000 €HT	70%
Etude des débits de restitution (3 stations)	Température IBG/IBD/IPR	2027	15 000 €HT	70%
Suivi écologique ZH	Indice humidité Indice floristique Habitat Suivi amphibiens/odonates	2027	20 000 €HT	70%

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA		Communes		
FRD527b FRD13004 FRD529 FRD1491 FRDR526a	Leyse aval Ruisseau des Marais Belle-Eau Tillet Sierroz amont et Deysse	Nature de l'action	Mesures en régie Mesures par drone	PM 10 000 €HT
		Indicateurs	Rapport étude	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'augmentation des températures liées au changement climatique impacte directement la température de l'eau des rivières et la biodiversité aquatique.
- De nombreux rejets liés à l'activité humaine influencent également la température des cours d'eau. Ces rejets peuvent être continus ou ponctuels : eaux d'exhaures de parking, eau de climatisation, rabattement de nappe lors de chantiers de construction, etc.
- Des arrivées d'eau froide peuvent également traduire de résurgences de nappe. C'est le cas par exemple du ruisseau de l'Erier / ruisseau des Marais (débordement de nappe).
- Aujourd'hui, les données disponibles restent ponctuelles (données FSPMA et CISALB) et n'offrent pas une vision large et continue du territoire pour comprendre la dynamique thermique globale des cours d'eau.
- Les résultats de telles investigations pourront alimenter des actions spécifiques du PTGE (fiche ECO-1), du programme de plantations (fiche MAH-12) et du plan de gestion de Crosagny – Beaumont (fiche MAH-20).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Etude thermique à réaliser (en priorité) :
 - De la Leyse du Bout du Monde à la confluence avec le lac
 - L'Erier puis le ruisseau des Marais jusqu'à la confluence avec la Leyse,
 - Le ruisseau des Moulins puis le Belle-Eau jusqu'à la confluence avec le lac,
 - Le Tillet depuis Chambéry le Haut jusqu'à l'hippodrome d'Aix-les-Bains.
 - La Deysse de Crosagny jusqu'à sa confluence avec le Sierroz.
- Identification des zones de résurgences de nappe, des zones de rejets liés à l'activité humaine et des refuges thermiques.
- La méthodologie par drone, bien qu'efficace, est malheureusement trop cher (3 000 €/km) et il est vraisemblable que ces inspections thermiques soient faites en régie par les agents du CISALB.

→ INDICATEURS

- Rapport d'étude.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude à engager durant un été sec à partir de 2026 (contrainte PTGE).

AEP	Préservation et restauration de la qualité des eaux en ressources stratégiques	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
Disposition 5E-01	Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable	Communes	Toutes communes de Grand Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Etude	200 000 €HT
Défi PABCC		Indicateurs	Données et modèle	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- PTGE lac du Bourget
- SDAGE 2022-27

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Etude de vulnérabilité de la nappe alluviale de la plaine de Chambéry (BURGEAP 2017)

L'étude de vulnérabilité a mis en évidence un déficit de connaissance de la dynamique de la nappe alluviale de la plaine de Chambéry : secteurs et modalité de recharge, sensibilité à la pluviométrie, sensibilité aux prélèvements et de son évolution au regard du changement climatique.

Ce manque de connaissance avait déjà conduit au classement en « masses d'eau affleurantes pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire » de la nappe alluviale dans le SDAGE 2022-27.

Connaissance des interactions nappe/rivière et de l'impact des variations de niveau de nappe sur l'alimentation des cours d'eau

De récents suivis de débit des cours d'eau en zone de nappe captive réalisés par le CISALB notamment sur l'Erier ont mis en évidence des échanges importants entre la nappe et les rivières qu'il convient de mieux appréhender tant en terme quantitatif qu'en terme d'impact qualitatif.

Enfin, une meilleure compréhension de la dynamique de la nappe est un préalable à une meilleure interprétation des mécanismes à l'œuvre dans la diffusion de la contamination de la nappe par les PFAS. Les équipements prévus dans le cadre de cette étude seront également mutualisés avec la recherche de l'origine de la contamination (sectorisation et identification de « points chauds » par prélèvement et analyses sur les piézomètres créés. Cet objectif est en lien avec la fiche « AEP 3 Travaux PFAS et recherche de l'origine ».

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Synthèse bibliographique actualisée par rapport à l'étude de vulnérabilité (BURGEAP 2017)
- Appréhender l'évolution quantitative de la nappe
- Evaluer l'impact respectif des prélèvements et du changement climatique sur son équilibre quantitatif
- Evaluer les échanges nappe/rivière et leur évolution
- Modélisation des niveaux piézométriques de la nappe

→ INDICATEURS

- Nombre de piézomètres suivis et intégrés à l'étude
- Rendu et livrables par phase
- Carte piézométrique saisonnière
- Modèle

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

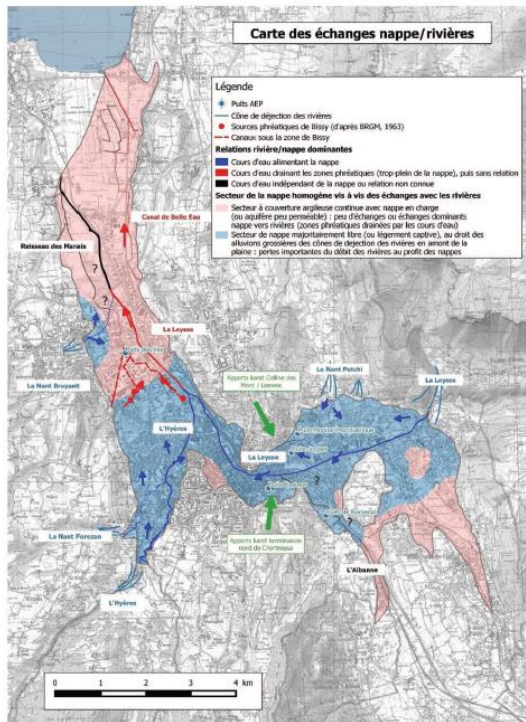
- 2025 – implantation de 26 nouveaux piézomètres conformément aux conclusions de l'Etude de vulnérabilité BURGEAP 2017 (450 000 € HT estimés)
- 2025/26 – Instrumentation des 35 piézomètres en sondes piézométriques avec rapatriement des données (100 000 € HT estimés)

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

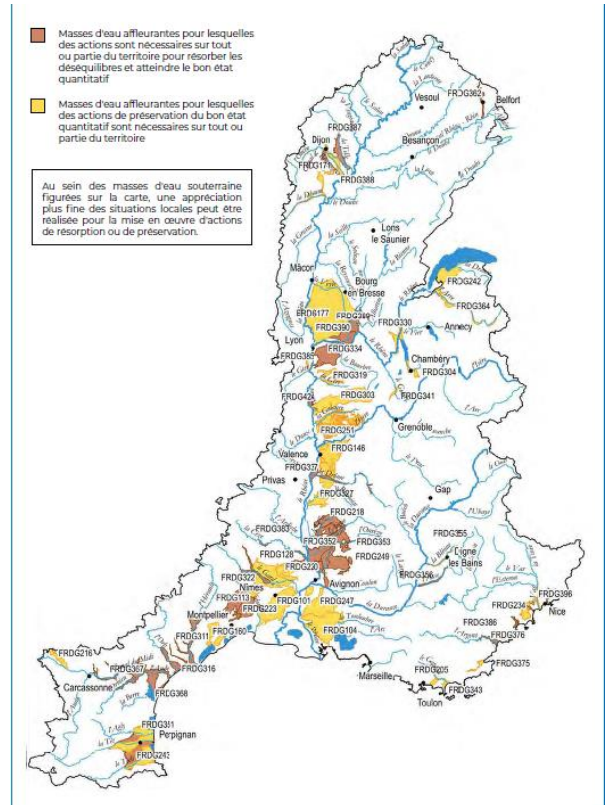
- Automne 2025 – rédaction du CCTP de l'étude
- 1^{er} trimestre 2026 – validation du CCTP
- 1^{er} semestre 2026 – Consultation du bureau d'étude
- 2nd semestre 2026 – démarrage de l'étude



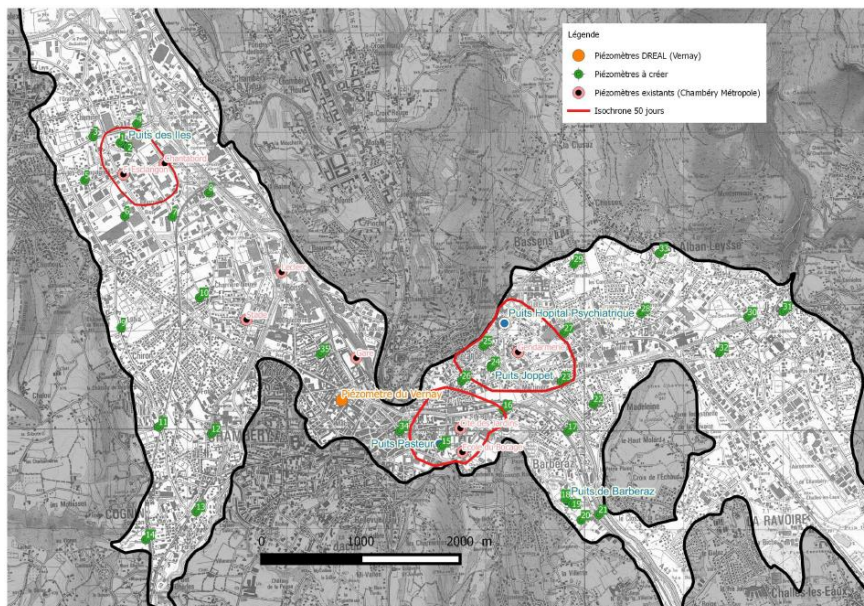
CHAMBERY METROPOLE
Etude de risques et de protection de la nappe de Chambéry – Délimitation des secteurs de sauvegarde en tant que ressource stratégique pour l'eau potable
Phase 1 : Synthèse des données, caractérisation de la nappe et suivi quantitatif



Carte de synthèse des échanges nappe/rivières et des apports direct du karst (BURGEAP 2017)



Actions relatives au bon état quantitatif des masses d'eau souterraines affleurantes (carte 7A-1 SADGE 2022-27)



Proposition de création d'un réseau de piézomètres permanent sur la nappe de Chambéry (BURGEAP 2017)

AEP2	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Ecole-en-Bauges	
FRDG144 FRDR532b	Calcaires et marnes du massif des Bauges Le Chéran de la source au barrage de Banges	Nature de l'action	Travaux	50 000€HT
Défi		Indicateurs	m3 substitués	2026

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- PTGE Chéran

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Etudes en lien avec l'action :

- Bilans ressources/besoins sur Bauges devant actualisation 2025
- Actualisation du SD AEP 2018 – finalisation étude Bauges devant 2025 – scénarii de sécurisation 2025
- Recherche en eau secteur de la Compôte/Ecole CD73 2021

Le secteur de Bauges devant (Sainte-Reine, Ecole, Compôte, Châtelard, La Motte en Bauges et Lescheraines) présente un déficit de son bilan ressource /besoin dès 2040 et ce quel que soit le scénario d'exploitation des ressources actuelles :

- Substitution de la source des Chaudannes par Touvière (déficit dès la pointe actuelle)
- Utilisation de Touvières et Chaudannes

La situation est aggravée par une forte variabilité de la qualité de l'eau de la source de Chaudannes qui a donné lieu à plusieurs non-conformités et une interdiction de consommation en 2023.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

La sécurisation de ce secteur nécessite la recherche de ressources pérennes de proximité. Des études géophysiques menées par le conseil départemental de la Savoie en 2021 a mis en évidence une potentialité de la nappe du Chéran sur le secteur de Bauges devant.

Afin de confirmer cette potentialité et intégrer cette ressource pérenne dans un scénario de sécurisation des forages de reconnaissance (3) ont été implantés sur le secteur de la nappe du Chéran en 2025.

Ces forages de reconnaissance ont montré une capacité pouvant répondre aux besoins de sécurisation du secteur. Des essais de pompage d'exploitation longue durée sont donc à réaliser sur 2 des 3 sites.

→ INDICATEURS

- Capacité du/des forages
- M3 annuels produits et substitués

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

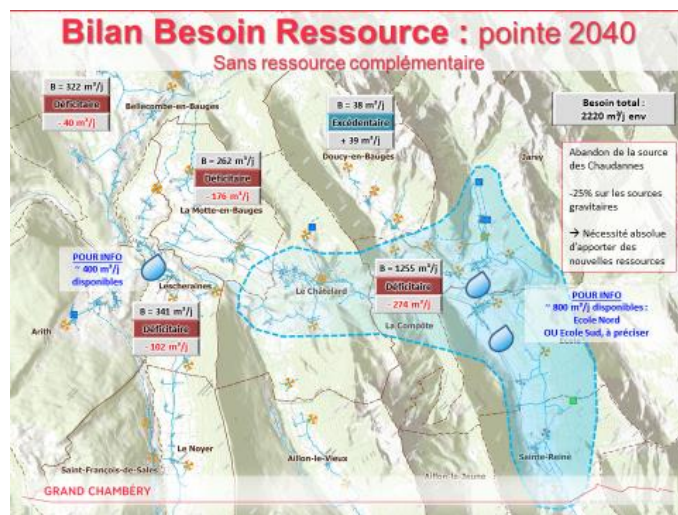
- Fin juin 2025 – implantation des 3 piézomètres de reconnaissance sur la nappe du Chéran

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026 – Essais de pompage longue durée sur un site de la nappe du Chéran

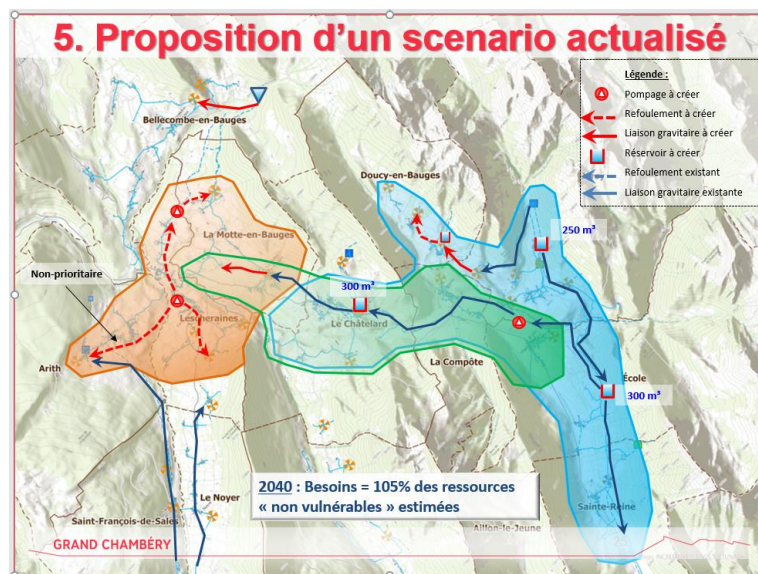
→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Etudes et travaux	50 000			50 000

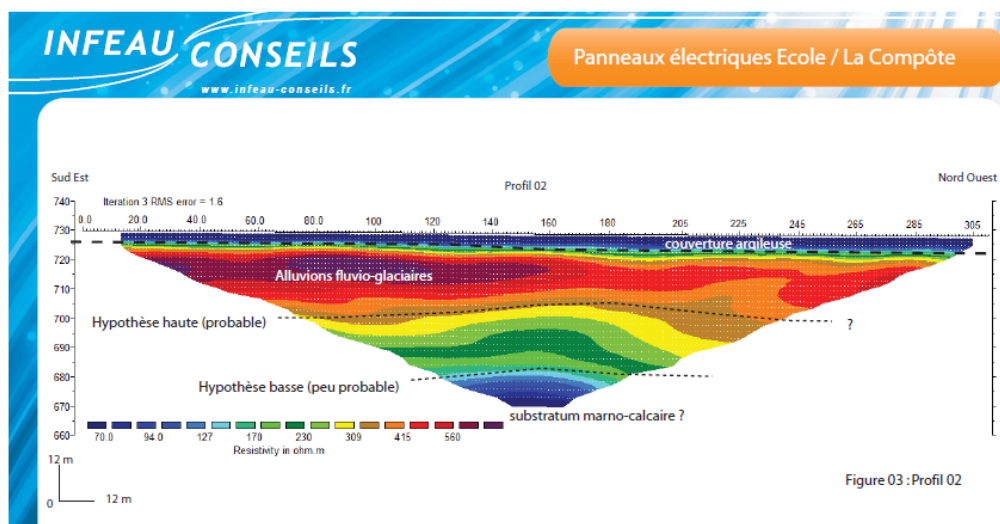


Bilan ressource besoin secteur Bauges mise à jour 2025

Déficit du secteur Bauges devant avec les sources de Touvières et Chaudannes



Scénario de sécurisation avec recours à un forage dans la nappe du Chéran



Profil géophysique secteur 1 – Recherche en eau – secteur de la Compôte / Ecole
Taluy Info Conseils EIRL – Mars 2021

AEP1	Mise en conformité de l'eau destinée à la consommation humaine	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	2 300 000 €HT
Défi		Indicateurs	m3 substitués	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Plan d'action PFAS

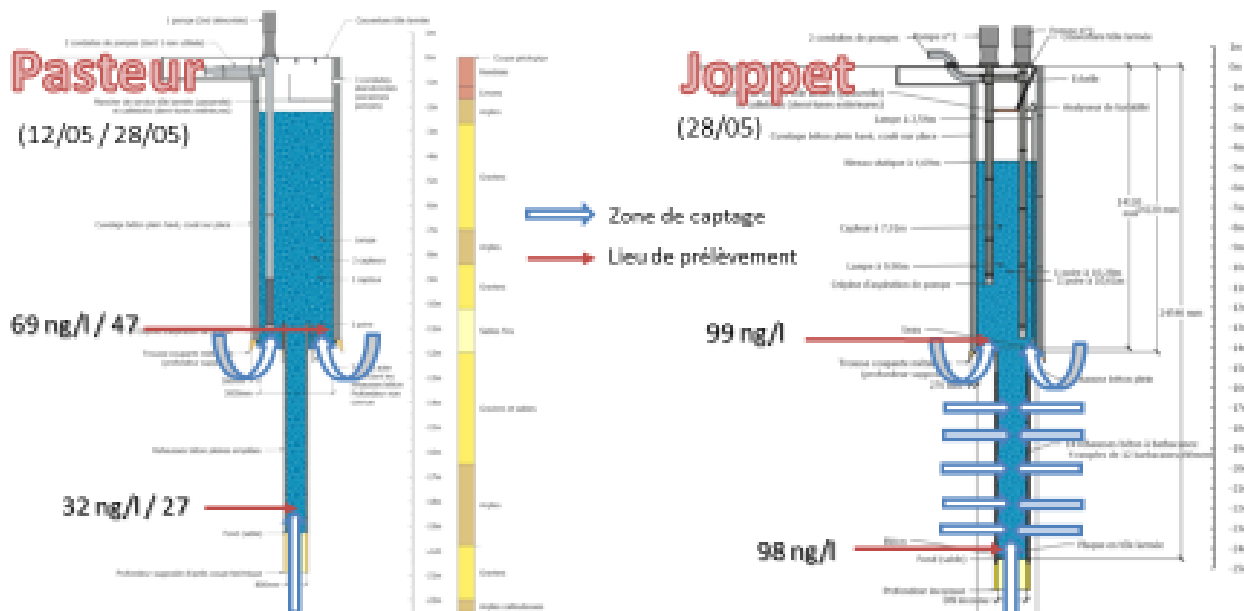
→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Inspection caméra Puits des Prés, Joppet, Pasteur - 2024

Le « plan d'action PFAS » comporte plusieurs volets dont la recherche de l'origine de la contamination. Les investigations menées depuis mi 2023 ont permis de mettre en évidence plusieurs secteurs potentiellement contributeurs de la contamination. Or, cette pollution se situe vraisemblablement dans les horizons peu profonds du sol et des aquifères.

Les passages caméra des puits Joppet et Pasteur ont montré, par mise en miroir des coupes géologiques et des arrivées d'eau confirmées par les inspections, que les puits drainaient plusieurs horizons aquifères dont un profond et un ou plusieurs superficiels. La réalisation d'analyses de PFAS à 2 profondeurs dans ces puits indique une potentielle stratification de la pollution par les PFAS : nappe superficielle plus contaminée que la nappe profonde.

Le schéma ci-dessous présente les résultats obtenus ainsi que les coupes hydrogéologiques et le descriptif des puits issu des passages caméra.



- Pasteur : 2 venues d'eaux principales dans le puits avec des teneurs 2x moindres au fond (mais le pompage est situé à 11m, à l'aplomb de la zone la plus contaminée)
- Joppet : une uniformité des concentrations au sein du puits à cause du système de captation des eaux par barbacanes entre 14 m et 24 m

GRAND CHAMBERY

L'étanchéification des puits, comme cela a été fait sur le forage de Lescheraines, permettrait d'isoler les nappes superficielles plus sujettes à contamination car en relation avec les horizons plus pollués du sol de la nappe profonde.

→ **INDICATEURS**

- Conformité réglementaire de la qualité de l'eau
- Nombre de non-conformité annuel

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Inspection caméra Puits des Prés, Joppet, Pasteur 2024

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- 2026/27 – Etudes de faisabilité, AVP et PRO
- 2027/28 - travaux

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Etudes et travaux	100 000	700 000	1 500 000	2 300 000

AEP1	Mise en conformité de l'eau destinée à la consommation humaine	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry – La Motte-Servolex	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	8 829 575 €HT
Défi		Indicateurs	m3 substitués	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Plan d'action PFAS
- Diagnostic des sites industriels en lien avec la mise en conformité des rejets et stockages de substances dangereuses

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Les PFAS sont des composés chimiques synthétiques spécifiques utilisés notamment dans l'industrie et pour de nombreux produits de la vie courante : vêtements techniques, mousses à incendie, emballages alimentaires, etc. Dans l'eau potable, une limite de qualité concernant 20 PFAS est fixée par une directive européenne à 100 nanogrammes/Litre (ng/L). Elle s'applique depuis janvier 2023 en France.

En 2024, sur dix-sept prélèvements effectués, deux résultats ponctuels d'analyses du contrôle sanitaire d'une partie des eaux produites par Grand Chambéry se sont révélés supérieurs au seuil en février et décembre 2024. Ce deuxième dépassement a entraîné une situation de non-conformité par rapport à la réglementation en vigueur dans la zone de distribution concernée. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a néanmoins rappelé la position interministérielle applicable lorsque deux dépassements sont relevés en l'espace d'un an : « *ne pas restreindre l'usage de l'eau distribuée et mettre en œuvre un plan d'actions destiné à rétablir la qualité de l'eau distribuée dans les meilleurs délais.* »

Suite à ces résultats et en lien avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Chambéry a proposé et mis en place le plan d'actions suivant à court et moyen termes.

- Réaliser une enquête afin de déterminer les causes de cette situation de non-conformité et réduction à la source

En 2025, le service des eaux de Grand Chambéry a renforcé les analyses réalisées depuis mai 2023 en autocontrôle sur les puits et la dizaine de piézomètres afin d'acquérir les données permettant de mieux appréhender les évolutions des teneurs en PFAS dans la nappe. En complément, d'autres points en nappe ont été testés afin de cibler la ou les potentielles zones contaminées. De plus, 27 piézomètres supplémentaires vont être réalisés fin 2025 pour compléter et affiner dès 2026 le maillage existant.

En lien avec les services de la DREAL, des études pour corrélérer les PFAS mesurés et les activités actuelles ou passées, potentiellement sources émettrices, ont été engagées depuis mars 2025. Un recensement des entreprises dont les activités passées seraient susceptibles d'être à l'origine des PFAS est en cours et devrait aboutir prochainement à des diagnostics plus spécifiques aux PFAS. Des suivis des rejets ont par ailleurs été diligentés par la DREAL sur les entreprises actuellement ciblées.

- Engager des travaux pour atteindre une concentration la plus basse possible et rétablir la qualité de l'eau distribuée

Afin de réduire rapidement les taux de PFAS sous le seuil réglementaire dans l'eau distribuée, une première tranche de dilution des eaux avec l'apport du puits de Saint-Jean-de-la-Porte a été mis en place sur l'UDI de Joppet. La mise en œuvre de la seconde phase, courant juillet 2025, permettra la dilution de l'UDI de Pasteur.

La dilution permet de respecter les seuils actuels mais ne permet pas d'éliminer la présence des PFAS dans l'eau distribuée ni d'anticiper le durcissement de la réglementation en lien avec l'avis de l'ANSES.

C'est pourquoi Grand Chambéry a engagé dès le printemps 2025, avec l'appui d'un chef de projet spécifique, des études sur la mise en place de traitements sur les 3 UDI présentant une contamination par les PFAS.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Volet « recherche des origines e la contamination et réduction à la source »

Etendre le suivi des PFAS à de nouveaux piézomètres dans les secteurs identifiés comme « points chauds »



Etendre la liste des PFAS analysés en fonction de la connaissance acquise en lien avec les activités et la capacité des laboratoires à analyser ces substances. Un travail conjoint avec l'Université de Savoie permet d'être au plus près des avancées en matière de connaissance et de lien entre contaminant et activité génératrice.

Cibler et lister les PFAS à rechercher dans les futures campagnes

Réglementation internationale et agence nationale



- Règlementation
 - France – 20 PFAS
 - Italie – 24 PFAS
 - Danemark – 22 PFAS
 - Suède – 21 PFAS
- Suivi ANSES – 34 PFAS

Les 4 majeurs sont toujours recherchés
PFOS / PFHxS / PFOA / PFNA

PFAS spécifiques à certains usages

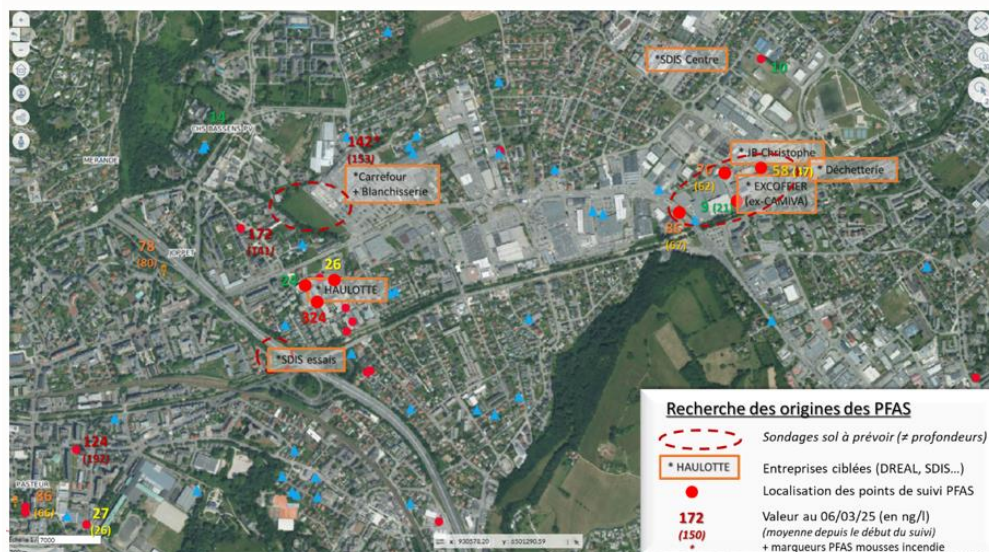


PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dérivés
TFA : résidu de dégradation dont usage en pesticides

Perspectives 2025

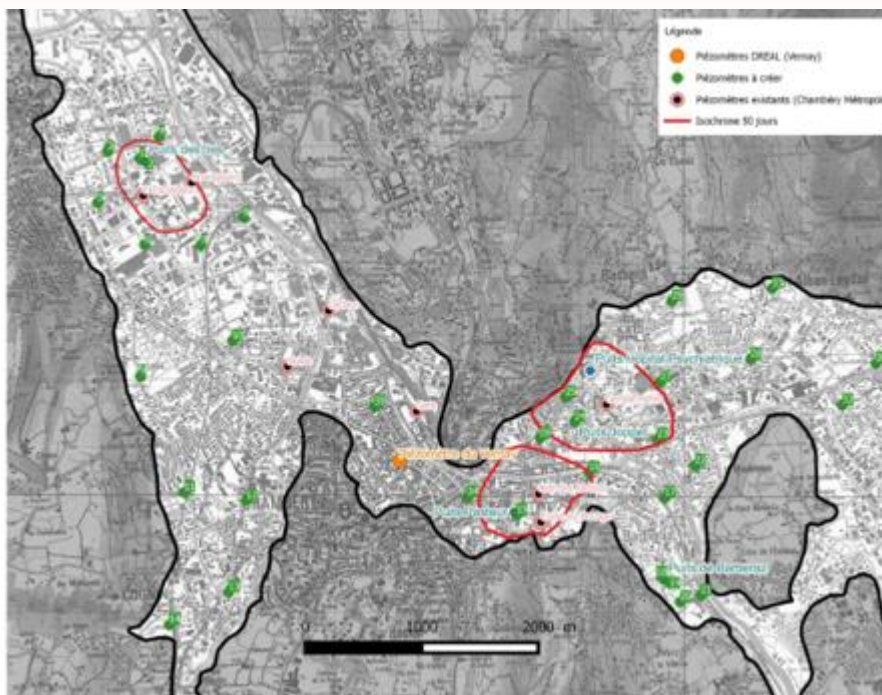
Continuer à élargir la liste des PFAS recherchés **dans la limite analytique des laboratoires**

Recherche des sites émetteurs actuels et passés, réalisation de diagnostic sur les sites en activité en lien avec la DREAL



Identification avec le SDIS des sites d'incendie majeurs sur le territoire et diagnostic des aires d'entraînement

Enfin, amélioration de la connaissance de la dynamique des polluants dans la nappe alluviale de la plaine de Chambéry par instrumentation de nouveaux piézomètres en 2025



Au-delà des frais d'analyse et d'instrumentation, le pilotage de ces actions, l'interprétation des données, le retour aux services de l'Etat, direction et élus de Grand Chambéry, nécessite du temps passé estimé à 0,3 ETP en 2026 et 0,2 ETP en 2027.

▪ Volet « traitement de la ressource »

Le volet traitement porte sur les UDI de Pasteur et Joppet. Deux sites seront donc équipés (puits ou réservoir de tête). La capacité de traitement permettra de traiter 100% des volumes journaliers produits soit pour chaque puits et selon la DUP :

- **800 m³/h** (capacité réelle des pompes en place)
- 18 000 m³/jour réduit à **8 000 m³/jour de pompage réel sur 10 heures**

Mettre en place les solutions de traitement afin de répondre à la réglementation et à la sécurité sanitaire de l'eau distribuée. La réalisation des travaux est précédée par :

- ✓ un état de l'art des types de traitement existant en comparant leur performance, la nature ubiquiste des polluants traités, leur coût d'investissement et de fonctionnement,
- ✓ la définition du type de traitement le plus adapté aux configurations des UDI (objectifs de traitement, type de traitement, emplacement du traitement, dimensionnement...)
- ✓ la réalisation des études AVP/PRO relatives aux solutions retenues.

→ **INDICATEURS**

- Volumes traités

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Arrivée du chef de projet « traitement » mai 2025
- Recherche de l'origine en cours mais nécessité d'amplifier la démarche
- Coût des investissements important
- Réglementation en évolution constante – 20 PFAS vs 4PFAS, TFA

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- 2026 – Etudes de faisabilité, AVP et PRO
- 2027/28 – travaux

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Volet Etudes et travaux		8 700 000		8 700 000
Volet Recherche origine	50 000	50 000		129 575
Analyses	0,3 Ingé	0,2 Ingé		
Animation du volet	17 745	11 830		

ECO	Sobriété en eau des collectivités	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	6 850 000 €HT
Défi	1 – Réduire ls prélèvements de 10% d'ici 2030	Indicateurs	m3	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Plan d'action de réduction des fuites et d'amélioration du rendement – comptage des fontaines, déconnexion ou adaptation, réduction/comptage et/ou élimination des trop-pleins permanents aux réservoirs
- Futur PTGE du Lac du Bourget

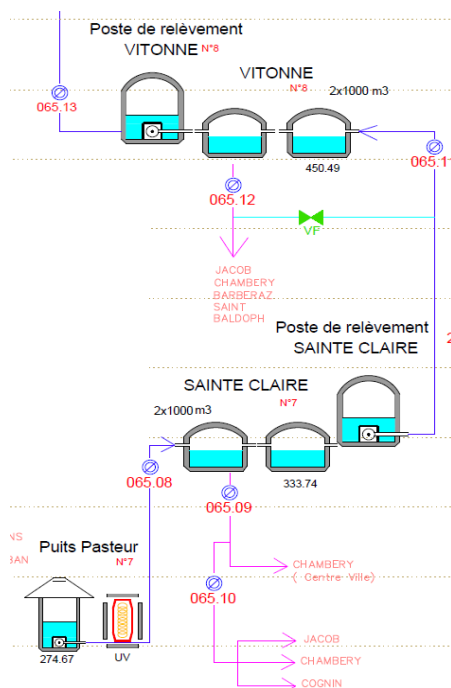
→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Etudes en lien avec l'action :

- Analyse MultiCritères Ouvrages de Production (AMCOP) gros ouvrages – septembre 2024
- Diagnostics des grands réservoirs – Merlin 2024
- Bilan production journaliers – relevé des compteurs entrée et sortie

Le diagnostic du réservoir de Sainte Claire composé de 2 cuves de 1 000 m³ chacune, réalisé par Merlin en 2024, a mis en évidence des dysfonctionnements et des défaillances du génie civil entraînant un manque d'étanchéité du réservoir.

Ce manque d'étanchéité et donc la perte d'eau au niveau de l'ouvrage est confirmée par le suivi des volumes journaliers pompés et distribués. Le synoptique ci-dessous ainsi que le tableau des volumes annuels permettent d'approcher le volume de perte.



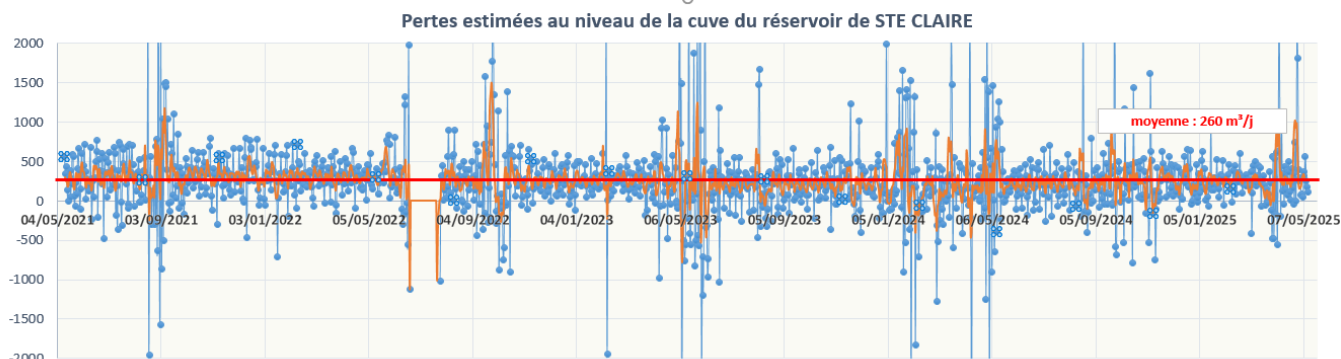
Le volume de perte peut être estimé comme suit :

Volume de perte = Compteur entrée (065.08) – compteur entrée Vitonne (065.11) – compteur distribution (065.09) – volume de service (vidange réservoir pour lavage/désinfection annuelle)

Afin de se soustraire du temps de séjour dans le réservoir, le calcul est basé sur le volume annuel.

	065.08 m3/an	065.09 m3/an	065.11 m3/an	Volume service m3/an	Pertes réservoir m3/an
2021	2 273 647	1 623 644	521 051	4 200	124 752
2023	1 854 709	1 329 193	444 681	Report 2024	80 835
2024	1 789 435	1 224 670	480 727	4 000	80 038

Le graphique ci-dessous précise par un suivi des volumes journalier le volume annuel estimé ci-dessus :



En bleu : les pertes journalières (entrée moins les sorties journalières) mesurées en m3

En orange : les pertes en moyenne glissante sur 5 jours pour lisser les effets du temps de séjour dans le réservoir

*En rouge : la moyenne des pertes journalières **260 m³/j en moyenne** (part des eaux de service non déduite).*

Ainsi la perte est estimée à **90 000 M3/an** (94 900 soit 260 X 365 - 5 000 (eau de service) m3/an).

En comparaison cette perte correspond à **4,6% du volume en sortie de réservoir** :

- 20% du débit journalier pompé vers Vitonne (1 344 m3/j)
- 6,6% du volume distribué directement à partir de Sainte Claire (4 067 m3/j)

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEs

- Réhabilitation de l'ouvrage cuve 1 et cuve 2 soit par remplacement de la précontrainte soit de reconstruction afin de solutionner les problèmes de structure,
- Travaux chambres de vannes non étanches
- Reprise de la gestion des eaux pluviales depuis les cuves

→ INDICATEURS

- 90 000 m3 d'économie d'eau

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Investigation réservoir Saint Claire n1– Ginger mars 2024
- Investigation réservoir Saint Claire n2– Ginger avril 2024
- Etude préliminaire avec diagnostic - Montmasson septembre 2024

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Investigations complémentaires en cours
- AVP juillet 2025
- Validation PRO septembre 2025
- Consultation automne 2025 et négociation marché décembre 2025
- Etudes et maîtrise d'œuvre 2026
- Démarrage des travaux juin 2026

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Etudes et maîtrise d'œuvre	600 000			600 000
Travaux	6 250 000			6 250 000

ECO	Sobriété en eau des collectivités	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	8 716 000 €HT
	1 – Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	Indicateurs	m3	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Plan d'action de réduction des fuites et d'amélioration du rendement – comptage des fontaines, déconnexion ou adaptation, réduction/comptage et/ou élimination des trop-pleins permanents aux réservoirs
- Futur PTGE du Lac du Bourget

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Analyse multicritère annuelle de priorisation des secteurs et linéaires de canalisation

Le rendement moyen de l'agglomération se situe autour de 72,5 % (71,3 % en 2021 et 72,3% en 2022) ces dernières années avec un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0,97% (0,86% en 2021 et 0,77% en 2020). Cette situation est en dessous des standards nationaux pour le rendement (81,5% en 2021) malgré un taux de renouvellement supérieur à la moyenne nationale.

L'amélioration du rendement est un enjeu prioritaire du Projet de Territoire du mandat en cours. La direction de l'eau et de l'assainissement de Grand Chambéry s'est donc donnée pour objectif ambitieux un rendement de 75% en 2026 et 80% à l'horizon 2030. L'atteinte de cet objectif nécessite donc de travailler sur tous les axes d'amélioration du rendement :

- Réduire les volumes non comptés (pose de compteurs sur les fontaines et bassins 2024/25, trop plein permanent des réservoirs 2025)
- Réduire les volumes de fuite :
 - Gagner en efficacité en détectant plus rapidement les fuites (chambre de sectorisation, mise en place de la technologie leakmited basée sur l'intelligence artificielle afin de détecter plus rapidement les fuites sur la base de la remontée des données des logger positionnés sur le réseau) - 2025
 - Augmenter le taux de renouvellement des réseaux. L'ambition est de garantir un taux de renouvellement de 1% annuel.

Le renouvellement des réseaux est basé sur une analyse multicritère qui prend en compte :

- L'âge du réseau,
- Le nombre de fuite sur le tronçon,
- Le volume de fuite en m3/j,
- UDI concernée (priorité si UDI en déficit/non secourable même si ILP faible)

Sont également pris en compte le matériau du réseau concerné. Ce critère non prioritaire peut aider à la décision.

L'analyse multicritère est réalisée sur la base de données du SIG qui rassemble l'ensemble des informations relatives aux réseaux (informations descriptives et relatives aux interventions/remontées de terrain).

A cette priorisation, s'ajoute des renouvellements d'opportunité en relation avec les projets et travaux communaux.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse multicritères 2025 pour les années 2026 à 2028. Elle sera sujette à évolution annuelle en fonction de l'analyse qui sera faite.

COMMUNES	SECTEUR/ RUE	2026	2027	2028	Linéaire PROJET	UDI	fuites en m³/j	Sources données	linéaire distri en km	ILP en m³/j/km
AILLON LE JEUNE	RD206	375 000 €			900		360	BBR merlin 2019	18,43	19,53
BARBERAZ	Route d'Apremont	?								
BELLECOMBE EN BAUGES	Hameau Broissieux	400 000 €	400 000 €		2000	Techet	100	BBR actu SDE 2024	18,09	5,53
CHAMBERY	Rte de St Saturnin	110 000 €			250	St Saturnin	26	BBR profils 2017	19,74	1,32
PUYGROS	VC4 de Bugnon -Fenestroz	310 000 €			670	Marles/Ravenets	30	BBR merlin 2019	7,73	3,88
Curienne	RD11	180 000 €			260	Chef Lieu OU Boyat ?	50	BBR merlin 2019	13,38	3,74
COGNIN	Rue de la Digue	180 000 €			370	Chamoux	2163	BBR profils 2017	106,51	20,31
JARSY	chef lieu	- €	200 000 €	200 000 €	1200	Jarsy Chef Lieu	112	BBR merlin 2019	11,33	9,89
LE CHATELARD	Hameau de Montlardier	250 000 €			580	Chaudannes	96	BBR actu SDE 2024	13,90	6,91
LA MOTTE EN BAUGES	Route des Dalphins		250 000 €	165 000 €	1180	Les Fresses	48	BBR actu SDE 2024	13,27	3,62
LA MOTTE SERVOLEX	Rue Roland Laime	30 000 €			130	Chamoux	2163	BBR profils 2017	106,51	20,31
LA MOTTE SERVOLEX	Chemin de la Combe du Villard et Route du Villard et Route d			200 000 €	500	Les Fees	pertes non évaluées sur refoulement			
LA THUILE	Hameau de la Rongère	206 000 €			475	Combe noire	51	BBR merlin 2019	12,19	4,18
LA THUILE	Chef Lieu	- €	300 000 €	200 000 €	1100	Chef Lieu la thuile	51	BBR merlin 2019	12,19	4,18
LES DESERTS	Pleurachat			310 000 €	700	Les Fayards	36	BBR profils 2017	8,27	4,35
LES DESERTS	La Féclaz				1500	Damot - Sapey	pertes non évaluées sur refoulement			
LES DESERTS	La Féclaz	230 000 €	380 000 €	400 000 €	1600	Damot - Sapey		BBR profils 2017		4,38
LE NOYER	RD -Rte du Noyer	450 000 €	450 000 €	400 000 €	3150	Les Fontaines	66	BBR merlin 2019	9,28	7,11
SAINT ALBAN LEYSSE	Rue de la Perrodière	60 000 €			100	Cazard	1815	BBR profils 2017	102,76	17,66
SAINT ALBAN LEYSSE	Rue du Nivolet		90 000 €		165	Cazard	1815	BBR profils 2017	102,76	17,66
SAINT ALBAN LEYSSE	Rue Mont peney			120 000 €	235	Cazard	1815	BBR profils 2017	102,76	17,66
SAINT BALDOPH	depuis RD12a en domaine privé	- €	300 000 €	300 000 €	1200		pertes non évaluées sur adduction			
SAINT JEOIRE PRIEURE	Chemin du Colombier		140 000 €		300	Prieuré la Boisserette	75	BBR profils 2017	3,24	23,15
SAINT SULPICE	RD de Montfort a Prevaut partie	400 000 €			640	Michetons 500	29	BBR profils 2017	18,13	1,60
SONNAZ	Route de la Fruitiere		130 000 €		260	Les Monts	847	BBR profils 2017	61,21	13,84
Total/an		3 181 000 €	2 640 000 €	2 295 000 €	19465					

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Réhabilitation des réseaux de distribution fuyards
- Réhabilitation des conduites de transport sur les UDI des puits de la nappe alluviale.
Etude diagnostic 2026 et 2027 pour travaux tranche 1 en 2028

→ INDICATEURS

- Linéaires de canalisation réhabilités
- m3 de fuites économisées
- ILP tronçons

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Analyse multicritère **mise à jour annuellement** avec programme travaux des communes

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Travaux de réhabilitation des réseaux de distribution – programme annuel
- Diagnostic des réseaux de transport 2026/27
- Travaux réseaux de transport, tranche 1 en 2028

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Etudes	50 000	50 000		100 000
Travaux				
Distribution	3 181 000	2 640 000	2 295 000	8 116 000
Transport			500 000	500 000

ECO	Sobriété en eau des collectivités	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Toutes communes du territoire	
	Toutes masses d'eau du territoire	Nature de l'action	Travaux	358 000 €HT
Défi	1 - Réduire les prélèvements de 10% d'ici à 2030	Indicateurs	m3 économisés	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- TRANSV-1a accompagnement des acteurs du territoire et des habitants à la sobriété en eau et la gestion du petit cycle de l'eau
- Futur PTGE du lac du Bourget

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Face au changement climatique et à la nécessité de sensibiliser la population à préservation de l'eau, Grand Chambéry, souhaite renforcer la sensibilisation des abonnés et inciter aux économies d'eau par des gestes simples mais efficaces.

La prise d'abonnement est le meilleur moment pour sensibiliser nos nouveaux abonnés aux économies et à la sobriété en eau. Un kit d'accueil des nouveaux abonnés sera distribué en main propre ou par envoi postal (abonnements pris par internet). Il pourra contenir :

- une écobox constituée de plusieurs dispositifs économes en eau à installer sur les points d'eau de l'habitation (robinets, douches, toilettes). Celui disponible actuellement contient plusieurs mousseurs pour robinets et douches ainsi qu'un sablier pour limiter le temps passé sous la douche.

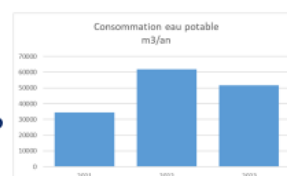


- Un dossier de sensibilisation aux bons gestes et à l'origine de l'eau distribuée au robinet.

En parallèle, Grand Chambéry s'est inscrite dans la démarche du « défi -10% » proposé et animé par l'association Amorce. Cela consiste d'ici 2026 à réduire de 10% la consommation en eau des bâtiments de l'agglomération hors process. Grand Chambéry possède 76 bâtiments, répartis sur 46 sites qui représentent une consommation de 72 000 m3/an.

Direction des Grands Equipements

Gymnase Le Levant
Gymnase du Granier
Gymnase Leya
Gymnase du Parc
Gymnase BOUTRON II
Gymnase Delphine et Jonathan
Le Phare
Parc des expositions - Hall B/C/D
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°4 - Hangar ODE
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°7 - CSVVA
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°6 - Hangar SAM
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°9 - Hangar STRA
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°10 - Hangar Télécom + CSVVA
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°12 - Bureau CLAP
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°13 - Atelier CSVVA
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°14 - Hangar planeurs CSVVA
Piscine Aqualudique - bâtiment principal/vestiaire/snack
Piscine Buisson Rond
Patinatoire + snack



12 sites
35 000 à 62 000 m3

→ **DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES**

L'objectif en matière de sobriété des nouveaux abonnés : distribution d'un Kit hydroéconome aux **8 000 nouveaux abonnés annuels du territoire** (main propre ou envoi postal).

La réduction des consommations des bâtiments de l'agglomération nécessite :

- Un diagnostic des bâtiments (étude des consommations, nombre et type de points d'eaux par bâtiment, matériel en place, plan d'action avec listing du matériel hydroéconome par bâtiment) (hors contrat 2025)
- Mise en place du matériel hydroéconome par bâtiment (70 000 €HT)
- La sensibilisation des agents des bâtiments équipés et du public dans les ERP (flyer, vignette « Eau climat, on agit ! »)

L'objectif visé est une économie de l'ordre de 40% par rapport à la consommation actuelle.

→ **INDICATEURS**

- Nombre de kits distribués
- Nbre de bâtiments de Grand Chambéry équipés
- Economies d'eau des bâtiments de Grand Chambéry

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Septembre 2025 – sélection des kits hydroéconomes à distribuer et établissement marché
- Eté 2025 – diagnostic des bâtiments de l'agglomération

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- Mise en œuvre distribution kit hydroéconomes février 2026
- Equipement des bâtiments Grand Chambéry 1^{er} trimestre 2026

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Distribution Kit nouveaux abonnés	96 000	96 000	96 000	288 000
Equipements bâtiments	70 000			70 000

ECO	Sobriété en eau des collectivités	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Toutes communes du territoire	
	Toutes masses d'eau du territoire	Nature de l'action	Travaux	220 500 €HT
Défi	1 – Réduire les prélèvements de 10% d'ici à 2030	Indicateurs	m3 économisés	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Futur PTGE du lac du Bourget

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Grand Chambéry communique depuis 2011 sur le sujet de l'eau notamment au travers de la Nivolette, mais face au changement climatique et à la nécessité de sensibiliser la population à préservation de l'eau, Grand Chambéry anime depuis 2024 un plan de communication dédiée à la sobriété hydrique des usagers même en dehors des périodes de sécheresse « Economiser l'eau, ça coule de source ! Toute l'année chaque geste compte ».

ÉCONOMISER L'EAU, ÇA COULE DE SOURCE !

Elle comporte les supports suivants :

- Affiches abribus,
- Affiches sur les bus
- Affiches A3(campagne next one dans les bars et restaurants)
- Motion design en générique d'entrée aux séances de cinéma et « une toile à la belle étoile »
- Format facebook et Instagram
- Actualités web
- Spot radio

Les messages s'adaptent en fonction des saisons avec par exemple : « Ce n'est pas parce qu'il pleut que je m'infiltrer » ou « N'attendons pas la sécheresse, économiser l'eau ça coule de source toute l'année ».



Grand Chambéry participe également à des événements ou conférences : Foire de Savoie 2024 avec un stand dédié (plusieurs dizaines de milliers de visiteurs), fête de la science, fêtes du printemps des communes...

Grâce au déploiement de la télérelève (24 450 compteurs télérelevés soit 30% du parc de Grand Chambéry fin 2024), et de la mise en service en avril 2024 de la plateforme « eau quotidien », chaque abonné télérelève a désormais accès à sa consommation en eau quotidienne.



Cette implication de Grand Chambéry dans la préservation de la ressource en eau et le déploiement de la télérelève ont incité le ministère en charge de l’écologie à proposer au territoire d’être pilote sur une nouvelle version de la plateforme Vigieau sous le titre de « Préservons l’eau ».

La campagne lancée en juin 2024 auprès de nos abonnés télérelevés avait pour objectif de sensibiliser la population à la préservation de l’eau, d’informer sur les bons gestes en matière d’économie, d’informer sur les niveaux de sécheresse. Cette campagne sous forme d’envoi de mail (11 au total) à un panel de 3 000 abonnés a obtenu les résultats suivants :

60% d’ouverture de mails, et 70% exprime un fort intérêt pour le suivi de la conso eau
Leur consommation en eau a ensuite été comparée à un panel de 3 000 abonnés non ciblés par les mails. Il ressort une baisse de la consommation moyenne journalière pour le groupe test.

→ DESCRIPTION DE L’ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

Grand Chambéry souhaite donc :

- Poursuivre et développer en créant de nouveaux supports et visuels, son plan de communication et de sensibilisation à la préservation de l’eau « Economiser l’eau, ça coule de source » sur la période 2026-28 (30 000 €HT/an + 0,5 ETP pilotage plan de communication soit 23 500 /an).
- Développer son application « Eau quotidien » pour intégrer des alertes de consommation d’eau, des modules informations relatives à l’état de la ressource et arrêtés sécheresse en s’inspirant du projet pilote « préservons l’eau » du ministère), informer sur les bons gestes de manière plus ciblée... (20 000 €HT/an de développement)

→ INDICATEURS

- Nombre de manifestations
- Nbre d’affichage bus et arrêt bus
- Baisse moyenne de la consommation d’eau des abonnés enregistrés sous Eau Quotidien
- Nbre d’alertes surconsommation

→ ETAT D’AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Définition du plan d’action 2026 en cours

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Plan de communication « Economiser l’eau, ça coule de source » 2026-28
- Développement et mise en service des modules 2026-28

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Plan de communication	53 500	53 500	53 500	160 500
Développement modules	20 000	20 000	20 000	60 000

ASS4	Réutilisation des eaux usées traitées et des eaux grises	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	470 570 000 €HT
Défi	8 – Viser 250 projets de réutilisation des eaux	Indicateurs	m3 d'eaux usées traitées réutilisés	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- TRANSV-1a accompagnement des acteurs du territoire et des habitants à la sobriété en eau et la gestion du petit cycle de l'eau
- Futur PTGE du Lac Bourget

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Plan eau du gouvernement

Note interne sur les projets de REUT

Etude d'opportunité et portés à connaissance 2025

UDEP 2045 – Merlin 2025

L'alimentation en eau potable de l'agglomération de Chambéry est réalisée majoritairement à partir de la nappe de Chambéry, classée comme ressource stratégique en équilibre précaire dans le SDAGE 2022-2027. Par ailleurs, le milieu récepteur du rejet de la station d'épuration de Chambéry est le fleuve Rhône, via la galerie creusée sous le massif de l'Epine.

L'UDEP de Chambéry est équipé d'une filtration membranaire post traitement primaire qui permet, depuis sa mise en service, de produire une eau dite « ultrafiltrée » utilisée dans la **préparation des polymères**, l'épaississement des graisses et boues et la dilution de chaux. Ces usages représentent entre 1 000 et 1 700 m3/mois soit environ 11 000 m3/an. La capacité du dispositif d'ultrafiltration est de 800 m3/j soit 292 000 m3/an.

A la construction de l'UDEP, était également prévu la fourniture d'eau ultrafiltrée à l'incinérateur des OM voisin. La canalisation existante permet à ce jour de fournir cette eau à l'UVE et ce depuis mai 2025, à raison de 11 000 m3/an (soit 30 m3/j) pour le **refroidissement des fumées**.

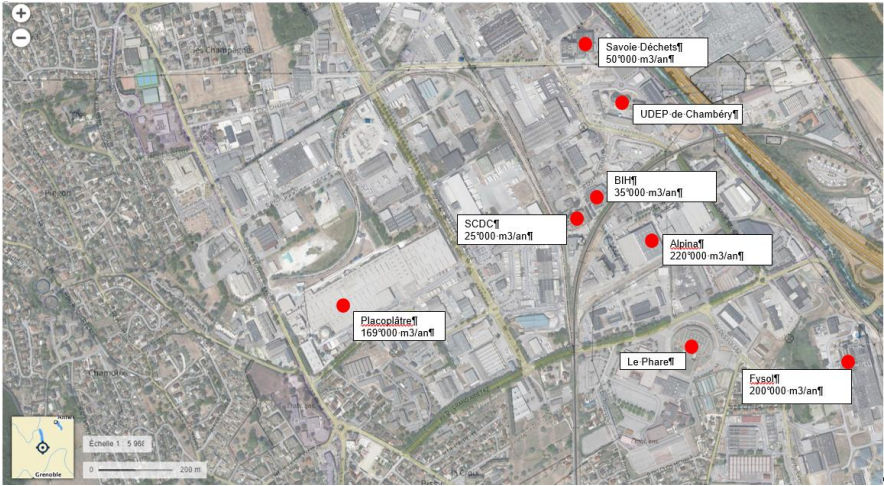
La capacité du traitement membranaire permet donc d'envisager d'autres usages internes et externes afin de substituer l'eau potable pour des activités ne le nécessitant pas :

- **Interne - lavage des sols** des bâtiments d'exploitation de l'UDEP
- Externe – **curage des réseaux** par des hydrocureuses de Grand Chambéry et des entreprises extérieures, **arrosage** des espaces verts, autres **usages industriels dont process**

Plusieurs scénarii seront étudiés dans le cadre de l'étude d'opportunité (fin 2025- début 26) allant :

- du scénario minimal, qui consiste à mettre en œuvre
 - l'ensemble des usages internes ci-dessus, de développer l'accès à une borne de puisage extérieure alimentée par de l'eau ultrafiltrée pour les hydrocureuses et l'arrosage,
 - de diversifier la distribution d'eau ultrafiltrée à l'incinérateur (30 000 m3/an supplémentaires pour **l'extinction des mâchefers**) et aux entreprises les plus proches (déchetterie pour **lavage du sol**, blanchisserie intherhospitalière pour les premières étapes du **process de lavage** (27 à 35 000 m3/an d'eau potable) et R3C chauffage urbain pour **injection dans le réseau** (25 000 m3/an d'eau potable) – ex SCDC),
- au scénario intermédiaire qui intègre la distribution jusqu'à l'entreprise placoplâtre pour le **process de fabrication des plaques de plâtre** (169 000 m3/an d'eau pompée dans la nappe alluviale de la plaine de Chambéry)
- et le scénario maximal pour lequel une seconde branche de réseau de distribution permettrait d'alimenter Alpina pour sa PAC (200 000 m3/an issue de la nappe d'accompagnement de la Lysse) et Fysol pour le **refroidissement des fumées** (186 000 m3/an issue de la nappe alluviale de la plaine de Chambéry)

L'implantation des entreprises et l'ensemble des volumes en jeu sont présentés sur le plan ci-dessous.



→ DESCRIPTION DE L’ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEs

Quelque soit le scénario retenu, les travaux suivants sont nécessaires :

- désinfection de l'eau ultrafiltrée. Mise en place d'un **traitement UV** en sortie du **membranaire**,
- équipement du point réglementaire A8 en mesure de débit,
- optimisation et/ou agrandissement du traitement membranaire pour atteindre la **qualité A+** requise par les usages,
- installation d'une borne d'eau ultrafiltrée en entrée de l'UDEP
- création du réseau de distribution d'eaux ultrafiltrées (scénario minimal) **350 mL**

Le volume d’eau potable substitué varie de 100 000 m3/an pour le scénario 1 à 250 000 m3/an pour le scénario intermédiaire et 350 000 m3/an pour le scénario 3.

→ INDICATEURS

- m3 substitués

→ ETAT D’AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- CCTP étude opportunité – juin 2025
- Démarrage étude - automne 2025
- Livraison eau ultrafiltrée à l’incinérateur des Om (UVE) – mai 2025
- Etude désinfection membranaire - avril 2025
- Travaux bornes de puisage - 1^{er} trimestre 2026

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Désinfection des eaux ultrafiltrées - 1^{er} trimestre 2026
- Travaux bornes de puisage - 1^{er} trimestre 2026
- Travaux REUT ZI Bissy T1 et redimensionnement/réhabilitation membranaire – 2027/28

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Borne de puisage extérieure	70 000			70 000
Désinfection UV	100 000			100 000
REUT ZI Bissy T1		100 200 000		100 200 000
Réhabilitation membranaire			200 000	200 000

Commenté [NB1]: Pour le traitement, le coût plafond est de 800 m3/j x 500 €/m3/j soit 400k€. Donc la désinfection et la réhabilitation membranaire ne sont pas plafonnées. Par contre, il me faut le linéaire de réseau pour la tranche 1 pour vérifier le coût plafond.

ASS2	Réseau d'assainissement	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
ASS0302	Réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors DERU	Communes	Challes-les-Eaux	
FRDR11021	Ruisseau de la Mère	Nature de l'action	Travaux	820 000 €HT
Défi		Indicateurs	m3 déversés	2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Raccordement de la STEP de Curienne, suppression du rejet au ruisseau de Ternèze

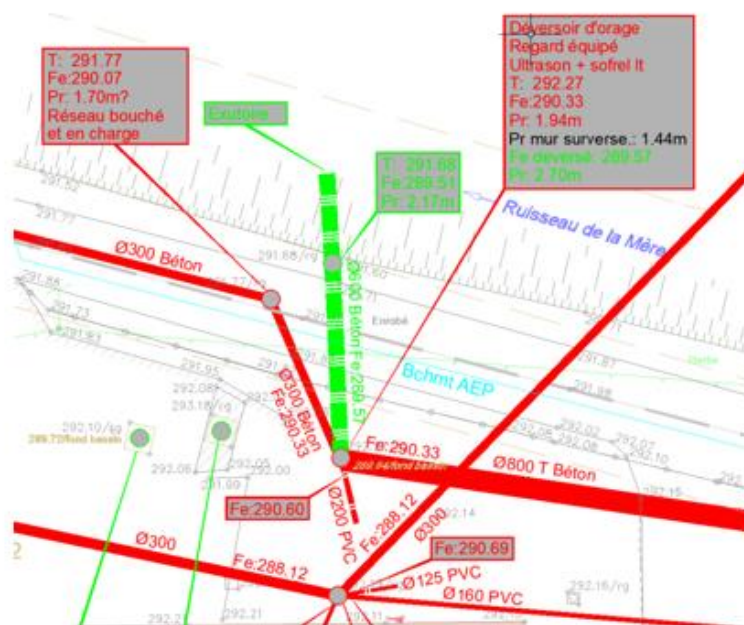
→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Schéma directeur Sud aggro - Artellia 2024

Le ruisseau de la Mère (FRDR11021) connaît une dégradation de son état écologique en lien avec des rejets d'eaux usées issus des réseaux d'assainissement de Grand Chambéry. Cette pression est suffisamment importante pour générer une mesure du SDAGE 2022-27).

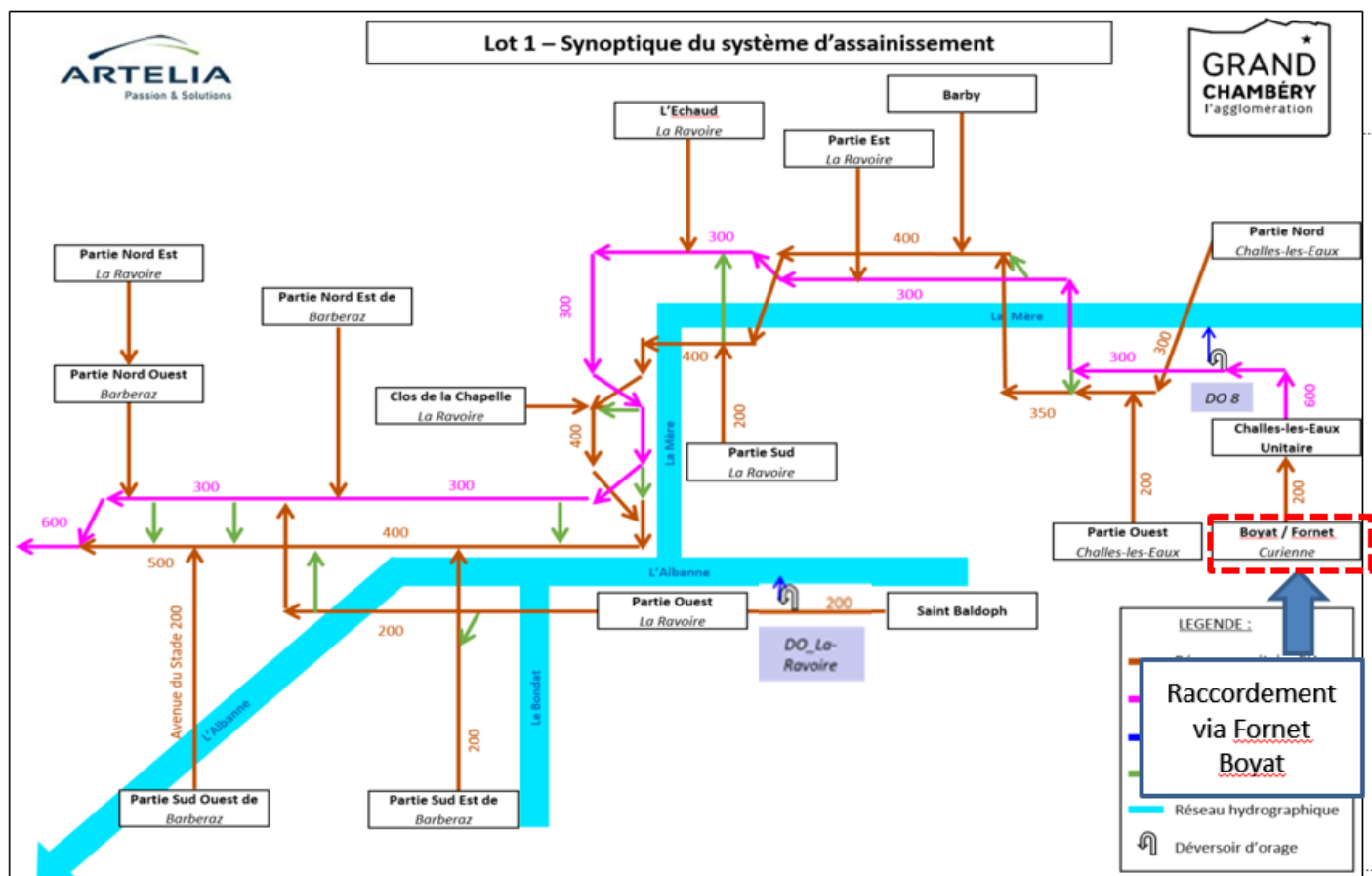
Le fonctionnement actuel du réseau est le suivant :

- DO8 alimenté par un réseau unitaire ovoïde T60/80
- En aval du DO8 :
 - Réseau EU/unitaire béton DN 300 achemine les eaux en temps sec vers UDEP
 - Trop plein du DO – béton DN 600 achemine les eaux déversées à la Mère



Plan des réseaux au droit du DO8

La schéma directeur sud agglo, réalisé en 2024, donne comme scénario préférentiel, le raccordement de la station d'épuration lits macrophytes de Curienne à l'UDEP de Chambéry.



Ce raccordement sur le réseau en amont via Fornet et Boyat accentue l'impact du DO 8 et du DO de Joigny/Ravoire sur la Mère (par contrainte aval)

Le tableau ci-dessous présente les volumes déversés par le DO8 et le DO de Joigny/Ravoire (DO découvert en 2023) à la Mère :

	2020	2021	2022	2023	2024
DO8 m3/an	8 466	9 173	7 128	31 197	14 669
DO Joigny m3/an				41 152	14 954

En parallèle, des travaux de séparation des réseaux unitaires en amont sont menés sur la commune de Challes-les-Eaux.



Le tableau ci-dessous présente l'impact des scénarii sur les déversements au DO8 en fonction du temps de retour des pluies :

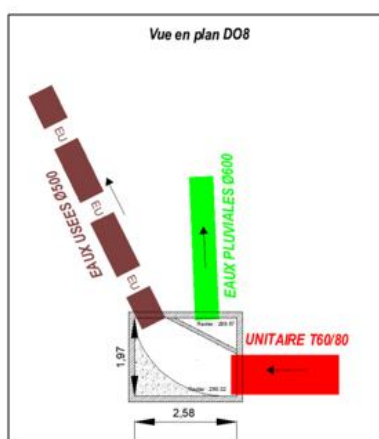
Déversements au DO 8

	T = 1 mois	T = 2 ans	T = 10 ans
Sans Curienne (situation initiale)	670 m ³	782 m ³	907 m ³
Avec Curienne	739 m ³	860 m ³	1050 m ³
Curienne + mise en séparatif av. des Thermes	720 m ³	857 m ³	1050 m ³
Curienne + mise en séparatif av. des Thermes + réhausse DO 8	6 m ³	425 m ³	570 m ³
Curienne + mise en séparatif av. des Thermes + réhausse DO 8 + renforcement réseaux aval	0 m ³	320 m ³	400 m ³

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

Les travaux à réaliser portent :

- Sur le DO8
 - Terrassement, pompage des effluents et dépose de l'ancien ouvrage
 - Pose d'un ouvrage préfabriqué ou coulé en place
 - Maçonnerie de l'ouvrage avec côte de seuil réhaussée à 290,95 m
 - Raccordement des canalisations en amont et en aval



- Sur la DO Joiny/Ravoire. 3 scénarii ont été étudiés
 - 1 – suppression du DO et renforcement des collecteurs aval avec passage de l'Albanne en encorbellement
 - 2 – suppression du DO et renforcement des collecteurs aval avec passage de l'Albanne via une décharge
 - 3 - suppression du DO et réalisation d'un BSR

Le scénario 3 a été retenu selon les critères suivants :

Proposition d'aménagement	Proposition d'aménagement	Contraintes de faisabilité	Chiffrage (€HT)	Note proposée	Commentaire
RENFORCEMENT VIA L'ENCORBLEMENT - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø300 sur 30 m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø400 sur 680m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø500 sur 1220m Pose d'un collecteur en encorbellement	Impact pour T2ans Suppression des déversements au milieu naturel DO Ravoire Surplus de débit en aval de la zone d'étude de 44 l/s Déport des débordements en aval pour T10ans	Faisabilité de l'encorbellement en fonction de la structure de l'ouvrage sur l'Albanne Passage en parcelles privées	2 024 490 € Sans prise en compte des surcoûts de l'encorbellement	2	Aménagement permettant de répondre à la problématique sous réserve de l'acceptation des surdébits à l'aval mais faisabilité complexe notamment du fait du passage en encorbellement
RENFORCEMENT VIA LA DECHARGE - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø300 sur 30m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø400 sur 670 m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø500 sur 600m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø600 sur 670m	Impact pour T2ans Suppression des déversements au milieu naturel DO Ravoire Surplus de débit en aval de la zone d'étude de 62 l/s Déport des débordements en aval pour T10ans	Faisabilité du franchissement sous l'Albanne Passage en parcelles privées	2 545 765 €	2	Aménagement permettant de répondre à la problématique sous réserve de l'acceptation des surdébits à l'aval mais faisabilité à préciser notamment du fait du franchissement de l'Albanne et de la propriété privée
MISE EN PLACE D'UN BASSIN STOCKAGE RESTITUTION Création d'un bassin d'un volume utile de 250 m3	Suppression des volumes déversés au milieu naturel Aucun report des volumes à l'aval pour T2ans et T10 ans	Foncier et faisabilité de l'implantation du bassin sur la parcelle de la déchetterie Etat des sols du terrain	669 900 €	3	L'aménagement répond à la problématique. Il s'agira néanmoins de confirmer la faisabilité au droit du terrain envisagé

⇒ Proposition : Suppression du DO la Ravoire et mise en place d'un BSR sous réserve de la possibilité d'implantation du bassin

→ **INDICATEURS**

- m3 déversés

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Schéma directeur Sud aggro - Artellia 2024 (Secteurs La Martinière, Sainte Rose) phase 4
- Chiffrage 3 scénarii phase 3
- AVP DO8 Juin 2024
- Travaux mise en séparatif Avenue des Thermes - 2025
- Démantèlement bassin amont DO8 en préalable aux travaux à réaliser - 2024

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- Etude 2026 et travaux 2028

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Réhausse DO8			150 000	150 000
DO Joigny et réseau aval			670 000	670 000

ASS	Réseaux d'assainissement	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
	Toutes masses d'eau superficielles	Nature de l'action	Etude	50 000 €HT
Défi		Indicateurs	Volumes déversés	2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Thèse Plastilac 2022
- Etude du transport des plastiques de la Leysse jusqu'au lac – rapport de stage Julie Gondouin 2022
- Présence de microplastique dans l'eau potable – rapport de stage Clémentine Sapey 2022

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Thèse Plastilac 2022

Etude du transport des plastiques de la Leysse jusqu'au lac – rapport de stage Julie Gondouin 2022

Présence de microplastique dans l'eau potable – rapport de stage Clémentine Sapey 2022

Les investigations menées ces dernières années sur la présence dans notre environnement de particules de microplastiques ont mis en évidence que l'ensemble des milieux aquatiques superficiels et souterrains présentaient une contamination plus ou moins importante.

L'origine de ces microplastiques peut provenir d'un apport direct par les rejets des UDEP, les retombées atmosphériques et le ruissellement urbain mais également indirect par décomposition de déchets macroplastiques disséminés dans l'environnement. Ces déchets peuvent avoir pour origine, des dépôts sauvages mais peuvent aussi être véhiculés par les eaux pluviales lors du ruissellement sur des secteurs urbanisés propices à la présence de déchets plastiques.

Des pilotes mis en place sur d'autres collectivités à la sortie des exutoires de réseau d'eaux pluviales et/ou dans les grilles elles-mêmes (Nice, Cannes 88 kg de déchets en 4 mois, Rouen 1 tonne de déchets, Vesoul) ont montré leur efficacité dans le piégeage des déchets plastiques.

Grand Chambéry souhaite pouvoir mettre en place un projet test sur son territoire et notamment sur les réseaux de Chambéry centre-ville.

Ces filets ou pièges seront utilisés comme animation de sensibilisation. Les déchets récoltés seront exposés et en parallèle un temps de marquage par le grand public des grilles d'eaux pluviales « le lac commence ici » sera organisé afin de sensibiliser aux déchets jetés dans les grilles d'eaux pluviales.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Etude de faisabilité du piégeage des déchets en amont des réseaux (grilles d'eaux pluviales) et/ou à l'exutoire des principaux réseaux urbains, des modes de gestion des ouvrages
- Définition AVP de l'équipement d'un secteur du centre-ville de Chambéry
- Mise en œuvre et suivi du test

→ INDICATEURS

- Volumes de déchets récoltés

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Rédaction du CCTP fin 2026

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2027 lancement de l'étude

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Travaux		50 000		50 000



Filet à l'exutoire de réseau (source Pollustock)



Panier anti-déchets sur grille d'eaux pluviales (source Pollustock)

		Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Toutes communes du territoire Sain-Jean-de-la-Porte	
	Toutes masses d'eau du territoire	Nature de l'action	Animation	194 736 €HT
Défi		Indicateurs	ETP Nbre de dossiers d'économie ou désimper	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Futur PTGE lac du Bourget
- Arrêté cadre sécheresse et PSH

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

L'adaptation au changement climatique ne se décrète pas, elle se construit et elle s'anime.

Grand Chambéry souhaite promouvoir les actions positives qui concourent à rendre plus vertueux le cycle de l'eau au travers de nos usages. Pour cela un effort doit être fait en matière d'accompagnement des acteurs du territoire en matière de gestion des eaux pluviales, d'utilisation des eaux non conventionnelles, de sobriété hydrique mais aussi des habitants et abonnés (COM1 et ECO6).

En matière d'eaux pluviales, il s'agit d'accompagner et de promouvoir les solutions fondées sur la nature et à la source dans le cadre des projets d'urbanisme.

En matière de sobriété hydrique des acteurs publics et économiques du territoire, l'effort doit porter sur le diagnostic des usages, sur l'accompagnement vers des solutions plus sobres et économes et sur l'innovation notamment avec l'usage des eaux non conventionnelles (eau de pluie, eaux grises, de process).

En effet, les services des eaux et notamment les cellules dédiées à l'accompagnement à la transition environnementale se doivent appréhender l'ensemble du cycle de l'eau en dépassant le simple angle de la conformité ; conformité des branchements, conformité de rejets, conformité ANC, conformité des aménagements de gestion des eaux pluviales ; afin de favoriser et promouvoir des solutions qui s'inscrivent dans l'adaptation du territoire au changement climatique et à ces effets.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

L'accompagnement et l'animation de cette thématique passe par :

- La sensibilisation et l'accompagnement technique et administratif des porteurs de projets d'aménagement (collectivités, bailleurs sociaux et aménageurs privés) à la gestion des eaux pluviales à la source et par des solutions fondées sur la nature (réunion de sensibilisation, rédaction de documents de communication, et d'information, réunions techniques préalables au dépôt du permis de construire) – 0,2 ETP Technicien + 0,1 ETP ingénieur
- L'accompagnement technique et administratif des projets de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales portés par les collectivités et entreprises (diagnostic de terrain, suivi du projet, rédaction de notes techniques et des pièces du dossier de demande de subvention) – 0,1 ETP ingénieur + 0,15 ETP Technicien
- La participation à « Eau climat ! On agit ! » sur le territoire du CISALB – suivi des consommations des communes engagées, accompagnement des projets de désimperméabilisation et d'économie d'eau en lien avec un rejet au réseau d'eaux usées (CTM notamment) – 0,15 ETP Ingénieur + 0,15 ETP technicien
- Animation de « Eau climat ! On agit ! » sur le territoire des Bauges non couvert par le CISALB mais associé à l'action Eau climat ! On agit ! – 0,15 ETP ingénieur
- Réaliser du benchmark sur les solutions de gestion des eaux pluviales (groupe de travail du GRAIE)
- Animer le défi -10%, suivre l'opération et évaluer les économies générées – 0,1 ETP ingénieur

A ces missions s'ajoutent celles liées à la substitution de l'eau potable et à la sobriété hydrique :

- Sensibiliser et accompagner les projets d'usage d'« eaux non conventionnelles » sur le territoire (projets immobiliers communaux, aménageurs privés, industriels, artisanaux) – 0,1 ETP ingénieur

→ **INDICATEURS**

- M3 économisés, M² désimperméabilisés
- Nbre de projets suivis
- Volume d'eaux non conventionnelles utilisé

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Structuration effective pour répondre à ces missions

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- 2026-2028

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
<i>Animation plan de communication PM fiche COM 1 Grand Chambéry</i>	<i>0,5 ETP tech 23 500</i>	<i>0,5 ETP tech 23 500</i>	<i>0,5 ETP tech 23 500</i>	<i>70 500</i>
Animation accompagnement à et la sobriété hydrique	0,7 ETP ingé 41 412 0,5 ETP technicien 23 500	0,7 ETP ingé 41 412 0,5 ETP technicien 23 500	0,7 ETP ingé 41 412 0,5 ETP technicien 23 500	194 736

SPEA	Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes		
	Toutes les masses d'eau de Grand Chambéry	Nature de l'action	Etude Eau potable Assainissement	150 000 €HT 150 000 €HT
Défi		Indicateurs		2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Bilan ressource / besoins secteur Epine – Profils Etudes 2019 et modélisation du réseau secteur Epine – Profils Etudes 2017. Mise à jour 2019 et 2025 (régie)

Bilan ressources / besoins Plateau de la Lysse – Merlin 2019 et modélisation – Merlin 2017 avec mise à jour 2019
Schéma Directeur Bauges 2018

Etude dimensionnement et restructuration d'ouvrages AEP de Saint-Cassin – Profils Etudes 2017

Politique de renouvellement des compteurs et diagnostic du parc existant 2024

Analyse du fonctionnement des réseaux et PR La Motte-Servolex / Bissy – 2020

Etude relative à la mise en œuvre du BSR + Dimensionnement hydraulique du BSR par temps de pluie - Hi&O 2016

Analyse du fonctionnement des réseaux et PR La Motte-Servolex / Bissy – 2020

Schéma directeur Sud aggro - Artellia 2024 (Secteurs La martinière, Sainte Rose)

Schéma directeur assainissement Cœur des Bauges – Merlin 2018

Zonage assainissement Chambéry Métropole – Hydratec 2016

Zonage assainissement Cœur des Bauges – Merlin 2015

Zonage assainissement 2019 – territoire de Grand Chambéry

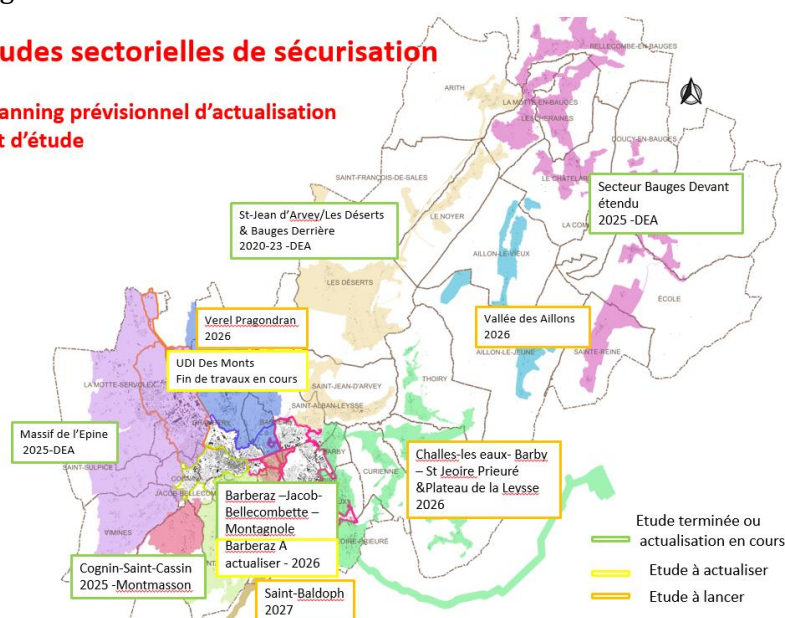
Etude UDEP 2045 – Merlin 2025

Ces dernières années Grand Chambéry a lancé de nombreuses études sectorisées type schéma directeur sur ses compétences eau et assainissement

La carte ci-dessous présente les secteurs concernés par des études récentes ou programmées afin de compléter la vision exhaustive du territoire et permettre l'établissement d'un document de synthèse à l'échelle de l'agglomération

Etudes sectorielles de sécurisation

Planning prévisionnel d'actualisation et d'étude

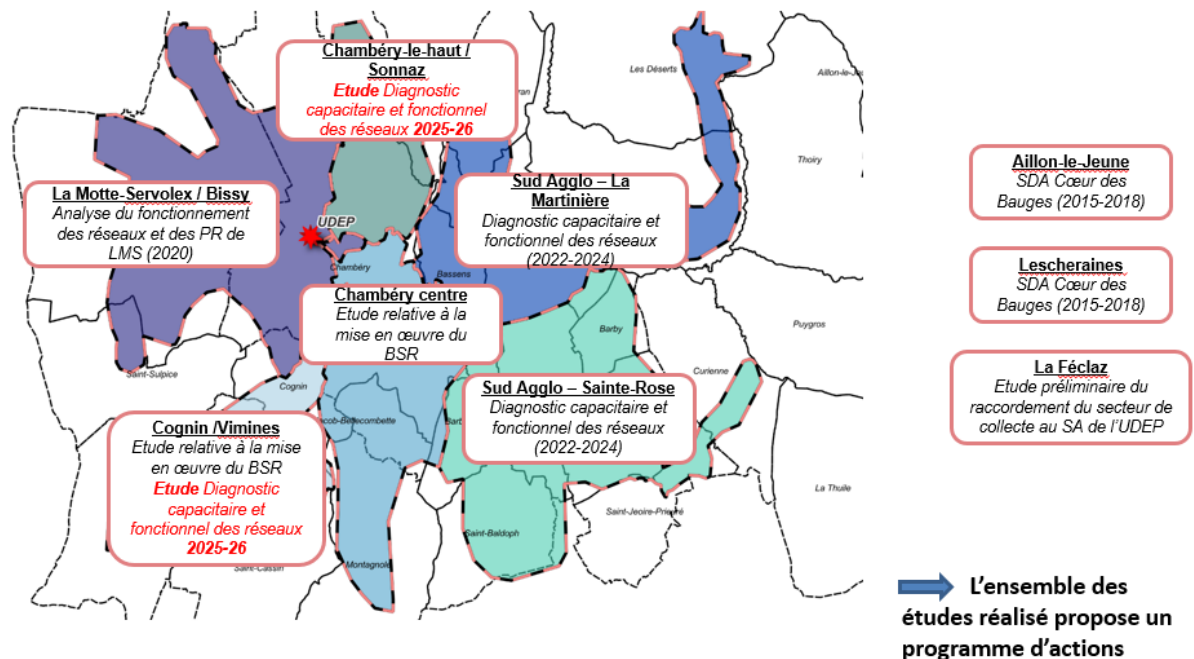


Concernant la compétence assainissement, le territoire de Grand Chambéry a été découpé en plusieurs unités de collecte, qui, comme pour l'eau potable ont fait ou font l'objet d'études de type schéma directeur :

- L'unité de collecte des Bauges a fait l'objet d'un schéma directeur en 2018
- Unités de collecte Sud aggro Martinière, Sainte Rose, Curienne. Ces 3 unités ont fait l'objet d'une étude en 2024 par Artellia.
- Unité de collecte Chambéry centre. Elle a été étudiée lors de la mise en œuvre du Bassin de Stockage Restitution
- Unité La motte-Servolex – Bissy. La dernière étude date de 2020
- Unité Chambéry le Haut – Sonnaz.
- Unité Cognin.

Pour ces deux dernières unités de collecte, les études sont programmées (consultation encours pour Cognin) sur 2025-2026.

Etat d'avancement des SD par secteur et diagnostics



→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

En s'appuyant sur les études existantes et données récoltées dans le cadre d'études plus spécifiques (diagnostics d'ouvrages, diagnostic permanent, analyse multicritère...), Grand Chambéry souhaite actualiser un schéma directeur eau potable et un schéma directeur assainissement sur le périmètre de son territoire.

Les connaissances acquises précédemment permettront d'établir l'état des lieux et le diagnostic du comportement du fonctionnement des réseaux à l'échelle globale. Les études à mener se concentreront sur le bilan du fonctionnement à l'échelle du territoire et sur la construction des schémas directeurs

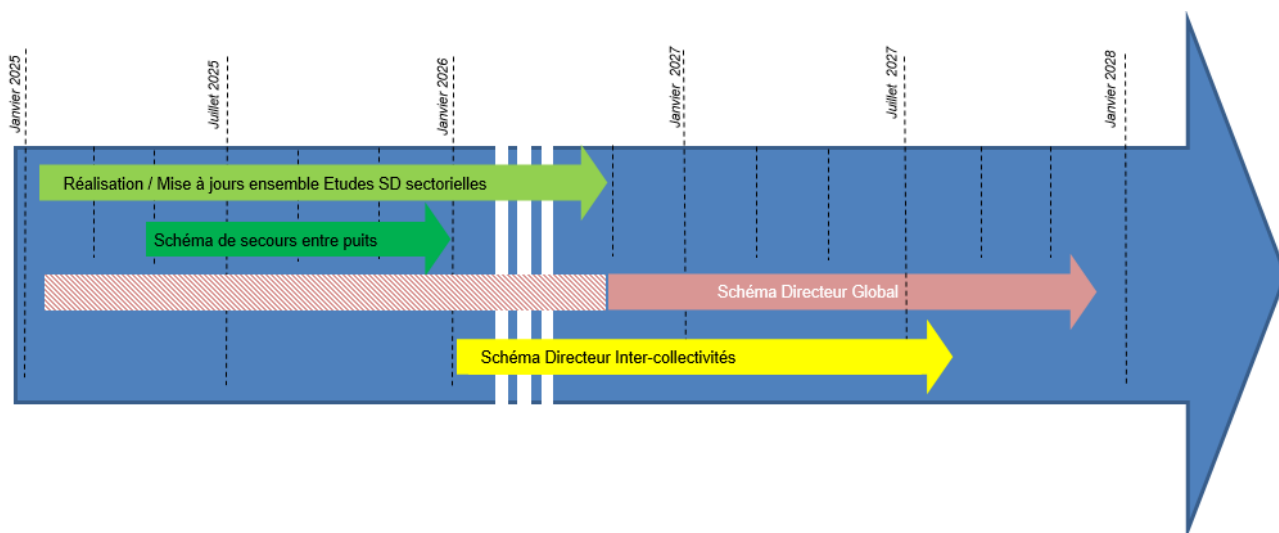
→ INDICATEURS

- Réalisation des deux schémas directeurs

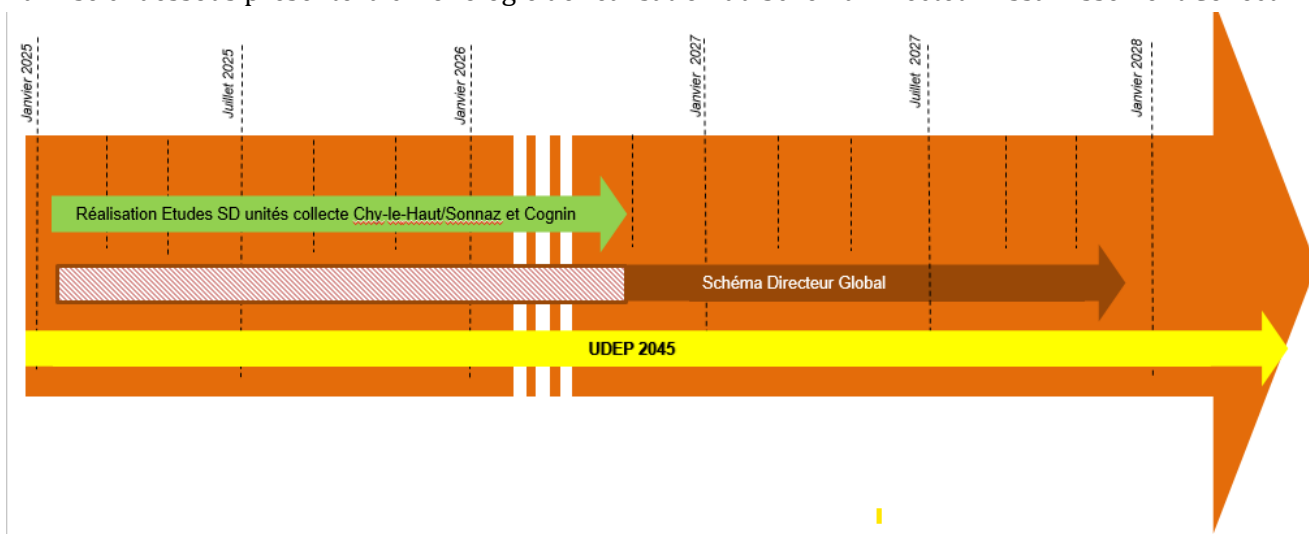
→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

La frise ci-dessous présente la chronologie de réalisation du Schéma Directeur AEP



La frise ci-dessous présente la chronologie de réalisation du Schéma Directeur Assainissement Collectif



→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Modélisation et études générales				
Eau potable	150 000 €HT			150 000 €HT
Assainissement	150 000 €HT			150 000 €HT

AEP	Alimentation en eau potable	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
AEP 2	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Communes	RUFFIEUX	
		Nature de l'action	Travaux	230 000 €HT
		Indicateurs	m3 produit	2027

→ ETUDE JUSTICATIVE

Le hameau de Montagnet, le plus haut de la commune de Ruffieux, présente une altitude incompatible avec tout secours gravitaire depuis les communes limitrophes, sauf à engager des travaux lourds d'interconnexion.

L'étude hydrogéologique conduite par le bureau d'études Cohérence en 2018 a mis en évidence des pertes en ligne significatives, attribuées à des dysfonctionnements structurels et hydrauliques au niveau des ouvrages de captage.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Manque d'eau sur le hameau de Montagnet, approvisionnement en camions citerne en été 2022 et 2023
- Perte d'eau à l'amont des captages

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- La déconnexion et la dépose des ouvrages existants
- La réalisation de nouveaux ouvrages de captage adaptés aux émergences identifiées
- La construction de chambres de réception-décantation pour le traitement initial et le suivi de la qualité de l'eau
- Le raccordement aux adductions existantes

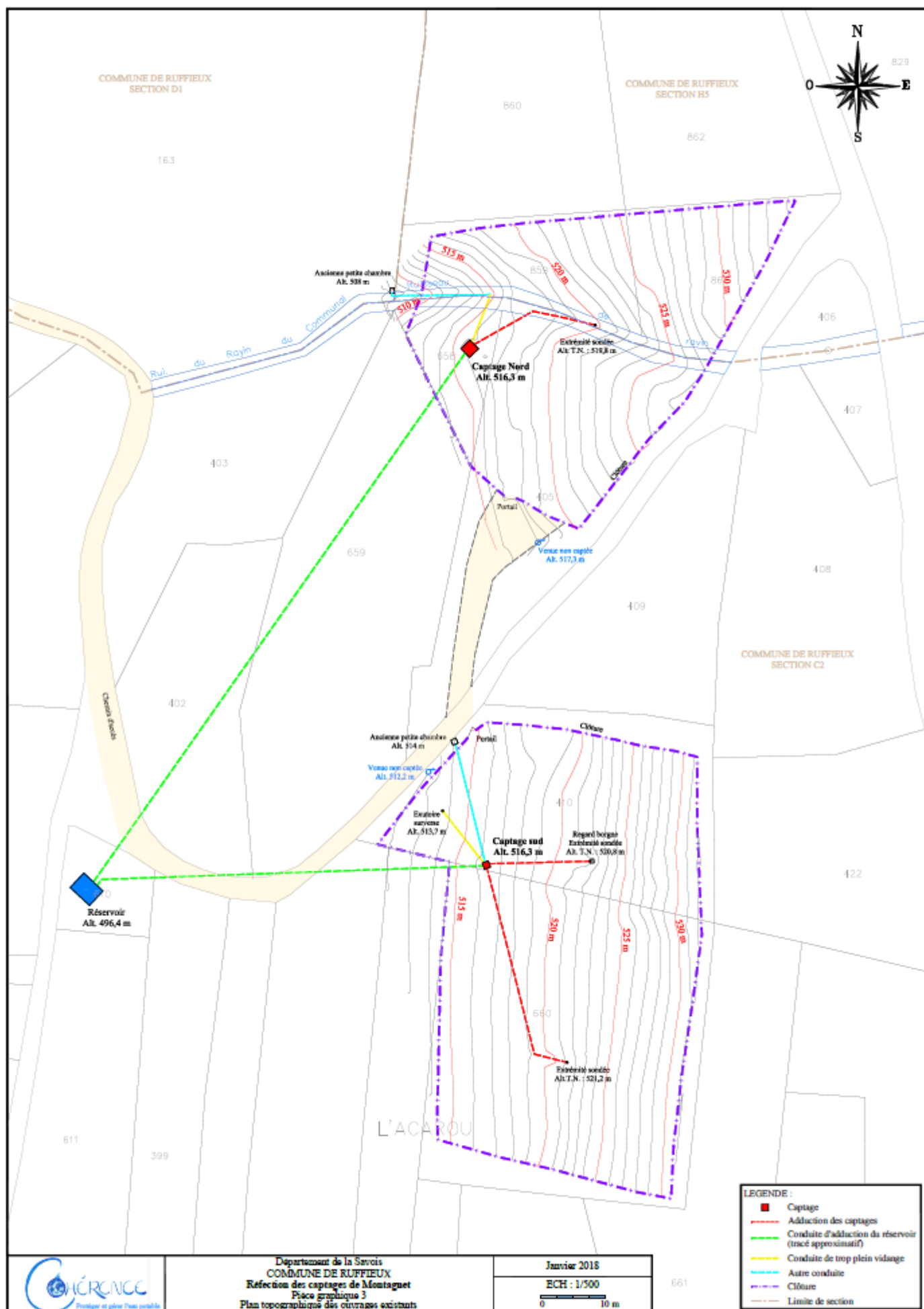
→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune, notamment en période de faibles précipitations
- Améliorer la productivité des captages en optimisant la récupération des venues d'eau souterraines
- Assurer la conformité réglementaire des ouvrages

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

Consultation des travaux : septembre 2026

Réalisation des travaux : 2027



ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
Mesure RES701	Mettre en place une ressource de substitution	Communes	Grésy sur Aix – Mouxy - Drumettaz	
Masse d'eau	FRDR1491-Le Tillet	Nature de l'action	Travaux	3 485 000 €HT
				2026-2029

→ ETUDE JUSTICATIVE

- Etude « Volumes Maximums Prélevables » 2010-2013 du CISALB
- PGRE 2016-2023
- Pré-étude spécifique du CISALB sur le volume à substituer de Sillien (Période étudiée 2010-2018, réactualisation avec Etiage 2022-2023 prévue à l'automne 2025)

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Déséquilibre quantitatif important sur le sous bassin du Tillet

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

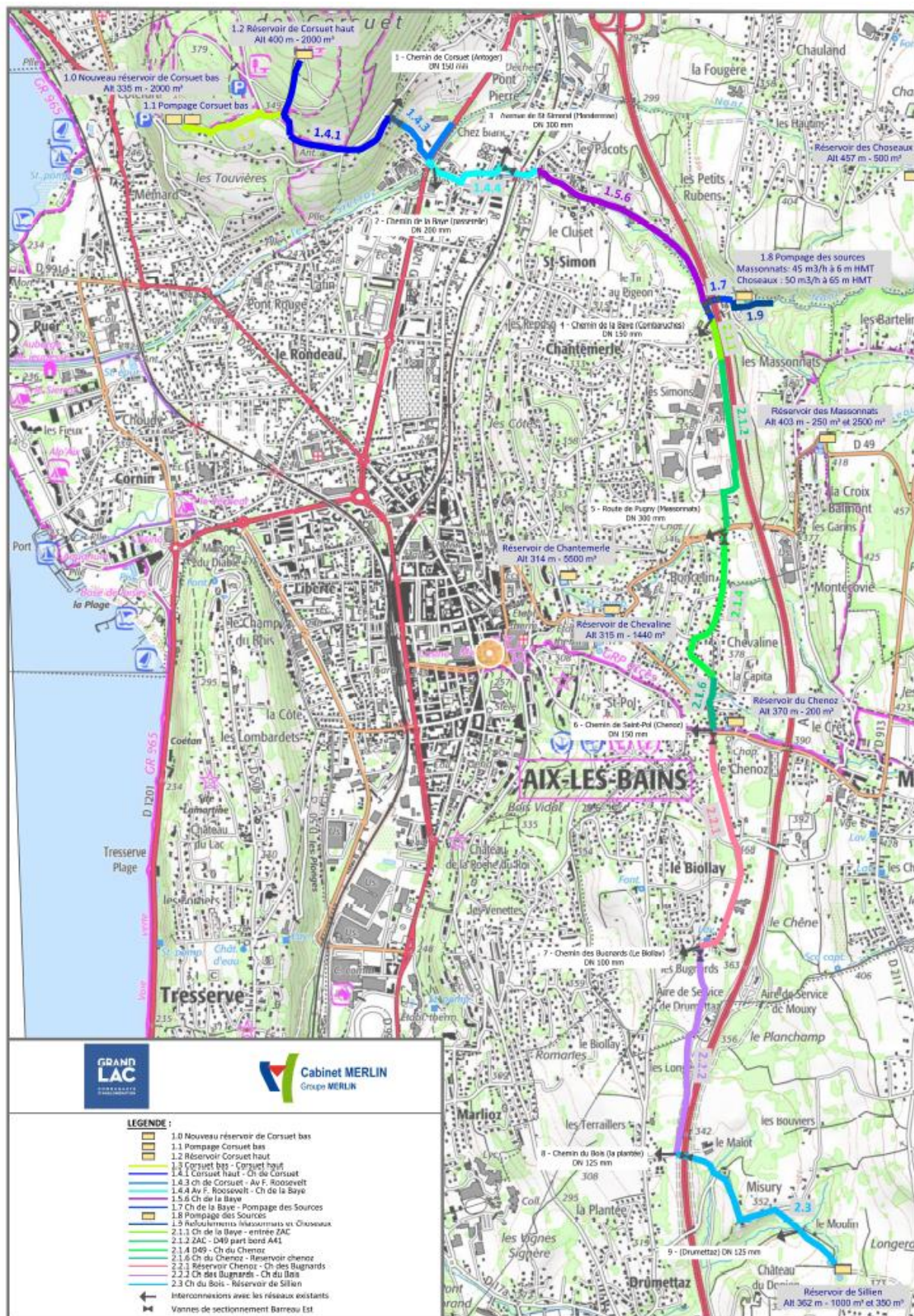
- Poursuite du déploiement du Barreau Est sur les communes du Pied du Revard du tronçon 1.7 à 2.3 (voir plan)
- Substitution de la source de Sillien à partir du lac du Bourget

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Substitution de 96 300 m3/an prélevés sur la ressource déficitaire par un prélèvement dans le lac du Bourget (fourchette à réactualiser avec étiage 2022-2023)
- Maintien en tout temps du débit minimum biologique dans le cours d'eau (sauf déficit naturel)
- Réduction de la pression de prélèvement sur les ressources déficitaires
- Amélioration de l'écologie du cours d'eau en amont du bassin

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

ANNEE DE REALISATION	TRONÇON	NOM DU TRONÇON	MONTANT € HT
2026	1.7	Chemin de la Baye- Entrée ZAC	80 000
	1.8	Station de pompage des sources	
	1.9	Refoulement Massonnat et Choseaux	
2027	2.1.1 et 2.1.2	ZAC vers RD49	692 000
2028 2029	2.1.4	RD49 vers Chemin de Chenoz	1 034 000
	2.1.6	Chemin de Chenoz vers réservoir de Chenoz	
	2.2.1	Réservoir de Chenoz vers Chemin des Bugnard	1 679 000
	2.2.2	Chemin des Bugnard vers Chemin du Bois	
	2.3	Chemin du Bois vers réservoir de Sillien	



ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
ECO 1-1	Sobriété en eau des collectivités Réduction des fuites sur les infrastructures de distribution d'eau potable	Communes	Ensemble du territoire	
FRDR334	Lac du Bourget	Nature de l'action	Travaux	10 940 000 €HT
Défi	5 – Engager un plan de réduction des fuites	Indicateurs	m3 économisés	2026-2028

→ ETUDE JUSTICATIVE

- PGRE Lac du Bourget
- Plan d'actions de réduction des fuites
- Analyse multicritère de la SAUR sur Aix et Brison
- SDAEP de Grand Lac

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Economie d'eau
- Diminution des prélèvements

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Renouvellement des linéaires de réseaux classés prioritaires ou stratégiques

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Réduire les volumes de fuites – Economie d'eau d'environ 48 000 m3/an
- Réduire les casses sur le réseau
- Augmenter la durée de vie des conduites et des équipements
- Améliorer le rendement et l'indice linéaire de pertes
- Réduction de la pression de prélèvement sur les ressources déficitaires

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

Code	Intitulé de l'opération	Année	Montant opération € HT	Linéaire de réseau en ml	Estimation Volume annuel économisé en m3
Eco-8a	DRUMETTAZ_Renouvellement Route du Biolay	2026	490 000	875	859
Eco-8a	TREVIGNIN_Renouvellement Adduction Rvoir de Mentaz - Chemin des Charmettes	2026	650 000	995	85 000
Eco-8a	AIX_Renouvellement Rue Paul Verlaine	2026	220 000	102	717
Eco-8a	AIX_Renouvellement Chemin des Goliettes et Chateaubriand	2026	480 000	635	4 462

Eco-8a	MOUXY_Renouvellement Chemin du Bondet	2026	350 000	403	647
Eco-8a	LA BIELLE_Renouvellement la Villette	2026	780 000	1650	2 439
Eco-8a	RUFFIEUX_Renouvellement Impasse de Lahaye	2026	140 000	200	184
Eco-8a	RUFFIEUX_Renouvellement_Route d'Arbressieux	2026	170 000	250	230
Eco-8a	PUGNY_Renouvellement RD913	2026	50 000	98	79
		Total 2026	3 330 000	5 208	
Eco-8b	TRESSERVE_Réhabilitation Chambre des vannes réservoir	2027	300 000	10	4 336
Eco-8b	AIX_Renouvellement Avenue St Simond -Cimetière/Joséphine de Beauharnais	2027	350 000	490	3 443
Eco-8b	AIX_Renouvellement Bd Lepic	2027	500 000	640	4 497
Eco-8b	ENTRELACS_Renouvellement Rue du 8 mai 1945	2027	450 000	475	765
Eco-8b	AIX_Renouvellement Rue Dent du Chat_Temple_Murgier	2027	600 000	462	3 246
Eco-8b	AIX_Renouvellement Av du Grand Port (Rond-point des Hôpitaux-SNCF)	2027	500 000	652	4 581
Eco-8b	SERRIERES_Montée de r_Renouvellement Route des Allobroges	2027	350 000	355	650
Eco-8b	PUGNY_Renouvellement Sous les Côtes	2027	500 000	473	382
		Total 2027	3 550 000	3 557	
Eco-8c	AIX_Renouvellement Montée de Marlioz	2028	150 000	140	984
Eco-8c	AIX_Renouvellement Franklin Roosevelt	2028	550 000	470	3 302
Eco-8c	AIX_Renouvellement Place Clémenceau	2028	500 000	490	3 443
Eco-8c	AIX_Renouvellement Route du Revard	2028	400 000	840	5 902
Eco-8c	Brison_Renouvellement Avenue Gaston Mollex - Nord	2028	450 000	475	772
Eco-8c	ENTRELACS_Renouvellement Rue du Mont Blanc	2028	260 000	302	486
Eco-8c	AIX_Renouvellement Bd des Côtes	2028	500 000	783	5 502
Eco-8c	AIX_Renouvellement Rue Davat	2028	200 000	120	843
Eco-8c	Brison_Renouvellement Avenue Gaston Mollex - Sud	2028	550 000	670	1 088
		Total 2028	4 060 000	5 240	
TOTAL			10 940 000	14 005	141 504

ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
ECO 1-2	Sobriété en eau des collectivités – Réduction des besoins en eau potable	Communes	Ensemble du Territoire	
Code masses d'eau	Ensemble des masses d'eau de Grand Lac	Nature de l'action	Etude et Travaux	30 000 €HT
Défi	7 – Optimiser et réduire la consommation d'eau	Indicateurs	m3 économisés	2026-2028

→ **ETUDE JUSTICATIVE**

- PGRE Lac du Bourget
- Plan d'actions de réduction des fuites
- SDAEP de Grand Lac – modélisation hydraulique

→ **ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION**

- Economie d'eau
- Diminution des prélèvements
- Sensibilisation aux économies d'eau
- Information sur les bons gestes

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Diagnostic de l'ensemble des bâtiments de Grand Lac
- Equipement des 42 bâtiments pour 63000 m3/an de consommation

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES**

- Objectifs de 10 % d'économie soit 6300 m3
- Sensibilisation des agents et des usagers des bâtiments publics sans les ERP (flyers, nudges, ...)

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

Printemps 2026 : Diagnostic et suivi des consommations des bâtiments

Eté 2026 : Mise en place des équipements

Automne 2026 : Sensibilisation des utilisateurs

ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
		Communes	Territoire Grand Lac	
Défi	28 – Intégrer une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique	Nature de l'action	Pédagogies sobriété et légitimation des tarifs des eaux	52 000 €HT
				2026-2029

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Réduction projetée des ressources en eau
- Prospectives financières 2024 avec doublement de la redevance assainissement d'ici à 2030 et augmentation de la redevance eau potable
- Intérêts conjugués à promouvoir les réductions de consommation d'eau tout en maintenant des budgets Eau et Assainissement équilibrés en contenant les taux d'impayés

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Etude de définition des outils pédagogiques et du plan de communication à déployer – dimensionnement du service
- Création d'une identité « Eau de Grand lac » avec identité visuelle et charte graphique
- Création de supports pédagogiques à destination de scolaires (primaire et collège via Cisalb), grand public, entreprises et élus (pages web, supports physiques...)
- Animation de temps pédagogiques auprès de publics scolaires (primaire et collège via Cisalb), grand public, entreprises et élus

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Favoriser les comportements visant à économiser l'eau
- Légitimer les tarifs d'eau et d'assainissement pour réduire les risques d'impayé
- Modifier la perception par l'utilisateur du rôle de Grand Lac : d'une perception Grand Lac « négative » par l'impact sur les déplacements à l'occasion de travaux et par l'impact de la facture d'eau et assainissement vers une perception Grand Lac « constructive » par l'exploitation d'équipements et l'investissements d'ouvrages en anticipation et en adaptation au changement climatique.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude de dimensionnement du service et création de l'identité « Eau de Grand Lac », des supports pédagogiques et recrutements : 2026
- Déploiement des actions pédagogiques : 2027 - 2029

SPEA	Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
		Communes	ST OURS – ENTRELACS - GRESY	
Milieu	Sierroz Amont	Nature de l'action	Etude et travaux	100 000 €HT
Défi	5 – Engager un plan de réduction des fuites	Indicateurs	m3 économisés	2026

→ **ETUDE JUSTICATIVE**

- PGRE Lac du Bourget
- Plan d'actions de réduction des fuites
- Analyse multicritère de la SAUR sur Aix et Brison
- SDAEP de Grand Lac

→ **ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION**

- Economie d'eau
- Diminution des prélèvements de la Monderesse

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Diagnostic de la conduite avec technique innovante
- Amélioration de la connaissance de l'adduction (3.1 km) : tracé et diamètre précis et identification des brises charges
- Suppression des chambres inutiles
- Réparations de fuite

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES**

- Réduire les volumes de fuites – Economie d'eau d'environ 18 000 m3/an
- Améliorer le rendement et l'indice linéaire de pertes
- Réduction de la pression de prélèvement sur les ressources déficitaires

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- Printemps 2026 : Choix de la méthode pour le Diagnostic
- Été 2026 : Réparations et améliorations

SPEA 4**Réduction et modulation de pression des réseaux d'eau potable**

SPEA	Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
		Communes	Ensemble du Territoire	
Code masses d'eau	Ensemble des masses d'eau de Grand Lac	Nature de l'action	Etude et Travaux	250 000 €HT
		Indicateurs	Nb de points équipés	2026-2028

→ ETUDE JUSTICATIVE

- PGRE Lac du Bourget
- Plan d'actions de réduction des fuites
- SDAEP de Grand Lac – modélisation hydraulique

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Economie d'eau
- Diminution des prélèvements

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Identification des secteurs concernés
- Mise en place de réducteurs de pression
- Mise en place de modulation de pression dynamique afin d'adapter la pression en fonction des besoins réels (jour/nuit, semaine/week end pour les zones d'activités ...)

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Réduction des pertes en eau par diminution des débits de fuite
- Baisse du nombre de casses
- Amélioration de la durabilité des conduites

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

2026 : Etude et choix des sites à équiper

2027 : Mise en place des équipements

SPEA	Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
Code masses d'eau	Ensemble des masses d'eau de Grand Lac	Communes	Territoire Grand Lac	
Défi	7 – Optimiser et réduire la consommation d'eau	Nature de l'action	Etude	90 000 €HT
				2026

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Préservation de la ressource surtout en période de sécheresse ou de pénurie
- Répondre à une attente de l'utilisateur qui souhaite comprendre et maîtriser ses consommations

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Réaliser une étude des différents profils de consommation et analyse des consommations. Caractérisation des profils de consommateurs
- Accompagnement juridique au déploiement d'une tarification incitative
- Concevoir une structure tarifaire progressive pour réduire les prélèvements, tout en préservant les populations fragiles (tarification sociale) et en maintenant la recette
- Structuration d'une tarification saisonnière pour réduire les prélèvements, tout en préservant les populations fragiles (tarification sociale) et en maintenant la recette
- Acquérir un outil permettant le traitement de la donnée qui vise à mettre en place les différentes tarifications et évaluer l'impact de la tarification incitative sur la consommation d'eau
- Acquérir un outil permettant d'Informers les usagers
- Réaliser une étude pour dimensionner le service permettre l'analyser les données de consommation et informer l'utilisateur

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Favoriser une démarche vers la sobriété de consommation en eau
- Diminuer les prélèvements par la réduction de consommation des usagers afin de répondre à l'objectif des - 10 % de prélèvement d'ici 2030.
- Réduire la consommation d'eau pendant les périodes d'arrêt sécheresse et/ou d'été
- Réduire les consommations sur fuite après compteur

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

Code	Intitulé de l'opération	Année	Montant opération € HT
SPEA-5a	Etude dimensionnement et organisation de service pour collecte et traitement des données de consommation quotidienne, analyse et alerte usagers pour réduction des consommations et fuites.	2026	20 000
SPEA-5b	Acquisition outil de collecte et traitement des données Acquisition outil de transmission informations et alertes usagers	2026	20 000
SPEA-5c	Etudes juridique et financière de tarifications incitative : progressive / saisonnière / vitale / sociale. Simulations structures tarifaires et équilibres financiers	2027	50 000

ASS 4**Stations de traitement des eaux usées
Systèmes d'assainissement nord**

		Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
ASS		Communes	Chanaz, Chindrieux, Conjux, Ruffieux, Saint Pierre de Curtille, Serrières en Chautagne, Vions	
ASS1	Stations de traitement des eaux usées	Nature de l'action	Etudes	100 000 €HT
Masse d'eau	FRDR1484		Calendrier	2026-2029

→ ETUDE JUSTICATIVE

- Etudes d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de remise à niveau de 9 unités de traitement des systèmes d'assainissement des communes de Chautagne

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Garantir les objectifs de qualité du traitement des stations d'épuration
- Préservation du milieu naturel (Canal de Savières et le lac du Bourget) en favorisant le Rhône comme exutoire des eaux usées traitées (modification émissaires)
- Intégrer les évolutions réglementaires à court et moyen terme (DERU 2)

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- L'opération couvre toutes les étapes de réalisation du projet depuis la réalisation des diagnostic des installations existantes, la réalisation des études de conception (études de faisabilité).

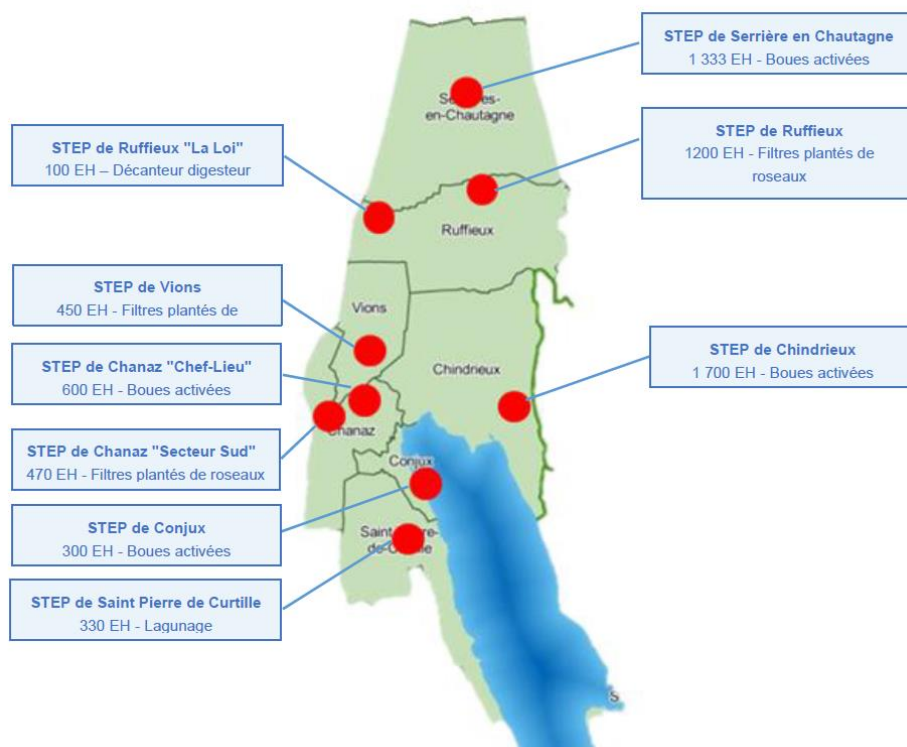
→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Répondre à court et moyen terme aux obligations réglementaires de traitement des eaux usées
- Améliorer la qualité des émissaires de rejets actuels

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

ANNEE DE REALISATION	SECTEUR	NOM DU TRONÇON	MONTANT € HT
2026-2028	ENSEMBLE DES SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	ETUDES DE DIAGNOSTIC / ETUDES DE FAISABILITE	100 000

Carte de localisation des stations d'épuration sur le territoire de Chautagne

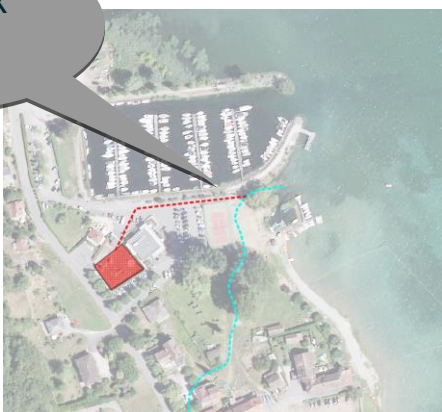


Etat des lieux des principaux émissaires de rejet

Chindrieux



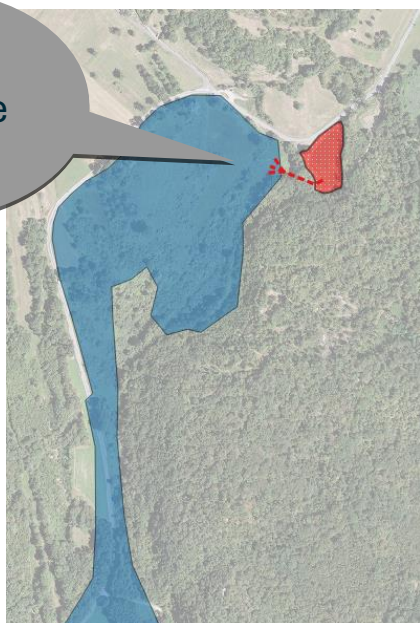
Conjux



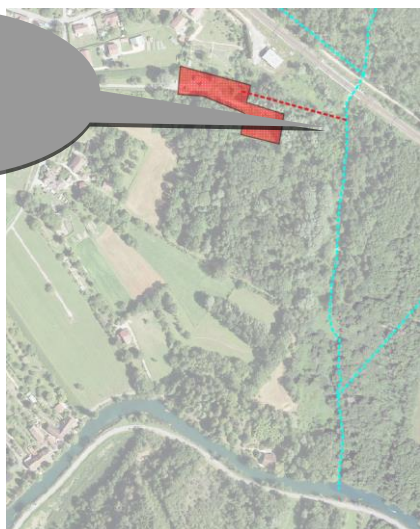
Chanaz
Chef-lieu



Saint
Pierre de
Curtille



Vions



ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
		Communes	Ensemble du territoire	
FRDG304 FRDR	Toutes les masses d'eau du territoire	Nature de l'action	Animation	165 000 €HT
Défi	28 – Intégrer une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique	Indicateurs	m3 économisés m ² désimperméabilisés	2026-2028

→ ETUDE JUSTICATIVE

- PGRE lac du Bourget
- Arrêté cadre sécheresse et Plan de Sobriété Hydrique

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Economies d'eau
- Désimperméabilisation des sols

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Recensement des solutions techniques de désimperméabilisation déployées sur des territoires similaires : aspects techniques / gestion du foncier / pédagogie auprès des propriétaires / éclairage à la décision politique
- Recensement des secteurs / Tronçons de réseau / Zones imperméabilisées susceptibles de faire l'objet d'une déconnexion ou action de désimperméabilisation
- Elaboration d'un cahier technique et d'un plan pluriannuel de travaux associés
- Animation des collaborations avec les services Voirie et Espaces verts des collectivités
- Accompagnement des acteurs de l'aménagement des espaces privés et publics du territoire pour une meilleure compréhension des enjeux et la réalisation de projets adaptés (Moe, Archi, entreprises du TP, maître d'ouvrages de projets collectifs et des zones d'activités, etc.)
- Accompagner les acteurs du territoire pour les économies d'eau et la désimperméabilisation (défi -10%, PSH)
- Déployer une politique favorisant le réemploi des eaux pluviales dans les installations intérieures. Volets techniques, juridiques et financiers.
- Animer le volet REUT

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie : actions de désimperméabilisation, déconnexion réseau EP, accompagnement pétitionnaires
- Animation des collaborations avec les services communaux voirie et espaces verts
- Animation de collaboration avec les acteurs privés du territoire : Maîtrise d'oeuvre, Architecte, Entreprises BTP

→ INDICATEURS

- M3 économisés
- M² désimperméabilisés
- Volume d'eau réutilisée sur l'UDEP par type d'usage

→ **ETAT D'AVANCEMENT**

- Poursuite de la démarche Eau Climat, on agit ! en lien avec le CISALB

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Animation	1 ETP tech 55 000	1 ETP tech 55 000	1 ETP tech 55 000	165 000



Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget

Contrat Eau et Climat 2026-2028



Septembre 2025

Table des matières

A)	INTRODUCTION	3
B)	PRESENTATION GENERALE	3
B1	Le territoire du contrat	3
B1-1	Les données générales du BV du lac du Bourget.....	3
B2	La structuration des acteurs de l'eau	6
B2-1	L'eau potable	7
B2-2	L'assainissement	8
B2-3	Gestion des eaux pluviales	8
B2-4	La GEMAPI.....	9
C)	LES ENJEUX EAU SUR LE TERRITOIRE DU CONTRAT EAU & CLIMAT	10
C1	Les enjeux EAU au regard du SDAGE et du PBACC.....	10
C1-1	La gestion des milieux aquatiques	10
C1-2	La ressource en eau.....	12
C1-3	La qualité de l'eau	14
C1-4	Le pilotage et la gouvernance du contrat.....	17
C1-5	La stratégie de communication et de sensibilisation	17
C1-6	Les démarches prospectives et participatives.....	17
C2	Les autres enjeux Eau	17
D)	LES ACTIONS DU CONTRAT EAU & CLIMAT	18
D1	La contribution du contrat aux enjeux SDAGE et PBACC	18
D1-1	La gestion des milieux aquatiques	18
D1-2	La ressource en eau.....	20
D1-3	La qualité de l'eau	25
D2	La contribution du contrat aux autres enjeux Eau	27
D3	L'instance de gouvernance du contrat	28
D4	Le CISALB : la structure porteuse du contrat.....	28
D4-1	Les statuts du CISALB	28
D4-2	Les missions du CISALB dans le cadre du contrat.....	29
D4-3	Les moyens humains et financiers sur le contrat	29
D5	La stratégie sensibilisation et de communication	31
D6	L'adéquation du contrat avec les moyens prévus.....	34
D7	Les indicateurs de suivi du contrat	35
E)	LE CONTRAT.....	36
Article 1 -	Objet du contrat	36
Article 2 -	Périmètre et structure porteuse	36
Article 3 -	Durée du contrat	37
Article 4 -	Description du programme d'actions et échéancier	37
Article 5 -	Engagements des signataires	37
Article 6 -	Modalités de pilotage, suivi et évaluation du contrat	38
Article 7 -	Modification et résiliation	39

Annexe 1 : Grille d'analyse du contrat

Annexe 2 : Tableau récapitulatif financier du contrat

Annexe 3 : Fiches actions du CISALB, de Grand Chambéry et de Grand Lac

A) INTRODUCTION

Le CISALB porte depuis 25 ans des démarches contractuelles avec l'agence de l'eau et l'Etat. 4 contrats de bassin versant ont ainsi été mis en œuvre sur notre territoire (2002-09, 2011-17, 2019-22, 2023-24). Fort de cette expérience et de cette volonté d'agir, le CISALB s'engage dans une nouvelle démarche : un contrat Eau & Climat.

Il s'agit de poursuivre notre gestion globale de l'eau, à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget, avec comme objectifs de :

- *Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques,*
- *Préserver les ressources en eau et la qualité des eaux brutes des captages, de réduire les fuites dans les réseaux et de porter une politique de sobriété des usages,*
- *D'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement et de porter une gestion intégrée des eaux pluviales,*
- *De prolonger la démarche territoriale de réduction des substances dangereuses.*

A l'instar des précédentes démarches, le CISALB demeure la structure porteuse de ce nouveau contrat.

Grand Chambéry et Grand Lac assurent la maîtrise d'ouvrage des actions portant sur le petit cycle d'eau, tandis que le CISALB assure celle des actions sur le grand cycle de l'eau.

La gouvernance de ce contrat sera assurée par le Comité de bassin versant du lac du Bourget.

B) PRESENTATION GENERALE

B1 Le territoire du contrat

Le contrat porte sur l'intégralité du bassin versant du lac du Bourget et sur une partie du bassin versant du Chéran (territoire couvert par 14 communes de Grand Chambéry).

B1-1 Les données générales du BV du lac du Bourget

❖ Le territoire du bassin versant du lac du Bourget

Le bassin versant se caractérise comme suit :

- *Superficie de 582 km²,*
- *Population de 222 000 habitants,*
- *64 communes (aucune commune en FFR ou ZRR),*
- *6 EPCI : Grand Chambéry (Savoie), Grand Lac (Savoie), Cœur de Chartreuse (Savoie et Isère), Cœur de Savoie (Savoie), Grand Annecy (Haute-Savoie) et Rumilly Terre de Savoie (Haute-Savoie).*
- *Un SCOT porté par Métropole Savoie,*
- *Un PLUi sur Grand Chambéry et sur Grand Lac,*
- *Le CISALB, qui regroupe les 6 EPCI du bassin versant, exerce la compétence GEMAPI et est labellisé EPAGE. C'est la structure porteuse des :*
 - Contrats de bassin versant (4 contrats entre 2000 et 2025),
 - PAPI (3 contrats dont le dernier PAPI 2021-2026 en cours),
 - PTGE (le PGRE 2016-2023 a fait l'objet d'un bilan présenté et validé en comité de bassin).

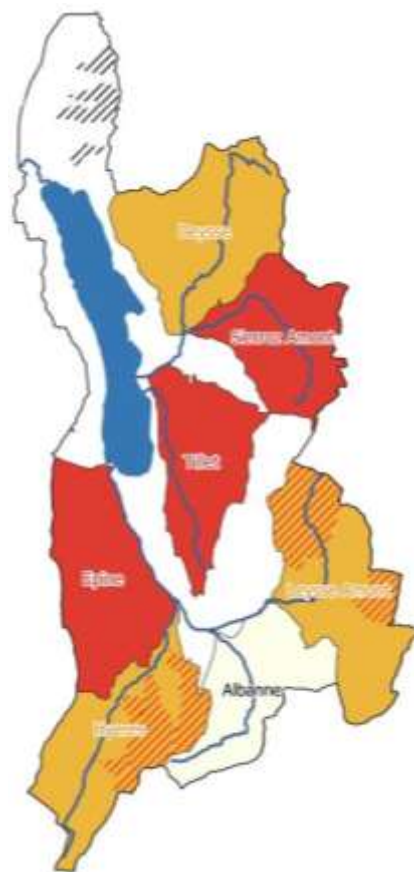


Concernant l'état quantitatif :

- Le SDAGE classe le bassin versant du lac du Bourget en **déséquilibre quantitatif** sur les eaux superficielles,
- Il ressort de la mise à jour du bilan quantitatif du bilan du PGRE, réalisé par sous bassin (cf. la carte ci-jointe) que :
 - 3 sous-bassins versants sont classés en déficit quantitatif (rouge),
 - 3 sous-bassins versants sont classés en équilibres précaires (orange) avec des déficits localisés,
 - 1 sous-bassin versant est classé en équilibre (jaune).

A propos des pressions majoritaires s'exerçant sur les ME, le tableau ci-dessous renseigne le nombre de ME concernées par type de pression (état 2019) :

Problèmes à traiter	Nbre de ME superficielles
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	3/21
Pollutions par les nutriments agricoles	3/21
Pollutions par les pesticides	6/21
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	8/21
Prélèvements d'eau	11/21
Altération du régime hydrologique	12/21
Altération de la morphologie	9/21
Altération de la continuité écologique	3/21



Le bassin versant est ciblé pour une démarche eau et substances (problématique vis-à-vis des pollutions domestiques, industrielles et agricoles).

❖ Les enjeux GEMA

Depuis 2000, le CISALB a animé 4 contrats de bassin versant, permettant ainsi d'afficher un bilan positif en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

- 13 km de rivières **restaurées** et 18 seuils **supprimés**,
- 650 Ha de zones humides mises « **sous cloche** », 14 Ha **restaurées** et 30 Ha **créées**,
- 30 ha de décharges **réhabilités**,
- 350 entreprises **mises en conformité** / 200 demandes d'aides,
- 10 ans d'actions sur la gestion de la ressource en eau avec un PGRE réalisé,
- 36 communes engagées dans **Eau climat, on agit !** (4 M€ d'investissement),
- 351 000 m³ d'eau **économisés**,
- 2,2 M m³ d'eau **non gaspillés** par des fuites,
- 15,6 Ha désimperméabilisés et 4Ha désimperméabilisés dans **EAU climat, on agit !**,
- 1,6 M m³ **substitués** pour la mise en place de débits réservés aux sources,
- 15% de surface de roselières en plus sur lac du Bourget grâce à la baisse de 40 cm tous les 4 ans.

Les enjeux prioritaires restent les mêmes :

- Restaurer les rivières et les zones humides,
- Organiser le partage de la ressource en eau et adapter les usages au changement climatique,
- Maintenir des débits suffisants pour garantir la biodiversité aquatique en rivière,
- Lutter contre les espèces invasives,
- Lutter contre toutes les formes de pollutions.

❖ Les enjeux PI

Depuis 2003, le territoire a porté 3 PAPI ; le dernier étant animé par le CISALB depuis 2021. Le bilan de ces PAPI est très important en termes de travaux et de politique de prévention contre les inondations :

- Aménagement du bras de décharge de la Leysse (7,8 M€ HT),
- Aménagement de la confluence Leysse-Albanne (6 M€ HT),
- Confortement des digues de la Leysse entre le pont des Allobroges et le pont de l'A41 (17 M€ HT),
- Confortement des digues du Sierroz à Aix-les-Bains (2, 4 M€ HT),
- Travaux du Nant Petchi (6,25 M€ HT),
- Création du bassin du Combo (1,1 M€ HT),
- Travaux sur l'Hyères (3,5 M€ HT),
- Agrandissement et confortement du bassin de Garins (0,55 M€ HT),
- Confortement de la digue RD de la Leysse entre les ponts de l'A41 et du Tremblay (2,8 M€ HT),
- Création de 4 plages de dépôts sur le Nant Clair, le Saumont, le Vinan et le Toron,
- Réalisation de 150 diagnostics de vulnérabilité.

Les enjeux prioritaires restent les mêmes :

- En cas de crue centennale, près de 15 000 personnes seraient touchées par les inondations. En cas de défaillance des digues, ce chiffre passerait à 40 000,
- Environ 10 000 habitations sont situées dans une zone inondable de crue centennale. En cas de défaillance des digues, ce chiffre passerait à 20 000,
- Environ 17 500 emplois se situent dans une zone inondable de crue centennale. En cas de défaillance des digues, ce chiffre passerait à 45 000,
- Des zones d'activités économiques comme celle de Bissy-Erier (Chambéry, La Motte-Servolex) sont particulièrement exposées en cas de défaillance de digues (notamment sur l'Hyères) ou tout simplement lors de ruissellements urbains intenses comme en 2015. Autre exemple, Savoie Technolac est exposé aux crues du lac et à une défaillance des digues de la Leysse,
- Près de 200 établissements recevant du public (ERP) sont présents dans ces zones à risques. Parmi eux, 45 ERP sont jugés sensibles (accueil d'enfants, de personnes âgées, services utiles à la gestion de crise comme des services techniques, des équipements).

La stratégie du CISALB se décline sur 5 objectifs :

- Améliorer la résilience du territoire,
- Prendre en compte la GEMAPI dans l'aménagement du territoire,
- Gérer les digues avec une ambition forte de restauration écologique des milieux aquatiques,
- Protéger la population en privilégiant la réduction de la vulnérabilité,
- Consolider la gouvernance GEMAPI.

B2 La structuration des acteurs de l'eau

Les principaux acteurs de l'eau du bassin versant du lac du Bourget sont :

- **Grand Chambéry** : communauté d'agglomération compétente sur le petit cycle de l'eau,
- **Grand lac** : communauté d'agglomération compétente sur le petit cycle de l'eau,
- **CISALB** : syndicat mixte compétent sur la GEMAPI et la protection et la mise en valeur de l'environnement (PMVE).

Le CISALB est composé de 6 EPCI membres dont Grand Chambéry (5 élus) et Grand Lac (5 élus). Les 4 autres EPCI disposent chacun d'un élu.

B2-1 L'eau potable

❖ Grand Chambéry

Les factures d'eau sont calculées selon la méthode du prorata temporis, répartition des consommations proportionnellement aux tarifs votés. Le prix de l'eau indiqué ne comprend pas les abonnements eau potable et eaux usées (pour le profil de facturation « domestique »). La facture d'eau est calculée par tranches de consommation. Il existe 3 tarifs pour l'eau potable et pour l'assainissement. Les tarifs concernent les m³ consommés au cours de l'année. Le prix du m³ d'eau est de **1,815 €TTC** pour une consommation de 120 m³ en 2025 (montant indiqué hors redevances de l'agence de l'eau).

Tarif de l'eau au m ³ TTC	Conso < 30 m ³	Conso entre 30 m ³ et 250 m ³	Conso > 250 m ³
Fourniture d'eau potable	0,844 €	1,815 €	1,937 €

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (indicateur P108.3 de SISPEA) est de 95%. En effet, Grand Chambéry exploite 66 captages (54 en ressources principales et 12 en secours). 47 bénéficient d'une DUP approuvée par AP d'instauration des périmètres de protection.

Le programme pluriannuel d'investissement de Grand Chambéry ainsi que l'activité des services d'exploitation est fondée sur plusieurs documents d'orientations majeurs :

- *Etude de restructuration des ouvrages d'eau potable de Barberaz (2017),*
- *Etude dimensionnement et restructuration d'ouvrages AEP de Saint-Cassin (2017),*
- *Etude dimensionnement et restructuration d'ouvrages AEP de La Thuile (2017),*
- *Le schéma directeur de sécurisation des Bauges (2018 dont une mise à jour sectorielle est en cours afin d'intégrer les perspectives de nouvelles ressources),*
- *Le diagnostic des grands réservoirs (2024) avec priorisation des travaux nécessaires,*
- *L'analyse multicritère annuelle qui permet de prioriser les interventions de renouvellement de réseaux (lutte contre les fuites),*
- *Les rapports de passage caméra et diagnostics des puits (2024),*
- *Diagnostic exhaustif des captages et plan d'action de réhabilitation (2018 / 2020),*
- *Plan d'actions issu des non-conformités réglementaires PFAS,*
- *PGSSE, plan ORSEC,*
- *EVP (CISALB / SMIAC) et PGRE,*
- *Bilan ressource / besoins Epine (2019) et modélisation du réseau (2017 et MAJ 2019 et 2025),*
- *Bilan ressources / besoins du Plateau de la Lysse (2019, modélisation 2017 avec MAJ 2019),*
- *Bilan ressources / besoins de Verel-Pragondran (2019).*

❖ Grand Lac

Il n'existe pas de prix de l'eau unique sur Grand Lac qui poursuit sa convergence tarifaire. L'harmonisation des tarifs communaux doit être atteint en 2028. Le prix du m³ d'eau de la ville centre qui compte la moitié des abonnés est de **2,242 €TTC** pour une consommation de 120 m³ en 2025 (montant indiqué hors redevances de l'agence de l'eau).

Un schéma directeur a été actualisé en septembre 2025 qui recense l'ensemble des études réalisées ou en cours de réalisation. Il fait l'état :

- *des bilans Ressources/besoins actualisés et selon une méthodologie harmonisée,*
- *du plan d'action de réduction des fuites,*
- *de l'état de la qualité de la ressource.*

B2-2 L'assainissement

❖ Grand Chambéry

Le prix du mètre cube d'eau collecté et traité est de 1,601 €TTC pour une consommation de 120 m³ en 2025 (montant indiqué hors redevances de l'agence de l'eau).

Tarif de l'eau au m ³ TTC	Conso < 30 m ³	Conso entre 30 m ³ et 250 m ³	Conso > 250 m ³
Redevance eaux usées	0,880 €	1,601 €	1,726 €

Les travaux programmés dans le cadre du présent contrat et plus globalement dans la programmation pluriannuelle d'investissement de Grand Chambéry sont issues du diagnostic permanent et périodique (2024 par système d'assainissement avec MAJ annuelle) et sur des études spécifiques qui permettent d'avoir une vision « schéma directeur » par secteur de collecte :

- Analyse du fonctionnement des réseaux et PR La Motte-Servolex / Bissy (2020),
- Etude du BSR + dimensionnement hydraulique du BSR par temps de pluie (2016),
- Simulation projet des collecteurs de la Boisse (2019),
- Analyse du fonctionnement des réseaux et PR La Motte-Servolex / Bissy (2020),
- Schéma directeur Sud aggro (2024) sur les secteurs La Martinière, Sainte Rose,
- Schéma directeur assainissement Cœur des Bauges (2018),
- Etude préliminaire du raccordement du secteur de la Féclaz à l'UDEP,
- Zonage d'assainissement Chambéry Métropole (2016), Cœur des Bauges (2015), Grand Chambéry (2019),
- Etude UDEP 2045 et étude gisement départemental des boues.

❖ Grand Lac

Il n'existe pas de prix de l'assainissement unique sur Grand Lac qui poursuit sa convergence tarifaire. L'harmonisation des tarifs communaux doit être atteint en 2028. Le prix du m³ d'eau du territoire de l'ex-CALB qui compte la majorité des abonnés est de **2,4569 €TTC** pour une consommation de 120 m³ en 2025 (montant indiqué hors redevances de l'agence de l'eau).

L'évolution de la redevance assainissement est projeté en évolution forte sur les prochaines années avec une augmentation de l'équivalent de 0,30 €/m³ chaque année sur l'année 2025 et au cours des quatre prochaines années.

Un schéma directeur a été actualisé en septembre 2025 qui recense l'ensemble des études réalisées ou en cours de réalisation. Il fait l'état des points suivants :

- Diagnostic de fonctionnement et perspectives sur le système d'assainissement Nord Lac,
- Diagnostic de fonctionnement et perspectives sur le système d'assainissement Sud Lac,
- Diagnostic et programme de travaux de réduction des eaux claires parasites sur Sud Lac.

B2-3 Gestion des eaux pluviales

❖ Grand Chambéry

La gestion des eaux pluviales urbaines correspond, au sens du code général des collectivités territoriales, « à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ». Les aires urbaines correspondent aux zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) du PLUi, telles que définies dans les documents d'urbanisme.

Le patrimoine est déterminé en premier lieu selon sa fonction et non selon sa typologie.

Le système GEPU est constitué exclusivement d'ouvrages publics et inclut les éléments suivants :

- Les réseaux d'eaux pluviales strictes jusqu'à leur exutoire,
- Les regards et les branchements,
- Les ouvrages de gestion des eaux pluviales, enterrés ou à ciel ouvert,
- Les dispositifs de régulation,
- Les ouvrages sur le réseau (prétraitement, dessableurs, séparateurs d'hydrocarbures, pompage...).

Une cartographie de référence des ouvrages relevant de la compétence eaux pluviales urbaines est établie, et mise à jour annuellement.

❖ Grand Lac

Grand Lac exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines telle que définie par l'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette compétence s'exerce uniquement sur les ouvrages publics situés dans les aires « urbaines », c'est-à-dire les zones urbanisées ou à urbaniser au sens des documents d'urbanisme en vigueur y compris les ouvrages situés en aval de ces zones et en continuité hydraulique directe avec ces zones.

Pour plus de cohérence et éviter toute modification de ces zones urbaines, il a été convenu d'établir une cartographie de l'aire urbaine sur laquelle s'applique la compétence GEPU. Cette cartographie est basée sur la fusion des zones U et AU des documents d'urbanisme en vigueur en 2016 (date de prise de la compétence eaux pluviales urbaines par Grand Lac) et en 2022 (dernière révision des PLUi en vigueur).

B2-4 La GEMAPI

Le CISALB exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2019.

La structure est habilitée à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L211-7.

La compétence est déléguée par Grand Chambéry et Grand Lac et transférée par les 4 autres EPCI.

A ce jour, seul Grand Lac lève la taxe GEMAPI depuis 2022. Le conseil communautaire vote un montant total (2 200 000 € en 2025 correspondant à une estimation d'un besoin de financement de 600 000 en fonctionnement et de 1 600 000 € en investissement pour le CISALB et le SHR).

Le produit voté par Grand Lac est ensuite réparti par l'administration fiscale entre les redevables des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la CFE proportionnellement aux recettes constatées l'année précédente sur le territoire (communes et interco). Le produit est alors rapporté aux bases de chacun des impôts pour déterminer le taux additionnel de la taxe GEMAPI.

C) LES ENJEUX EAU SUR LE TERRITOIRE DU CONTRAT EAU & CLIMAT

C1 Les enjeux EAU au regard du SDAGE et du PBACC

Ce chapitre rappelle les enjeux du bassin versant du lac du Bourget au regard du SDAGE et son programme de mesures (PDM) ainsi que du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). Parmi tous ces enjeux, il identifie les actions prioritaires attendues par l'agence de l'eau. Dans le chapitre D, sont proposées les actions inscrites au contrat Eau & Climat.

C1-1 La gestion des milieux aquatiques

❖ La morphologie des cours d'eau

Le tableau suivant illustre les mesures du PDM ainsi que les actions attendues sur les masses prioritairement concernées par un enjeu de morphologie.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Ruisseau des marais	(MIA202) Réaliser une opération de restauration de cours d'eau	Restauration de la partie aval de l'autoroute.
Canal de Savières		Restauration des berges
Sierroz amont + Deysse		Restauration de la Deysse entre la RD1201 et la RD1211
Albanne		Restauration à l'amont du pont de Chacusard
Leysse aval		Restauration entre les ponts de l'autoroute et du Tremblay
		Restauration entre les ponts du Tremblay et de la RD1201
Albenche	(MIA203) Réaliser une restauration du cours d'eau et de ses annexes	Restauration entre le pont des fleurs et le pont SNCF
		Restauration entre le pont SNCF et la Deysse
Lac du Bourget	(MIA303) Coordonner la gestion des ouvrages	Abaissement du niveau du lac tous les 4 ans pour restaurer durablement les roselières
	(MIA402) Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau	

D'autres cours d'eau non ciblés dans le PDM pourraient faire l'objet de travaux de restauration, comme le Nant Varon, le Nant Bruyant ou le Belle-Eau.

Une étude de l'espace de bon fonctionnement (trame bleue) a été mise en œuvre sur la Deysse, avec une finalisation du plan d'actions en 2025. Ce type d'outil d'aide à la décision contribue à :

- Définir l'enveloppe spatiale utile pour mener les travaux de restauration morphologique et pour mettre en œuvre les solutions fondées sur la nature dans le cadre du PAPI,
- Favoriser la préservation des ripisylves (biodiversité, lutte contre la hausse des températures, lutte contre les pollutions et inondations),
- Favoriser la préservation des milieux humides voire leur reconnexion et reconquête.

Il pourrait être envisagé sur d'autres rivières telles que le ruisseau des Marais ou le Tillet malgré un contexte moins favorable.

❖ La continuité écologique des cours d'eau

Le tableau suivant illustre les mesures du PDM, les actions attendues sur les masses prioritairement concernées par un enjeu de continuité.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Sierroz aval	(MIA301) Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	Rendre franchissable le seuil Chez Blanc (ROE33921) : montaison de la truite fario, de la truite lacustre des cyprinidés et du chabot
Sierroz aval		Rendre franchissable le seuil de la carrosserie (ROE80363) : montaison de la truite fario, de la truite lacustre des cyprinidés et du chabot
Hyères	(MIA304) Aménagement ou suppression d'un ouvrage	Rendre franchissable le seuil du Pont Neuf (ROE54027) à Chambéry

Depuis 2019, 8 ouvrages ont fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique, ce qui est un très beau résultat. Il reste 3 ouvrages prioritaires infranchissables sur le bassin versant.

Enfin, le CISALB devra être attentif aux quinze (15) réservoirs biologiques présents sur le bassin versant pour d'éventuelles actions de préservation.

Enjeu PBACC : Le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré élevé de vulnérabilité (4/5)** pour la PERTE DE BIODIVERSITE DES COURS D'EAU.

❖ Les zones humides et la biodiversité

Le tableau suivant cible les masses d'eau prioritairement concernées par les 2 mesures du PDM (MIA601 et 602), ainsi que les zones humides sur lesquelles le CISALB va agir dans le cadre du CEC.

Masse d'eau	Mesures PDM	Zones humides potentiellement concernées
Nant de Drumettaz	(MIA601) Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Les Longes
Monderesse		
Sierroz amont + Deysse		ZH le long de la Deysse, Crosagny-Braille-Beaumont, Sous La Tour
Tillet		Les Mentens, Marais de Vuillerme, Roman, Fournet-le-Lamphion
Mère	(MIA602) Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Les Chassettes
Albanne		Teraillet-Albanne
Ruisseau des Marais		Pré Lombard, Boisement humide de la combe
Leysse aval		Fontaine à Janon, Dessous les Cotes
Territoires les plus vulnérables à la perte de biodiversité	Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH)	A définir dans le PGSZH

Le bassin versant a été précurseur en réalisant dès le début des années 2010 un Plan d'Actions en Faveur des Zones Humides (PAFZH). Cette hiérarchisation d'intervention a permis de restaurer une dizaine de zones humides de manière volontariste. Il conviendrait de relancer une nouvelle dynamique sur ce thème en actualisant le plan d'actions par la réalisation d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH), répondant ainsi aux objectifs du PBACC pour les territoires le plus vulnérables à la perte de biodiversité aquatique et humide.

Le PGSZH, préconisé par le SDAGE, donne une priorité à l'action dans une approche globale partagée, rapide et transposable à l'ensemble du bassin, en basant son raisonnement sur les fonctions des zones humides et les services rendus pour hiérarchiser les interventions d'après la faisabilité politique, technique et financière. Cette démarche offre également la possibilité d'identifier parmi les secteurs dégradés, ceux qui pourraient être mobilisés pour de la compensation de destruction de zones humides.

A noter, qu'il n'y a pas de site Natura 2000 identifié dans le PDM sur le bassin versant du Lac du Bourget.

Enjeu PBACC : Le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré élevé de vulnérabilité (4/5)** pour la PERTE DE BIODIVERSITE AQUATIQUE.

Le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré très élevé de vulnérabilité (5/5)** pour la PERTE DE BIODIVERSITE HUMIDE.

Le contrat vert et bleu « Lac du Bourget » se termine en 2025 : le portage d'actions de restauration de la trame turquoise permettrait de capitaliser sur l'expérience acquise et les compétences mises en œuvre dans ce cadre. Les projets éligibles portent sur la restauration d'habitats et de corridors écologiques en faveur des espèces inféodées aux milieux aquatiques.

La candidature de l'agglomération Grand Lac au programme « Homme et Biosphère » de l'UNESCO peut être également une opportunité supplémentaire de mobiliser les acteurs du territoire sur ces projets de restauration de la trame turquoise.

Pour mémoire, des projets de restauration de la trame turquoise ont été financés au CEN Savoie au cours du 11^{ème} programme : projet de restauration de corridor favorable à la cistude (corridor Savières), projet de restauration de la végétation littorale du lac du Bourget, projet de restauration d'habitats favorables au sonneur à ventre jaune et à l'alyte accoucheur.

C1-2 La ressource en eau

❖ La gestion quantitative

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures et actions du PDM.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Ruisseau des Marais Nant Bruyant Mère Hyères Leyse amont Leyse aval	(RES0202) Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Poursuite des actions du PGRE volet collectivités

Tillet Nant de Drumettaz Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Leyssse amont Leyssse aval Mère	(RES0203) Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	Poursuite des actions du PGRE volet industriel
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Ruisseau des Marais Nant Bruyant Hyères Leyssse amont Leyssse aval	(RES0201) Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Poursuite des actions du PGRE volet agricole
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Ruisseau des Marais Mère Hyères Nant Bruyant Leyssse aval	(RES1001) Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Réviser ou instruire les autorisations sur les sources qui doivent faire l'objet d'une consigne de restitution et de volumes maximums prélevables
Leyssse aval	(RES701) Mettre en place une ressource de substitution	Substitution des prélèvements agricoles par la création de la retenue du Noiray
Tillet	(RES701) Mettre en place une ressource de substitution	Création de la 2^{ème} tranche du barreau Est (canalisation de substitution)

Le caractère déficitaire de la ressource en eau sur le bassin versant du lac du Bourget a été mis en évidence dès le SDAGE 2010-2015. Le CISALB s'est emparé très tôt de cette problématique en réalisant des études Volumes Prélevables dès 2012, qui ont conduit à la validation d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en décembre 2016 par le Comité de Bassin versant du lac du Bourget.

Depuis, de nombreuses actions ont été menées et un bilan de ce PGRE a été produit en 2024.

Ce bilan montre des volumes économisés et substitués supérieurs à l'objectif fixé dans le PGRE reposant sur des travaux de réduction de fuites sur les réseaux AEP, de mise en place de débit réservé à l'aval des sources, du programme EAU climat, on agit ! auprès des communes et des particuliers mais aussi des projets de substitution de ressource en AEP et de stockage hors période de basses eaux en agriculture pour un total d'environ 2,2 millions de m3 sur 5 ans.

Malgré delà, le retour à l'équilibre quantitatif semble difficilement atteignable sur certains secteurs compte tenu des impacts du changement climatique déjà constatés. L'objectif poursuivi est de retrouver un fonctionnement naturel des cours d'eau. Les études et la concertation pour un PTGE sont lancées.

Sur toutes les masses d'eau, l'enjeu prioritaire est d'amplifier les économies d'eau des ménages, de l'agriculture, de l'industrie et des gestionnaires AEP. Il conviendra dans le PTGE de prioriser les actions d'adaptation au changement climatique menant à une stratégie de sobriété hydrique forte et généralisée.

❖ Rendement des réseaux AEP

Il n'y a pas de réseau AEP sur le bassin versant ayant un rendement inférieur à 50%. On note que plusieurs réseaux d'alimentation en eau potable ont des rendements faibles, inférieurs aux objectifs fixés par le Grenelle. Il s'agit, sur la Communauté d'Agglomération de Grand Lac, des unités de distributions suivantes : Aix-les-Bains, Brison-Saint-Innocent et Tresserve, Chautagne Nord (Ruffieux, Serrières et Motz), Ancien Syndicat du Sierroz ainsi que Chanaz, Conjux, St-Pierre-de-Curtille et Vions.

L'amélioration de la connaissance des réseaux d'AEP ainsi que la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable sont à privilégier. Par ailleurs, des actions de stockage ou transfert en substitution temporelle ou géographique afin de soulager des ressources en déficit quantitatif peuvent être envisagées. Enfin, les projets de réutilisation des eaux usées traitées en substitution de prélèvements sur des ressources déficitaires peuvent aussi être une opportunité.

❖ Les ressources stratégiques pour l'eau potable

Plusieurs ressources stratégiques sont présentes sur le territoire : alluvions de la Plaine de Chambéry et alluvions du Rhône marais de Chautagne et de Lavours. Ces ressources ont été délimitées géographiquement par des études spécifiques. Cependant, il convient d'améliorer la connaissance de leur fonctionnement sur les aspects quantitatifs et qualitatifs, dans un objectif de préservation.

L'exploitation future des alluvions du Rhône - marais de Chautagne pilotée par Grand Lac permettra de mobiliser une nouvelle ressource pour répondre aux besoins de substitution de ressource ou de secours de l'alimentation en eau potable des intercommunalités voisines. Cependant, la sobriété doit être le fil conducteur de ce projet afin de préserver cet aquifère sur le long terme.

❖ Retenir l'eau dans les sols

Le bassin versant est peu vulnérable à l'assèchement des sols selon le PBACC. Cependant, les actions de gestion intégrée des eaux pluviales, en les infiltrant au plus près de là où elles tombent, sont des actions « sans regret » qui contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Il s'agit ici de continuer à développer de réelles mesures naturelles de rétention d'eau (MNRE) et solutions fondées sur la nature (SFN). La désimperméabilisation des sols a déjà fortement été engagée. La gestion des eaux pluviales à l'échelle des parcelles agricoles est également un enjeu.

Enjeu PBACC : Le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré très élevé de vulnérabilité** (5/5) pour la BAISSSE DE LA DISPONIBILITE DE L'EAU.

Le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré élevé de vulnérabilité** (4/5) pour la PERTE DE BIODIVERSITE AQUATIQUE

C1-3 La qualité de l'eau

❖ Les pollutions d'origine agricole (nutriments et pesticides)

Le tableau suivant illustre pour chaque ME les mesures du PDM et les actions attendues dans le contrat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget	(AGR0302) Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation ; au-delà des exigences de la Directive nitrates	Accompagnement de la profession agricole pour mettre en œuvre les actions issues de l'étude réalisée en 2018
Canal de Chautagne		Rappel général du cadre réglementaire de l'épandage et du stockage Action non définie
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget Canal de Savières Ruisseau des Marais	(AGR0303) Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Actualisation de l'observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires
Lac du Bourget Ruisseau des Marais Albanne Belle-Eau		Mise en œuvre de la charte des bonnes pratiques pour le prix agricole de l'eau
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget	(AGR0802) Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Actualisation de l'observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires

Malgré la mobilisation du CISALB sur cette thématique au travers de l'opération « Objectif Zéro Pesticide », des études sur la Deysse ou de l'opération pilote dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de Métropole Savoie, les pressions persistent et impactent notablement plusieurs masses d'eau du bassin versant.

L'observatoire pesticides réalisé en 2024 montre une contamination généralisée sur certains bassins versants très agricoles. Des points d'attention sont également portés par les services des eaux sur certains captages AEP ou sur la nappe Chautagne (ressource stratégique). Les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- *Faire évoluer les pratiques et les cultures du territoire pour améliorer/ maintenir la situation de la ressource en eau ou anticiper les impacts,*
- *Rechercher les solutions pour valoriser économiquement les efforts des agriculteurs et pérenniser les changements,*
- *Sensibiliser les habitants, communiquer, informer.*

❖ Les pollutions d'origine domestique

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Leyse aval	(ASS0201) Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Poursuite des travaux sur le réseau unitaire du centre ancien de Chambéry
Mère	(ASS0302) Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Traitement des déversoirs d'orage (D012 et du D08) du réseau d'assainissement de Grand Chambéry
Canal de Chautagne	(ASS0402) Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Construction de la nouvelle STEU Savières rive droite (reprise des STEP de Chindrieux et Ruffieux avec rejet dans le Rhône)

En complément des mesures du PDM, les projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires d'assainissement pour leur infiltration ou réutilisation seront mis partout où cela est techniquement possible.

Les solutions fondées sur la nature de gestion des eaux pluviales à la source ont pour intérêt d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, mais contribuent également à l'adaptation des territoires au changement climatique. Elles permettent de recharger des nappes et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Ces solutions « sans regret » doivent permettre de réfléchir différemment la gestion de l'eau en zone urbanisée dense comme rurale dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme des collectivités.

Une animation spécifique sur le sujet, destinée à sensibiliser à la gestion intégrée des eaux pluviales et conseiller techniquement les maîtres d'ouvrages dans la conduite de leur projet est attendue sur le territoire du Lac du Bourget.

❖ **Les pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)**

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Mère Albanne Ruisseau des Marais Leyse aval Belle-Eau	(IND0201) Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	Démarche opération collective Lac du Bourget pérennisée
Tillet Sierroz amont + Deysse	(IND0701) Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles	
Lac du Bourget Mère Albanne Ruisseau des Marais Leyse aval Belle-Eau Tillet Sierroz amont + Deysse	(IND0901) Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	

L'Opération Collective menée sur le territoire du Lac du Bourget depuis 2003 est un succès. Un nombre conséquent de diagnostics réalisés par Grand Chambéry et Grand Lac se sont concrétisés par des investissements réalisés par les entreprises pour mettre en conformité les rejets non domestiques. Les deux agglomérations entendent poursuivre leur travail afin de limiter les rejets diffus de substances toxiques dans les réseaux d'assainissement et le milieu naturel.

❖ **L'eutrophisation des milieux aquatiques**

Cinq (5) masses d'eau sont concernées : le lac du Bourget, le Sierroz amont et la Deysse, le Sierroz aval, la Leyse aval et le Belle-Eau.

Si les causes de l'eutrophisation sont multiples, les trois leviers d'actions sont connus : réduire les apports en phosphore et azote, restaurer la qualité physique des rivières et améliorer les conditions hydrologiques (réduire les prélèvements en eau).

Enjeu PBACC : le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré élevé de vulnérabilité (4/5)** pour la DETERIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU.

C1-4 Le pilotage et la gouvernance du contrat

La composition du comité de bassin versant pourrait être retoiletté et étendue aux acteurs de l'urbanisme en intégrant un représentant du SCOT Métropole Savoie. L'étude de soutenabilité lancée par Métropole Savoie, structure porteuse du SCOT, est un bon exemple d'articulation entre les deux politiques de l'eau et de l'urbanisme.

Le CISALB et Métropole Savoie doivent tisser des liens visibles dans l'objectif de faire prendre en compte les enjeux de la GEMAPI dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT) en élaboration ou révision et dans les projets opérationnels d'aménagement.

C1-5 La stratégie de communication et de sensibilisation

Le CISALB doit mettre à jour sa stratégie de communication / sensibilisation pluriannuelle au regard des nouveaux enjeux du territoire en matière d'adaptation au changement climatique. La sensibilisation auprès du grand public et des scolaires reste une priorité du CISALB, par ailleurs en cohérente avec le Plan Eau, et en lien étroit par les agglomérations.

En effet, pour répondre aux enjeux du changement climatique les Services des Eaux des Agglomérations doivent adapter leurs systèmes d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales afin de réduire les prélèvements et accroître la préservation des milieux. Ces adaptations nécessitent d'importants investissements sur les infrastructures publiques.

Les Services des Eaux doivent donc à la fois promouvoir et soutenir les économies d'eau tout en conservant leurs pérennités financières uniquement basées sur l'encaissement des redevances. Cet équilibre dynamique sera basé sur une acculturation des publics aux enjeux de l'eau, des services et équilibres financiers associés.

C1-6 Les démarches prospectives et participatives

Il pourrait être utile d'identifier les territoires et/ou les projets sur lesquels développer une approche sociale (participation citoyenne, dialogue territorial, démarche d'utilité sociale, concertation ...). Ecouter et associer les territoires dans la construction des projets, les études sociales et les démarches concertées contribuent à une construction plus durable des projets, en associant les usagers de l'eau et des milieux aquatiques, les parties prenantes aux projets locaux (élus, acteurs économiques, associations, etc.) ainsi que les riverains et les habitants.

Dans le cadre de la concertation du PTGE, le CISALB a réalisé en 2024 une enquête citoyenne « Eau & climat : votre action compte ! ». Cette enquête a permis de recueillir après de plus de 1 000 habitants les ressentis et les priorités des grands enjeux de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

C2 Les autres enjeux Eau

Sont listés ci-après les autres enjeux :

- *La valorisation énergétique de l'eau : projets de piles hydrauliques sur le lac du Bourget ;*
- *La gestion de la ressource en eau, la mutualisation et le secours à l'échelle interdépartementale avec le pilotage d'un schéma directeur inter-agglomérations regroupant Grand Annecy, Rumilly Terre de Savoie, Grand Lac et Grand Chambéry. Cette étude a été initiée en 2025 ;*
- *La qualité des milieux récepteurs avec l'étude d'adaptation des systèmes d'assainissement de Grand Lac et de Grand Chambéry aux contraintes climatiques (réduction du débit du Rhône), aux évolutions démographiques, aux contraintes énergétiques (DERU) et aux réduction des impacts des micropolluants. Cette étude a été initiée en 2025.*

D) LES ACTIONS DU CONTRAT EAU & CLIMAT

D1 La contribution du contrat aux enjeux SDAGE et PBACC

Pour chacun des grands enjeux identifiés au chapitre C, il est présenté **une liste des actions** inscrites au Contrat Eau & Climat, répondant aux enjeux du SDAGE et du PBACC.

Les lignes « vertes » en bas de tableau sont des actions non visées par le PDM mais qui concourent à l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées et aux objectifs du PBACC.

(Les lignes en écriture marron signalent des actions hors contrat).

D1-1 La gestion des milieux aquatiques

❖ La morphologie des cours d'eau (et du rivage lacustre)

Le tableau signale les actions inscrites au Contrat Eau & Climat.

Masses d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Ruisseau des Marais	Réaliser une opération de restauration de cours d'eau	Restauration de la partie aval de l'autoroute	Etude AVP
Canal de Savières		Restauration des berges	(Etude CNR)
Sierroz amont + Deysse		Restauration de la Deysse entre la RD1201 et RD1211	(Travaux 2025)
Albanne		Restauration à l'amont du pont de Chacusard	
Leysse aval		Restauration entre les ponts de l'A41 et du Tremblay	Travaux 2026-28
		Restauration entre les ponts du Tremblay et RD1201	Travaux 2027-28
Albenche	Réaliser une restauration du cours d'eau et de ses annexes	Restauration entre le pont des fleurs et le pont SNCF	Travaux 2026-27
		Restauration entre le pont SNCF et la Deysse	Etude 2027*
Lac du Bourget	Coordonner la gestion des ouvrages et mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique	Abaissement du niveau tous les 4 ans pour restaurer durablement les roselière	(Baisse en 2025)
		Restauration Esplanade d'Aix-les-Bains	Etude AVP*
Nant Varon	Réaliser une opération de restauration de cours d'eau	Restauration entre la route de la Serraz et la RD14	Travaux 2027
Nant Bruyant		Restauration entre Costa de Beauregard et péage A41	Travaux 2027-28
Hyères		Restauration entre sortie du village et pont Quillère	Travaux 2027-28
Belle-Eau		Restauration entre le ch. du gas et la rue de Belledonne	Travaux 2026

* En cas de contexte favorable (maîtrise foncière, volonté politique et disponibilité budgétaire), certaines opérations pourront voir leur objectif progresser et passer à un stade de travaux.

Les travaux de restauration sur la Leysses aval (2027-28) et l'Albenche (2026) sont déjà en phase de maîtrise foncière.

Sur le Nant Varon et le Nant Bruyant, des travaux associant un double enjeux de protection contre les inondations et de restauration écologique sont à l'étude avec un cofinancement de Fonds Barnier, au titre du PAPI.

Le contrat prévoit également des interventions pour :

- Limiter la propagation des EEE sur les rivières et le rivage lacustre,
- Mettre en œuvre un plan de gestion de la ripisylve sur les tronçons couvert par la DIG CISALB,
- Végétaliser des berges dépourvues de végétation pour améliorer la résilience des rivières au réchauffement climatique.

❖ La continuité écologique des cours d'eau

Le tableau signale les actions inscrites au Contrat Eau & Climat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Sierroz aval	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	Rendre franchissable le seuil Chez Blanc (ROE33921) : montaison de la truite fario, de la truite lacustre des cyprinidés et du chabot	!
Sierroz aval		Rendre franchissable le seuil de la carrosserie (ROE80363) : montaison de la truite fario, de la truite lacustre des cyprinidés et du chabot	!
Hyères	Aménagement ou suppression d'un ouvrage	Rendre franchissable le seuil du Pont Neuf (ROE54027) à Cognin	Travaux 2028
Leyse amont	Aménagement ou suppression d'un ouvrage	Rendre franchissable les 5 seuils dont ROE40365/ROE40342/ROE40304	Etude AVP*
Nant Varon		Supprimer le seuil situé en amont du ch. de la scierie	Travaux 2027
Nant Bruyant		Supprimer les seuils situés en aval du pont de la rue Costa de Beauregard	Travaux 2027-28

! Les travaux incombent aux propriétaires des seuils et des droits d'eau. Le CISALB va tout mettre en œuvre auprès des propriétaires de ces trois seuils pour faire émerger des travaux de restauration de la continuité écologique sur ces ouvrages.

* En cas de contexte favorable (maîtrise foncière, volonté politique et disponibilité budgétaire), certaines opérations pourront voir leur objectif progresser et passer à un stade de travaux.

Bien que non prioritaire, le CISALB envisage de traiter la continuité des seuils suivants :

- Leyse amont à la sortie des gorges au Bout du Monde (5 seuils dont 3 ROE),
- Nant Varon en amont du pont de la scierie (Cf. le chapitre D1-1),
- Nant Bruyant en aval du pont de la rue Costa de Beauregard (Cf. le chapitre D1-1).

Parmi les quinze (15) réservoirs biologiques présents sur le bassin versant, quatre (4) d'entre eux sont déjà concernés par des travaux de restauration :

- Le Sierroz amont et ses affluents : Deysse et Albenche (deux projets de restauration),
- Le Nant Varon (projet de restauration morphologique et continuité),
- La Leyse aval et ses affluents (restauration de la Leyse aval et du Nant Bruyant),
- L'Hyères et ses affluents (continuité seuil du pont Neuf).

❖ Les zones humides et la biodiversité

Le tableau signale les actions inscrites au Contrat Eau & Climat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Zones humides	Inscrit au CEC
Nant de Drumettaz	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Les Longes	Notice de gestion Etude PRO Travaux 2026, 2027 et 2028*
Tillet		Les Mentens, Marais de Vuillerme, Roman, Fournet-le-Lamphion, Le Chenot	
Ternèze		Marais des Bauches	
Mère		Les Chassettes	
Albanne		Teraillet-Albanne	
Ternèze		Marais des Bauches	
Hyères		ZH des Fontaines	
Leysse aval		Fontaine à Janon, Dessous les Cotes	
Albenche		Sous La Tour	
Sierroz amont + Deysse		Les Farniers, Le Crouzet, Sous le chef-lieu, Sous les Gonnards, Le Mazet, La Sauge, Braille Village	
	Zone humide de la Deysse	Travaux 2026-28 actions EBF*	
	Etangs de Crosagny, marais de Baumont	Nouveau Plan de gestion*	
Territoires les plus vulnérables à la perte de biodiversité		Les zones humides prioritaires	Elaborer un nouveau PGSZH

* Le passage de la notice de gestion à l'étude PRO, voire aux travaux, repose essentiellement sur la maîtrise foncière.

En parallèle des études et travaux de restauration listés ci-dessus, le CISALB envisage de réaliser un **Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides** (PGSZH), répondant aux objectifs du PBACC.

Par ailleurs, le CISALB continue d'animer la gouvernance du lac du Bourget, en lien avec l'Etat, (propriétaire), les maires, Grand Lac (compétences ports et plages, AEP) et les usagers.

D1-2 La ressource en eau

❖ La gestion quantitative

Les actions proposées ci-dessous sont « sans regret » ou s'inscrivent dans la continuité du PGRE. Elles ne traduisent qu'une partie de la stratégie de gestion quantitative et d'adaptation des usages de l'eau au changement climatique qui sera déployée sur la décennie à venir dans le cadre du PTGE (fin 2026). Les opérations de substitution de ressource seront notamment inscrites dans ce PTGE.

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures et actions du PDM.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Ruisseau des Marais Nant Bruyant Mère Hyères Leysse amont Leysse aval	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Poursuite des actions du PGRE volet collectivités	Travaux de réduction des fuites Diagnostic des consommations des bâtiments de l'agglomération, production d'un plan d'économie d'eau. Travaux de réduction des fuites Défi -10% des consommations d'eau des bâtiments de l'agglomération. Distribution de kit hydro-économiques aux nouveaux abonnés. Plan de communication et sensibilisation aux économies d'eau. Poursuite de l'animation CISALB de Eau Climat, on agit !
Tillet Nant de Drumettaz Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Leysse amont Leysse aval Mère	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	Poursuite des actions du PGRE volet industriel	Actions coordonnées avec l'OT, les acteurs touristiques et les établissements de « Soins et bien-être » pour réduire les consommations en eau des plus gros consommateurs (hors CEC) Economies d'eau des activités économiques avec un focus sur l'agroalimentaire et les gros consommateurs dans le cadre des PSH (hors CEC).
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Ruisseau des Marais Nant Bruyant Hyères Leysse amont Leysse aval	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Poursuite des actions du PGRE volet agricole	Réalisation des projets du schéma directeur agricole y compris Tremblay et Noiray (hors CEC) Poursuite animation CISALB pour les projets individuels
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Ruisseau des Marais Mère Hyères Nant Bruyant Leysse aval	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Réviser ou instruire les autorisations sur les sources qui doivent faire l'objet d'une consigne de restitution	Equipement métrologique et captage pour garantir la restitution des sources Silien et Gouille aux Moines (hors CEC) Fait sur Grand Chambéry
Leysse aval	Mettre en place une ressource de substitution	Substitution des prélèvements agricoles par la création de la retenue du Noiray	Cf. le Schéma directeur Eau et Agriculture de Grand Chambéry
Tillet	Mettre en place une ressource de substitution	Création de la 2^{ème} tranche du barreau Est (canalisation de substitution)	Tranche Combaruche - Silien 2027-2030

Il est prévu de renforcer les actions permettant des économies d'eau afin d'accroître la résilience du territoire face au changement climatique et de remplir les objectifs de diminution des prélèvements

dans la ressource fixée par le Plan Eau afin d'accompagner les usages à la diminution de la ressource.

❖ Economies d'eau – sobriété des usages

Pour générer des économies d'eau, Grand Chambéry, Grand Lac et le CISALB vont mener des actions pour réduire les volumes bruts prélevés pour :

- *L'eau potable :*

- En promouvant le matériel à utiliser dans les **bâtiments publics** (réducteurs de pression, matériels hydro-économes : mousseur, écoWC sac, stop-eau, robinets temporisés, programmeurs, pilotage...), et **en extérieur** (goutte à goutte pour l'arrosage des espaces verts, des stades, des jardinières, etc.),
- En soutenant les **solutions alternatives à l'utilisation d'eau potable** (réutilisation des eaux pluviales pour arrosage ou nettoyage voirie, ...),
- En incitant les particuliers à **réduire leur consommation** (dispositifs hydro-économes en achat groupés),
- En mettant les fontaines **en circuit fermé**,
- En luttant contre les fuites des réseaux,
- En adaptant les pratiques au changement climatique.

- *L'eau agricole :*

- En accompagnant les agriculteurs volontaires pour des investissements de modernisation des réseaux et des techniques d'irrigation, du pilotage de l'irrigation,
- En soutenant le développement des pratiques agroécologiques pour réduire l'assèchement des sols et retenir l'eau dans les sols (haies, couverture des sols, etc.) dans le cadre d'une démarche expérimentale.

- *L'eau industrielle :*

- par des changements de process économes en eau,
- par de la réutilisation d'eau.

L'opération **EAU climat, on agit !** sera prolongée pour les Communes dans la continuité de l'opération existante (2022-25).

Une version Entreprises (hors CEC) s'attachera à engager les entreprises dans la sobriété hydrique et la mise aux normes des rejets aux réseaux d'assainissement et pluvial. Ces 2 opérations seraient portées conjointement par Grand Chambéry, Grand Lac et le CISALB.

Les projets agricoles collectifs et individuels d'économies d'eau et de substitution émaneront du schéma directeur Eau-Agriculture de Grand Chambéry ainsi que des études menées par Grand Lac sur le volet abreuvement. Un focus spécifique sera porté sur les points d'abreuvement en cours d'eau pour trouver des solutions viables pour réduire la pollution par piétinement et garantir la qualité de l'eau.

❖ Connaissance et suivi de la ressource en eau et des usages

Grand Lac envisage un dispositif de suivi de l'évolution des prélèvements avec des équipements et suivis des sources privées à usage agricole.

Le CISALB projette de moderniser 3 stations hydrométriques de suivi de la ressource en eau et des usages, en intégrant un suivi thermique sur ces cours d'eau. Par ailleurs, les gains écologiques des débits de restitution aux sources seront étudiés en période d'étiage sur 2 à 3 complexes sources / cours d'eau.

❖ Economie d'eau des usagers

Grand Chambéry envisage la distribution de kit hydro-économes aux nouveaux abonnés et plan de communication sur les économies d'eau.

Grand Lac envisage de réaliser des diagnostics des consommations de ses bâtiments et de produire un plan d'économie d'eaux et de soutenir financièrement l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

❖ **Economies d'eau – lutte contre les fuites**

Les deux agglomérations vont poursuivre l'amélioration de la connaissance des réseaux d'alimentation en eau potable ainsi que la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable.

Grand Chambéry vise la hausse du rendement autour de plusieurs axes d'actions :

- *L'amélioration de la connaissance : développement de la sectorisation par l'aménagement de chambres stratégiques, pose de nouveaux pré-localisateurs,*
- *L'amplification des recherches de fuites par externalisation d'une partie des prestations,*
- *Le renouvellement des compteurs de production,*
- *Le renouvellement des canalisations selon l'analyse multicritères et la localisation sur secteurs déficitaires (actions inscrites au CEC).*

Grand Lac prévoit des travaux pour améliorer le rendement des unités de distributions les moins performantes :

- *Sur la base du schéma directeur de septembre 2025, des travaux de réduction des fuites seront programmées sur les ouvrages (ouvrages et canalisations) d'eau potable du territoire,*
- *Equipements : pose de réducteurs de pression.*

❖ **Réutilisation des eaux usées**

Grand Chambéry veut développer la réutilisation des eaux usées de l'UDEP à destination des usages autorisés : hydrocurage des réseaux, lavage des sols de l'UDEP, lavage voirie, arrosage espaces verts, usages industriels et agricoles (inscrit au CEC).

Pour mémoire, Grand Lac déploie une unité de production de réutilisation des eaux usées traitées sur le site de la station d'épuration centre qui visera :

- *Dans un premier temps (2025) à permettre de substituer les eaux prélevées dans le milieu comme usage d'eau industrielle de la station d'épuration et de permettre de substituer les eaux prélevées sur le réseau d'eau potable utilisées pour le nettoyage des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que le nettoyage des camions d'ordures ménagères,*
- *Dans un deuxième temps (2026) Grand Lac proposera de substituer les eaux prélevées sur le réseau d'eau potable pour arrosage des terrains de sport et espaces fleuris ainsi que pour le nettoyage de voirie (hors CEC).*

❖ **Substitution des ressources AEP**

Dans le cadre de la sécurisation du secteur des Bauges, Grand Chambéry va engager la recherche de nouvelles sources pérennes.

Grand Lac projette la réalisation d'ouvrages et équipements permettant le transfert d'eau depuis les ressources excédentaires vers des bassins versant à ressources déficitaires :

- *Réalisation de la tranche 2 du réseau de transfert Barreau Est pour substitution des sources déficitaires du Pied du Revard (inscrit au CEC),*
- *Création d'un réseau de transfert Grésy-sur-Aix vers La Biolle pour substitution de la Monderesse (aides spécifiques du CEC),*
- *Travaux de création de transfert d'eau : substitution de La Roche St Alban par Mémard - Liaison Viviers du Lac - Bourget du Lac (aides spécifiques).*
- *Création du réservoir du Montcel pour permettre la substitution de la Gouille aux Moines et création d'un réseau de transfert d'eau + renforcement pompage Rigolet pour substitution ressources déficitaires Rumilly (hors CEC),*

❖ Les ressources stratégiques pour l'eau potable

Grand Chambéry lance une étude prospective sur la nappe alluviale de la plaine de Chambéry afin de mieux appréhender son évolution et les perspectives d'usages futurs (inscrit au CEC).

L'étude prospective à mener sur la nappe alluviale de la plaine de Chambéry nécessite en amont de compléter le maillage de piézomètre équipés afin d'améliorer les connaissances sur son fonctionnement : origine de la recharge, échanges nappe/rivières, réactivité aux aléas climatiques (équipement réalisé en 2025 hors CEC). Elle se poursuivra par une modélisation qui permettra d'anticiper son évolution selon les scénarii établis dans le cadre des études du changement climatique (inscrit au CEC).

Cette étude se fait en lien étroit avec le CISALB garant des enjeux de bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines. Le CISALB contribuera à l'étude par la quantification des échanges nappe/rivière, enjeux quantitatifs etc.

La réalisation d'une étude prospective interdépartementale Grand Annecy / Rumilly Terre de Savoie / Grand Lac / Grand Chambéry pour sécurisations mutuelles des territoires par analyse des bilans ressources/besoins en projetant des scénarii de risques à couvrir et des réductions de ressources liées au changement climatique (hors CEC).

Grand Lac envisage le déploiement d'un réseau de piézomètres et traitement des données pour meilleure connaissance de la nappe de Chautagne (hors CEC).

L'étude et le schéma de mobilisation de la ressource de la nappe de Chautagne est envisagé : maillage des infrastructures en place, renforcement du pompage du Rigolet en vue de substitution des ressources de Rumilly pour l'Albanais Savoyard et Haut Savoyard (hors CEC).

❖ Retenir l'eau dans les sols

La stratégie d'adaptation au changement climatique prise sous l'angle de la gestion quantitative repose également sur la mise en place d'actions fondées sur la nature (SFN) et de mesures naturelles de rétention des eaux (MNRE).

Les deux agglomérations envisageraient de porter cette politique de déconnexion / infiltration et désimperméabilisation auprès des établissements publics et des acteurs économiques dans le cadre des 2 opérations multithématiques **EAU climat, on agit !** (ou en dehors de ces opérations). Du temps d'animation pour l'accompagnement technique et administratif des porteurs de projets est ainsi fléché par les 2 services des eaux.

Un des enjeux du Contrat est de mobiliser l'enveloppe des Aides Spécifiques pour aider financièrement les communes pour des projets inférieurs à 2 000 m².

❖ Prospective de territoire

Dans le cadre du futur PTGE, le CISALB réalisera une étude prospective d'adaptation au changement climatique, en lien avec Métropole Savoie (Scot), pour construire une trajectoire socio-économique d'adaptation. Cette étude s'appuiera sur le bilan prospectif climatique d'ores et déjà réalisé en régie à l'horizon 2050, ainsi que sur l'étude de définition des chemins de soutenabilité à l'échelle du SCoT.

D1-3 La qualité de l'eau

❖ Les pollutions d'origine agricole (nutriments et pesticides)

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues dans le contrat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation ; au-delà des exigences de la Directive nitrates	Accompagnement de la profession agricole pour mettre en œuvre les actions issues de l'étude réalisée en 2018	Pas d'actions inscrites
		Rappel général du cadre réglementaire de l'épandage et du stockage	Pas d'actions inscrites
Canal de Chautagne		Action non définie	
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget Canal de Chautagne Ruisseau des Marais	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Actualisation de l' observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires	Actualisation de l'observatoire
Lac du Bourget Ruisseau des Marais Albanne Belle-Eau		Mise en œuvre de la charte des bonnes pratiques pour le prix agricole de l'eau	Pas d'actions inscrites
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Actualisation de l' observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires	Actualisation de l'observatoire

Le CISALB envisage d'actualiser l'observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires.

Pour mémoire (hors objectifs du CEC), Grand Chambéry envisage les actions suivantes :

- *La révision des baux et convention PPR Saint-Jean-de-la-Porte,*
- *Les travaux de périmètres de protection (Fontaine Noire, Pré Paissard, Cornes),*
- *La mise en conformité des bâtiments agricoles dans les secteurs d'alimentation des captages (Le Mont/Techet),*
- *Les travaux de réhabilitation des réseau d'eaux usées en PPR.*

Pour mémoire (hors objectifs du CEC), Grand Lac envisage les actions suivantes :

- *Le maintien et la conversion de l'Agriculture biologique : Forage de Serrières + Sillien,*
- *L'animation du volet agricole de réduction des pollutions diffuses : Sillien,*
- *De s'engager dans l'appel à projet « Accompagnement au changement de pratiques dans les périmètres de protection - Animation foncière et Aide surfacique »,*
- *La poursuite de l'opération collective : actions sur secteurs géographiques en lien avec protection de la ressource, campagnes RSDE et activités à risques,*
- *L'étude et les travaux de mise en conformité vis-à-vis des normes pesticide et nitrate : sources de Sillien et Tarency,*
- *Les travaux prescrits par les DUP : Chemisage branchements et balisage prise d'eau Mémard,*
- *La délimitation du périmètre de protection de Memard (hors schéma directeur réhabilitation du PR de Memard),*
- *Les travaux prescrits par la DUP sur Brison-les-Oliviers.*

❖ Les pollutions d'origine domestique

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues dans le contrat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Leysses aval	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Poursuite des travaux sur le réseau unitaire du centre ancien de Chambéry	Report de la dernière phase en 2029 (hors CEC)
Mère	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Traitement des déversoirs d'orage (D012 et du D08) du réseau d'assainissement de Grand Chambéry	Travaux déversoir D08
Canal de Chautagne	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Construction de la nouvelle STEU Savières rive droite (reprise des STEP de Chindrieux et Ruffieux avec rejet dans le Rhône)	Etude pour création et/ou réhabilitation de la STEP Chautagne

Grand Chambéry envisage :

- De traiter le déversoir d'orage de Joigny (hors CEC),
- De réhabiliter et/ou de créer des postes de refoulement afin de réduire les déversements au milieu naturel (hors CEC),
- D'étudier l'équipement d'exutoires pluviaux pour le piégeage des macrodéchets (inscrit au CEC).

Grand Lac envisage les actions suivantes (hors CEC) :

- La réhabilitation des réseaux pour lutter contre les ECP - Secteur Voglans suite Schéma Directeur de réduction des ECP,
- La réhabilitation postes de relèvement/refoulement - suite Schéma Directeur de réduction des ECP : PR Villarcher, Tennis, Marais,
- La réhabilitation des réseaux pour lutter contre les ECP - Secteur Bourget suite Schéma Directeur de réduction des ECP,
- L'étude AVP et travaux sur la STEP de Cessens : diagnostic de l'état structurel de la bache d'étanchéité. Si nécessité de reprise, modification du process.
- L'étude AVP - PRO de la STEP Sud,
- L'étude de gestion des boues du futur complexe STEP Sud + STEP Chautagne,
- L'étude de la méthanisation des boues de la future STEP Sud,
- L'étude de la création et/ou réhabilitation de réseaux d'émissaires pour pollution existante de la STEP Sud.

❖ Les pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues dans le contrat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Mère Albanne Ruisseau des marais Leysse aval	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire les substances dangereuses	Démarche opération collective Lac du Bourget pérennisée	Pour mémoire : les 2 agglos continuent leur politique auprès des entreprises (hors financement CEC)
Belle-Eau Tillet Sierroz amont + Deysse	Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles		
Lac du Bourget Mère Albanne Ruisseau des Marais Leysse aval Belle-Eau Tillet Sierroz amont + Deysse	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur		

L'agence de l'eau est en mesure de financer les investissements des entreprises et collectivités dans leur travaux de réduction des rejets toxiques dispersés sous réserve de présentation des diagnostics réalisés par les intercommunalités en charge du service en charge des effluents non domestiques (END). Ces dernières devront aussi s'assurer de la conformité des travaux au moment du solde de l'aide de l'agence de l'eau (attestation d'achèvement des travaux à fournir).

Hors financement CEC, Grand Chambéry et Grand Lac souhaitent poursuivre l'opération multithématique avec mise en conformité des sites émetteurs de rejets au réseau d'eaux pluviales et usées.

❖ L'eutrophisation des milieux aquatiques

L'eutrophisation des cinq masses d'eau concernées sera atténuée par les actions envisagées pour :

- *La réduction des apports en phosphore et azote (agriculture et assainissement),*
- *La restauration physique des rivières,*
- *L'amélioration des conditions hydrologiques (par réduction des prélèvements en eau).*

Il n'y a donc pas d'actions spécifiques pour atteindre cet objectif. Pour réduire cette fragilité des milieux, les collectivités et services de l'Etat s'engagent à maintenir une vigilance particulière pour assurer la non-dégradation de la situation.

D2 La contribution du contrat aux autres enjeux Eau

Pour Grand Chambéry, le présent CEC permet de :

- *Envisager une PPI plus en accord avec les perspectives réglementaires et objectifs du projet de territoire,*
- *Anticiper la mise en œuvre du PGSSE dans sa phase diagnostic et plan d'actions,*
- *S'appuyer sur l'innovation pour acquérir de la donnée et orienter le plan d'actions de réduction des substances dangereuse pour l'eau,*
- *Répondre au volet « Eau » du PCAET notamment sur le volet désimperméabilisation, substances dangereuses, économie d'eau.*

Pour Grand Lac, le CEC est une opportunité pour aborder les sujets suivants :

- *L'étude de tarification « incitative »,*
- *Les équipements de Cyber sécurité en lien avec le PGSSE,*
- *Les études liées à structuration des services (GMAO, ordonnancement),*
- *La recherche et l'exploitation nouvelle ressource sur Aix-les-Bains (foncier de la source Pollet, Saint-Pierre-de-Curtille).*

D3 L'instance de gouvernance du contrat

L'instance de gouvernance du contrat est le Comité de bassin versant du lac du Bourget, installé depuis mai 1999. C'est lui qui définit la politique de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, en s'appuyant sur le CISALB, structure porteuse, pour mettre en œuvre les actions et animer le contrat.

Ce comité s'est réuni à 33 reprises depuis mai 1999. Ces dernières années, le comité est convoqué 1 fois par an. Il permet aux différentes parties prenantes d'échanger et de débattre, de suivre l'avancement des projets et démarches de leurs territoires et de s'assurer de leur coordination dans un cadre concerté.

Le comité de bassin versant du lac du Bourget est composé des 3 collèges suivants :

- *Le collège des collectivités territoriales (64 communes du bassin versant, 6 EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, etc.),*
- *Le collège des usagers (Chambres consulaires, CENS, AAPPMA, FNE, LPO, etc.),*
- *Le collège des administrations et établissements publics (services de l'Etat, Agence de l'eau, CNR, SNCF, etc.)*

Le président du comité de bassin versant du lac du Bourget a toujours été le(la) président(e) du CISALB. L'assiduité des membres d'un varie d'un mandat à l'autre mais est plutôt bonne (50 à 60% de présent).

La gouvernance du contrat s'effectue à d'autres échelles :

- *Les commissions GEMAPI des agglomérations,*
- *Les conseils d'exploitation des services des eaux des agglomérations.*

Le CISALB, en tant que structure porteuse des contrats, assure les missions suivantes :

- *La rédaction du document contractuel,*
- *La coordination et le suivi de la programmation,*
- *La rédaction du bilan.*

Dès qu'une opération le nécessite, le CISALB met en place des comités (Cotech et Copil) pour permettre au maître d'ouvrage, ses partenaires techniques, réglementaires et financiers et les élus de travailler ensemble.

La refonte de la composition du Comité de bassin versant du lac du Bourget doit être engagée pour intégrer Métropole Savoie et des représentants socio-économiques (SEA73, ADABIO, etc.).

D4 Le CISALB : la structure porteuse du contrat

D4-1 Les statuts du CISALB

Le CISALB est un syndicat mixte fermé regroupant 6 EPCI : Grand Chambéry (Savoie), Grand Lac (Savoie), Cœur de Chartreuse (Savoie et Isère), Cœur de Savoie (Savoie), Grand Annecy (Haute-Savoie) et Rumilly Terre de Savoie (Haute-Savoie). Depuis 2018, les statuts du CISALB sont les suivants.

❖ **La protection et la mise en valeur de l'environnement (compétence obligatoire)**

- *La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques : études et assistance à maîtrise d'ouvrage,*
- *La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines : études et assistance à maîtrise d'ouvrage,*
- *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques,*
- *L'animation, y compris pédagogique, et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations.*

❖ **La GEMAPI (compétence optionnelle)**

Cette nouvelle compétence peut être exercée en transfert ou par délégation. Le CISALB est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L211-7, à savoir :

- *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,*
- *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,*
- *La défense contre les inondations,*
- *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

❖ **Des compétences optionnelles historiques**

- *La gestion réglementaire de la plaine de la Coua et du vallon des Cavettes de Viviers-du-Lac,*
- *Les études, la réalisation, la gestion, le financement de la galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône ainsi que de la portion de conduite commune aux deux agglomérations.*

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CISALB assume la maîtrise d'ouvrage des études et travaux sur la GEMAPI. Le CISALB est aussi labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) depuis mars 2019.

D4-2 Les missions du CISALB dans le cadre du contrat

Le CISALB a en charge :

- *L'animation et la gouvernance du contrat,*
- *L'animation du volet Gestion de l'eau et des milieux aquatiques + biodiversité + suivi,*
- *L'animation du volet Ressource en eau et qualité de l'eau,*
- *L'Animation du volet Sensibilisation et communication.*

D4-3 Les moyens humains et financiers sur le contrat

Le CISALB emploie 23 agents titulaires de la fonction publique : 11 techniques (5 ingénieurs, 6 techniciens), 3 administratifs, 3 animateurs pédagogiques et 6 agents d'entretien (brigade bleu).

Les investissements portés par le CISALB concernent principalement des travaux de prévention des inondations et de restauration des rivières et zones humides co-financés par les subventions de l'Etat (PAPI) et de l'agence de l'eau (Contrat de bassin versant).

L'auto-financement est refacturé aux EPCI concernés, généralement Grand Chambéry de Grand Lac ; ce dernier levant la taxe GEMAPI depuis 2022.

❖ Animation et gouvernance du Contrat

Les missions sont les suivantes :

- Rédiger le document contractuel,
- Coordonner les MOA et partenaires pour mettre en œuvre le programme d'actions,
- Assurer le respect de la programmation,
- Organiser la gouvernance de la démarche,
- Piloter la stratégie de communication,
- Assurer le lien direct avec l'agence de l'eau,
- Renseigner le tableau de bord du contrat,
- Evaluer et rédiger le bilan du contrat.

Moyen humain prévisionnel : **70 jours / an**

1 ingénieur : 70 jours / an

❖ Animation du volet Gestion des milieux aquatiques + biodiversité + suivi

Les missions sont les suivantes :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de restauration écologique et de continuité des rivières et des zones humides, ce qui implique de :
 - Préparer, animer et restituer les réunions relatives aux actions,
 - Rédiger des cahiers des charges techniques,
 - Piloter les processus de passation et d'exécution des marchés publics,
 - Lire et valider tous les documents techniques,
 - Participer aux réunions de restitution d'études et/ou de chantier,
 - Réceptionner les travaux.
- Animer et coordonner l'EBF de la Deysse,
- Animer et coordonner le PGSZH,
- Animer et coordonner la stratégie foncière sur les zones humides,
- Mettre en œuvre le plan de gestion de la ripisylve et des EEE,
- Animer et coordonner le programme de végétalisation des berges dégradées,
- Animer la gouvernance du lac,
- Coordonner les suivis écologiques (lac, observatoire rivières, etc.).

Moyen humain prévisionnel : **1 000 jours / an**

1,3 ingénieurs : 285 jours / an

3,3 techniciens : 725 jours /an

❖ Animation du volet Ressource en eau / Qualité de l'eau

Les missions sont les suivantes :

- Animer et coordonner le PTGE,
- Animer et coordonner les **EAU climat, on agit !** en lien avec les services des eaux,
- Animer et coordonner le volet Eau et agriculture du PTGE,
- Animer et coordonner l'opération expérimentale d'aménagements agricoles paysagers pour le ralentissement et l'infiltration d'eau dans les sols,
- Réaliser les suivis hydrométriques,
- Réaliser les bilans ressources/usages et les études hydrologiques et des usages de l'eau du PTGE,
- Participer à la gestion de crise sécheresse (suivis et comités départementaux),

- *Réaliser les suivis des toxiques (pesticides, PFAS),*
- *Animer et coordonner le protocole pollutions sur le lac et les rivières.*

Moyen humain prévisionnel : **550 jours / an**

1 ingénieur : 220 jours / an

1,5 techniciens : 330 jours /an

❖ **Animation du volet Sensibilisation**

Les missions sont les suivantes :

- *Conception et coordination de projets pédagogiques à destination de tous les publics*
 - Fédérer et coordonner les partenariats pour bâtir et mettre en œuvre des projets,
 - Collecter les données nécessaires à la conception des projets,
 - Rédiger les textes, concevoir l'iconographie et les supports muséographiques,
 - Coordonner les moyens humains et matériels,
 - Gérer le budget
 - Suivre les indicateurs et évaluer des projets
- *Promouvoir les activités pédagogiques et le site d'Aqualis,*
- *Animer la relation presse,*
- *Concevoir les supports numériques ou papiers,*
- *Administrer le site internet et les réseaux sociaux,*
- *Participer à la stratégie de communication du CISALB, en lien avec le directeur et les responsables de volet.*

Moyen humain prévisionnel : **800 jours/an + temps vacataires**

1 ingénieur : 220 jours / an

2,6 agents : 570 jours /an + temps vacataires

❖ **Animation par Grand Chambéry et Grand Lac**

Les missions sont décrites dans les fiches actions :

- *PLUV-2 (Grand Chambéry)*
- *PLUV-3 (Grand Lac)*

D5 La stratégie sensibilisation et de communication

Depuis deux décennies, le CISALB mène des actions de sensibilisation auprès de tous les publics sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Chaque année :

- **13 500 pers.** sont sensibilisées, dont plus de **8 000 jeunes** dans un cadre scolaire ou extrascolaire,
- **850 activités** sont organisées : animations scolaires, ateliers, conférences, événements grand public, visites thématiques, etc.

Ces actions s'appuient sur des équipements et sites d'observation qui illustrent les enjeux du territoire :

- *Aqualis, le centre d'interprétation du lac du Bourget et son laboratoire pédagogique (Aix-les-Bains),*
- *Le laboratoire pédagogique du service des eaux de Grand Chambéry,*
- *L'Observatoire des Aigrettes (Le Bourget-du-Lac),*
- *Le site réhabilité des Cavettes (Le Viviers-du-Lac),*
- *Le bras de décharge de la Leysse (Le Bourget-du-Lac),*

- Des sites d'AEP : le Puits des Îles et la source de Saint-Saturnin à Grand Chambéry,
- Les UDEP de Grand Chambéry, de Challot, d'Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac.
- Le cheminement « Au fil de l'eau », le site des Mottets, le lac du Bourget, la Leysse, le Tillet et le Sierroz, ces sites servant de supports d'apprentissage pour les groupes accueillis,
- La retenue collinaire de la Villette.

Confrontée aux défis climatiques actuels, la stratégie de sensibilisation portée et coordonnée par le CISALB visera à accompagner les publics vers une démarche de résilience face à chaque enjeu du Contrat. Il s'agira de s'appuyer sur des méthodes adaptées aux évolutions sociétales, en intégrant :

- Les biais cognitifs qui influencent les comportements de manière inconsciente,
- L'incitation positive pour encourager le passage à l'action,
- Les nouveaux récits visant à impulser un changement culturel nécessaire à l'efficacité des actions,
- Une approche pédagogique modulable selon les spécificités du public concerné.

Pour chaque axe, de nouvelles approches pédagogiques (à destination du public scolaire) et des stratégies de communication (pour le grand public) seront à développer.

❖ **La gestion quantitative de l'eau**

La résilience des habitants sera renforcée en approfondissant leur compréhension des impacts du changement climatique sur la ressource en eau locale, tout en valorisant les actions collectives et les gestes individuels utiles. Les principales agglomérations du territoire mèneront des actions de communication pour promouvoir l'eau distribuée et encourager cette consommation responsable. L'objectif est d'informer sur les usages de l'eau (domestique, agricole, industriel), les leviers d'économie disponibles et les pratiques adaptées mises en place, notamment dans le cadre du PTGE.

Pour le public jeune et scolaire, l'accent sera mis sur la découverte interactive des enjeux liés à l'eau et au climat (enquêtes individuelles ou collectives préalables...). À travers des approches pédagogiques ludiques, concrètes, sensibles et positives, les élèves seront amenés à comprendre l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et à explorer des solutions concrètes, voire en imaginer. Des ateliers, jeux et projets collaboratifs favoriseront l'engagement des jeunes et des équipes éducatives, en les sensibilisant aux leviers d'action à leur échelle.

❖ **La protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**

La sensibilisation aux dispositifs de lutte contre les pollutions, notamment l'assainissement collectif, se poursuivra à travers des actions adaptées aussi bien aux individus qu'aux groupes grand public ou scolaires.

Pour capter l'attention et favoriser l'appropriation des enjeux, des interventions innovantes et immersives seront proposées : des opérations ciblées viendront enrichir cette démarche avec des formats décalés et surprenants, mêlant pédagogie et créativité, tout en mettant en avant des solutions concrètes. Qu'il s'agisse de démonstrations interactives, de mises en situation ou d'animations participatives, l'objectif sera de susciter une prise de conscience active et un passage à l'action.

❖ **La préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques**

Les services rendus par les milieux humides seront valorisés en travaillant sur les biais cognitifs (cf. ci-après). La perception de ces milieux a déjà évolué, il s'agit d'aller désormais plus loin en cultivant l'enjeu de préservation.

Ainsi la communication des actions de restauration entreprises permettra de rendre visible à moyen terme les résultats d'actions entreprises. Il s'agit donc de poursuivre la communication sur du moyen terme post chantier. La personnification des milieux concernés renforcerait le lien émotionnel avec la nature.

Par ailleurs, il s'agira de continuer à enrichir les connaissances des jeunes sur la biodiversité des milieux aquatiques, en particulier en développant leur capacité à analyser les composants des écosystèmes aquatiques. L'objectif est de renforcer leur compréhension systémique, tout en approfondissant leur connaissance détaillée de chaque élément constitutif de ces écosystèmes. Le lien sensible à la nature sera recherché pour tisser cette dépendance parfois oubliée de l'individu au milieu qui l'abrite.

❖ De manière transversale

Les modules pédagogiques du type « Le LAC commence ICI » pourront être démultipliés, par la création participative de nudges à partager à l'échelle des communes engagées. Ces derniers peuvent traiter des consommations d'eau tout comme des comportements à adopter face aux événements climatiques extrêmes (trop d'eau ou pas assez d'eau).

Des événements thématiques annuels seront organisés, à la fois pour les scolaires et le grand public, afin de valoriser chaque année les enjeux de l'eau sur le territoire. Ces événements auront pour objectif de renforcer la compréhension du grand cycle de l'eau, en expliquant ses enjeux écologiques, économiques et sociaux. Ils mettront en lumière les initiatives locales de gestion de l'eau, de préservation des milieux aquatiques et de résilience face aux risques climatiques. À travers des animations interactives, des conférences, des visites guidées et des ateliers pratiques, ces événements favoriseront une approche participative, engageant chacun à mieux comprendre les défis de l'eau et à agir de manière responsable. En enrichissant chaque édition par des thématiques variées et actuelles, l'objectif est de cultiver un lien fort entre les citoyens et la ressource en eau, tout en renforçant leur implication dans la préservation de cet enjeu vital.

Les actions de sensibilisation pourront être enrichies d'actions de communication sur le web, en se concentrant sur des contenus courts et visuels (infographies, images impactantes, courtes vidéos...), des contenus interactifs : quizz, challenges locaux et les actions portées par les collectivités partenaires à relayer.

Les actions de sensibilisation tâcheront de prendre en compte principalement :

- *Les biais de normalité (qui amènent l'individu à sous-estimer les risques) en partageant des retours d'expériences concrets et positifs qui impactent le quotidien de chacun*
- *Les biais de temporalité pour soutenir une vision positive à moyen terme,*
- *L'impact des petits gestes cumulatifs auxquels les individus croient de moins en moins,*
- *La valorisation d'actions simples et non engageantes afin de lutter contre le biais d'omission (qui privilégie l'inaction par peur des conséquences),*
- *La narration positive et inspirante sera recherchée pour cultiver un avenir désirable qui pourra prendre appui sur des témoignages ou partage d'initiatives d'adaptation réussies. Les milieux aquatiques seront valorisés au statut d'acteurs vivants du territoire pour soutenir ce rapprochement à la nature sur lequel travaille le CISALB depuis les précédents contrats.*

L'évaluation des actions se concentrera sur les retours des participants ainsi que des partenaires engagés. Un bilan annuel intégrera le nombre d'activités réalisées, le nombre de participants accueillis et permettra d'identifier les actions entreprises par enjeu du contrat et ses résultats.

A ces actions de sensibilisation, il est prévu de mettre en œuvre les outils de communication classiques sur chaque projet d'envergure porté par le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac (article pour la presse, notre site internet et nos réseaux sociaux, inauguration avec son dossier de presse, panneau informatif des travaux).

L'action spécifique **Eau climat, on agit !** pourrait être déclinée en trois sous-actions :

- *La gestion vertueuse de l'eau dans les communes (opération en cours et à poursuivre dans le CEC),*
- *La gestion vertueuse de l'eau dans les entreprises (déclinaison proposée dans le CEC),*
- *La gestion des milieux aquatiques dans les communes (déclinaison proposée dans le CEC).*

Ces deux nouvelles déclinaisons de l'opération « phare » devront être accompagnés par des outils de communication spécifiques. Un budget de 10 000 €HT par an est inscrit à cet effet (plaquette, exposition thématique, développement internet, etc.).

Enfin, la réalisation du PTGE conduit à provisionner deux dépenses :

- Des outils de communication pour accompagner les phases de concertation des acteurs de l'eau et des représentants des usagers et de communication du grand public (20 000 €HT),
- Un événement grand public avec l'animation de stands animés et la création d'une fresque de Street-art sur les enjeux de l'eau et de l'adaptation au changement climatique (30 000 €HT).

Grand Chambéry prévoit :

- De mettre en œuvre un plan de communication sur les économies d'eau (création de support de communication, diffusion, campagnes d'affichage, film),
- Un accompagnement des acteurs économiques du territoire et sensibilisation des habitants dans le cadre de l'opération multithématique – bons gestes en matière de micropolluants, d'économie d'eau, de rejets au réseau d'eaux usées, compréhension du cycle de l'eau et changement climatique.
- D'organiser une conférence sur l'eau,
- De créer un stand et des supports de sensibilisation dans le cadre des journées du patrimoine, de la Journée Mondiale de l'Eau et autres événements.

Grand Lac prévoit :

- De créer la marque "Eau de Grand Lac" (identité visuelle et charte graphique),
- De créer un site internet dédié : portail client avec volets abonnement/résiliation/paiement/conso/transmission d'index/info qualité de l'eau distribuée et du milieu/ règlements services / rapport d'activité / fil d'actualité / prog d'investissement / vidéo pédagogique / actualités d'exploitation,
- De créer des supports pédagogiques grand public et un stand pour les journées du patrimoine, la journée mondiale de l'eau et des forums de recrutement.

Une réflexion transversale autour de la communication de crise sécheresse (sur les 4 niveaux d'alertes) sera réalisée avec l'ensemble des structures concernées (Grand Lac, Grand Chambéry, CISALB, DDT) afin de gagner en cohérence et en efficacité auprès des usagers de l'eau publics, privés et les citoyens.

D6 L'adéquation du contrat avec les moyens prévus

Le contrat Eau & Climat comprend 100 actions pour un budget de **66,5 millions d'euros HT**.

Le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac ont démontré, à travers quatre précédents contrats avec l'agence de l'eau, leur capacité à mener à terme des programmes d'actions ambitieux.

Les moyens humains mobilisés pour réaliser ce nouveau contrat permet d'envisager un taux de réalisation ambitieux.

Pour ce qui concerne le CISALB, les **18 millions d'euros** d'actions du contrat seront portés par une équipe expérimentée, constituée de 4 ingénieurs, 6 techniciens, 3 médiateurs pédagogiques et 3 agents administratifs et financiers.

Les services des eaux des agglomérations sont constitués d'équipes techniques et administratives expérimentées et performantes pour réaliser leur programme d'actions : **29 millions d'euros pour Grand Chambéry** et **18 millions d'euros pour Grand Lac**.

D7 Les indicateurs de suivi du contrat

Les indicateurs listés ci-dessous seront produit lors des points d'avancement annuels et à l'occasion du bilan d'évaluation de fin de contrat :

Indicateurs	Unité
Consommation de l'enveloppe des aides	€ et %
Dont consommation de l'enveloppe des aides spécifiques	€ et %
Nb de réunions de l'instance de gouvernance	Nombre / an
Nb d'actions garanties réalisées / Nb d'actions garanties prévues	%
Nb d'actions spécifiques réalisées / Nb d'actions spécifiques prévues	%
Nb d'actions PAOT réalisées / Nb actions PAOT prévues	%
Nbre de défi PBACC réalisé / Nbre de défi prévu	%
Surface de zone humide en maîtrise foncière	Ha
Surface de zone humide restaurée	Ha
Linéaires de cours d'eau restaurés	m
Linéaire de cours d'eau géré sur les EEE	M
Nb d'ouvrages rendus franchissables	Nombre
Nbre d'arbres et d'arbustes plantés	Nombre
Surface désimperméabilisée	Ha
Volumes d'eau économisés (AEP, IND, Agri)	m ³
Volumes d'eau substitués (AEP, IND, Agri)	m ³
Nbre de communes nouvellement engagées dans Eau climat, on agit !	Nombre

E) LE CONTRAT

Il est convenu entre :

- Le CISALB, représenté par sa Présidente, **Madame Marie-Claire BARBIER**, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- Grand Chambéry, représenté par son Président(e), **Monsieur Thierry REPENTIN**, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- Grand Lac communauté d'agglomération, représenté par son Président, **Monsieur Renaud BERETTI**, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- Le Département de la Savoie, représenté par son Président, **Monsieur Hervé Gaymard**, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- l'Etat, représenté par sa Préfète, **Madame Vanina NICOLI**, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par **Philippe JUSSEURAND** en sa qualité de directeur régional de la Banque des territoires Auvergne Rhône Alpes, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature du Directeur général en date du **XX/XX/XX**.

et,

- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée son Directeur Général, **Monsieur Nicolas MOURLON**, agissant en vertu de la délibération d'application **XXX** du Conseil d'Administration de l'agence

Les termes du contrat suivant :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir :

- Le programme d'actions que le CISALB va engager en vue de répondre aux préconisations de l'agence de l'eau,
- Le programme d'actions que le CISALB va engager en vue de répondre aux préconisations de l'Etat.

Ainsi que :

- Les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau RMC pour la réalisation de ce programme d'actions,
- Les conditions d'attribution des aides financières de l'Etat pour la réalisation de ce programme d'actions.

Article 2 - Périmètre et structure porteuse

Le présent contrat porte sur le périmètre du bassin versant du lac du Bourget et le secteur des Bauges. Il est animé par le CISALB.

Article 3 - Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet du **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028**.

Article 4 - Description du programme d'actions et échéancier

Le programme d'actions, objet du présent contrat, est présenté en Annexe 2 (tableau financier) et en Annexe 3 (fiches actions).

Article 5 – Engagements des signataires

L'engagement des signataires du contrat doit être cohérent avec leur capacité d'investissement financier et humain sur la durée du contrat.

5.1. Engagement du CISALB

En tant que **maître d'ouvrage** :

- *Le CISALB s'engage à réaliser les actions conformément aux années prévisionnelles de réalisation (Cf. l'Annexe 2),*
- *Le CISALB s'engage à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions / conventions d'aide.*

En tant que **structure porteuse** du contrat :

- *Le CISALB s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définies par l'instance de gouvernance,*
- *Le CISALB s'engage à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions du contrat.*

5.2. Engagement de GRAND CHAMBERY

GRAND CHAMBERY s'engage à réaliser les actions conformément aux années prévisionnelles de réalisation (Cf. l'Annexe 2).

GRAND CHAMBERY s'engage à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'Agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide.

5.3. Engagement de GRAND LAC

GRAND LAC s'engage à réaliser les actions conformément aux années prévisionnelles de réalisation (Cf. l'Annexe 2).

GRAND LAC s'engage à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'Agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide.

5.4. Engagement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau RMC s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat.

La date de validation du contrat par les instances de l'agence de l'eau fait foi.

Les montants d'aides de l'agence de l'eau sont indiqués sous réserve des modalités du programme d'intervention de l'agence de l'eau en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve :

- *de la confirmation des conditions d'éligibilité,*
- *de l'assiette de l'aide déterminée à partir des données techniques du projet,*
- *des coûts plafonds en vigueur.*

L'engagement financier de l'agence de l'eau ne pourra excéder un montant total d'aides de **21 750 738 €**.

Les montants sont indiqués sous réserve des disponibilités financières de l'agence ainsi que du respect de l'enveloppe financière totale du contrat.

5.5. Engagement du Département de la Savoie

Dans le cadre des enjeux de préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques en lien avec l'adaptation des territoires au dérèglement climatique, le Département étudiera avec attention les demandes de financement issues de ce contrat selon ses modalités d'intervention en vigueur lors du dépôt des dossiers et dans le cadre des enveloppes budgétaires prévues à cet effet.

5.6. Engagement de la Caisse des Dépôts (CDC)

La Caisse des Dépôts s'engage à accompagner les collectivités et le secteur public local dans la structuration et le financement de projets visant à la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique répertorié dans ce contrat eau et climat. Cet accompagnement se traduit par une offre de produits financiers spécifique incluant les aqua-prêts (prêts bancaires sur des durées longues, jusqu'à 60 ans), des possibilités d'investissements directs dans les sociétés (apports en capital, d'avances en compte courant, de titres participatifs, d'obligation convertibles et de prêts subordonnés), le déploiement de la consignation, ainsi que l'intégration dans le collectif Aquagir. www.aquagir.fr

Les maîtres d'ouvrage, signataires du contrat eau et climat, peuvent consulter les offres de la banque des territoires de la CDC à l'adresse suivante : [Offres de gestion de l'eau et préservation | Banque des Territoires](#) ou contacter le représentant de la banque des territoires.

Pour chaque sollicitation financière auprès de la Caisse des Dépôts, celle-ci demeure souveraine pour décider du financement des sollicitations, qu'il s'agisse d'un financement en ingénierie, en prêt ou en investissement. L'ensemble des engagements pris est subordonné aux autorisations préalables des instances compétentes de la CDC.

Les interventions de la CDC seront décidées dans le respect de sa doctrine interne et selon ses critères d'investisseur avisé, ainsi que le cas échéant, dans le respect du droit de la concurrence et de la commande publique.

La mise en œuvre des actions et projets dans le cadre du contrat donnera lieu à la conclusion de conventions particulières, qui définiront les objectifs de chaque action et projet, et préciseront les engagements et modalités d'intervention techniques et financières de chacune des parties.

5.7. Engagement de l'Etat

L'État s'engage à étudier prioritairement les projets portés par le territoire dans le cadre de ce présent contrat et répondant aux CRTE territorialement concernés. Les dossiers seront étudiés au travers des outils de l'Etat en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande de financement, en particulier la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), conformément aux règles d'emploi de chacune de ces dotations.

Article 6 - Modalités de pilotage, suivi et évaluation du contrat

Se référer aux modalités de pilotage et de suivi du contrat dans les parties instance de gouvernance et structure porteuse. L'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation :

- d'un point d'avancement annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée,
- d'un bilan d'évaluation en fin de contrat,
- pour les contrats supérieurs à 3 ans, d'un bilan à mi-parcours.

Le bilan d'évaluation de fin de contrat devra aborder les points suivants :

- *Bilan financier,*
- *Bilan technique (cf. liste d'indicateurs de suivi du contrat),*
- *Résultats vis-à-vis des objectifs du contrat (PDM/PBACC),*
- *Fonctionnement de la démarche et de sa gouvernance.*

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

Article 7- Modification et résiliation

Si besoin, le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle. L'avenant est utilisé pour une prolongation de durée d'un an ou pour une révision du montant des actions prévues dans la limite de 10%. En dehors de ces deux cas, un nouveau contrat est à envisager.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part.

L'Agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

Fait àle.....

Préfète de la Savoie
Madame Vanina NICOLI

Directeur général de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse
Monsieur Nicolas MOURLON

Présidente du CISALB
Marie-Claire BARBIER

Président du Conseil Départemental
Hervé GAYMARD

Président de Grand Chambéry
Thierry REPENTIN

Président de Grand Lac
Renaud BERETTI

Directeur régional de la Banque des territoires
Auvergne Rhône Alpes
Philippe JUSSERAND